# RAPPORT ANNUEL 2014 DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA REGION BOURGOGNE

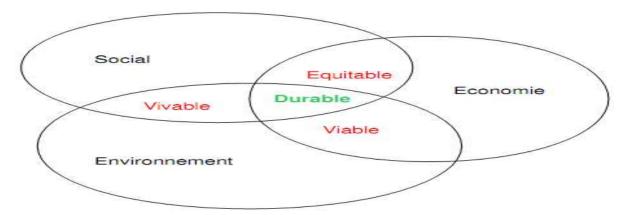
LA REGION INCITATRICE ET ANIMATRICE	7
ENJEU 1 : LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTEGER L'ATMOSPHERE	7
La politique climat énergie du conseil régional	8
La prise en compte du changement climatique par les territoires	11
Structurer une filière locale du bâtiment durable sur la rénovation : le Plan Bâtiments de Demain	13
Organiser une mobilité durable	18
Promouvoir les énergies renouvelables	22
ENJEU 2 : PRESERVER LA BIODIVERSITE ET LA RESSOURCE EN EAU	25
La Bourgogne, un territoire engagé pour la biodiversité	26
Gérer la ressource en eau et préserver les milieux aquatiques	35
ENJEU 3 : FAVORISER LA COHESION SOCIALE ET L'EQUITE TERRITORIALE	37
Elaborer des politiques régionales d'aménagement dans une démarche de développement durable	38
Favoriser l'égalité d'accès à la formation pour tous, augmenter le niveau moyen de qualification des citoyens Bourguignons tout en s'adaptant aux besoins présents et futurs des entreprises	43
Développer les infrastructures et usages numériques	46
Favoriser l'accès aux soins médicaux	48
ENJEU 4: FAVORISER DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION DURABLES	49
Faire des mutations environnementales et énergétiques un levier de compétitivité et de développement	50
Développer la Recherche et l'Innovation	56
Favoriser un tourisme durable	58
Favoriser le développement durable des secteurs agricoles, agro-alimentaires, de la foresterie et de la filière boi	s 59
Promouvoir l'économie sociale et solidaire	63
ENJEU 5 : EDUQUER, DIFFUSER LA CONNAISSANCE ET STRUCTURER UNE GOUVERNANCE DURABLE	64
Développer l'éducation à l'environnement et au développement durable	65
Structurer, développer et partager les connaissances	67
Organiser une gouvernance durable	69
LA REGION RESPONSABLE	71
La réalisation du bilan carbone de la région Bourgogne	73
Structurer un patrimoine bâti sobre	75
Optimiser le réseau TER et adapter les moyens pour accompagner la hausse de fréquentation	81
Organiser la mobilité durable en interne : le plan mobilité	84
Développer la politique de développement durable au travers les achats et la restauration scolaire	86
Améliorer l'accessibilité des bâtiments et des TER aux personnes à mobilité réduite	88
Mettre en place une gouvernance interne durable	91
ANNEVES	03

# Le développement durable

Le développement durable est un mode de développement qui répond aux besoins des générations présentes, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs" (rapport Bruntland Nations Unies 1987).

Il se situe au carrefour du développement économique, du progrès social et de la préservation de l'environnement.

Engager une politique de développement durable suppose de tenter d'établir un équilibre vertueux entre le "vivable"; le "viable" et "l'équitable".



La France a adopté des stratégies nationales de développement durable successives qui s'inscrivent dans une ligne d'engagements internationaux et européens pris par les Etats au Sommet de la Terre à Rio en 1992, réitérés au Sommet du développement durable à Johannesburg en 2002 puis lors de la conférence des Nations Unies sur le développement durable « Rio+20 » en juin 2012.

# La stratégie nationale de transition écologique

Succédant à la stratégie nationale de développement durable 2010-2013, la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2014 - 2020 (SNTEDD), est en cours d'élaboration.

La stratégie 2014-2020 propose, pour les six années à venir, des perspectives et des orientations à engager pour une transformation d'ampleur de notre modèle de société associant une croissance économique respectueuse de l'environnement et vecteur de progrès social et reposant sur le « mieux consommer » et le « mieux vivre ensemble ». Cette nouvelle stratégie vise ainsi à répondre aux enjeux environnementaux (le changement climatique, la perte accélérée de biodiversité, la raréfaction des ressources ou encore la multiplication des risques sanitaires environnementaux) qui affectent l'ensemble des territoires et menacent la cohésion sociale et la vitalité de l'économie.

Cette stratégie a identifié neuf axes stratégiques :

- Axe 1 Développer des territoires durables et résilients
- Axe 2 S'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone
- Axe 3 Prévenir et réduire les inégalités environnementales, sociales et territoriales
- Axe 4 Inventer de nouveaux modèles économiques et financiers
- Axe 5 Accompagner la mutation écologique des activités économiques
- Axe 6 Orienter la production de connaissances, la recherche et l'innovation vers la transition écologique
- Axe 7 Éduquer, former et sensibiliser pour la transition écologique
- Axe 8 Mobiliser les acteurs à toutes les échelles
- Axe 9 Promouvoir le développement durable au niveau européen et international

Sur ces 9 axes la région joue un rôle déterminant.

En effet, responsable de la définition et de la mise en œuvre de la stratégie régionale de développement économique et d'innovation (SRDEI), de la politique de l'apprentissage et de la formation professionnelle, la région a un pouvoir d'incitation et d'influence pour engager la mutation du tissu économique. Fortement investie dans le soutien aux entreprises, elle incite à la prise en compte accrue du développement durable dans les modes de production : diagnostic environnemental, soutien aux technologies propres et sobres, écoinnovation, Plan Bâtiment de demain, filière bois...

La Région est également au cœur des problématiques de mobilité durable assurant la fonction d'autorité organisatrice des transports express régionaux de voyageurs (TER), la définition et la mise en œuvre du schéma régional des infrastructures et des transports (SRIT de Juin 2007) qui encourage l'inter-modalité entre moyens de transport collectif et doux et développe des modes alternatifs à la route (ferroviaire et fluvial).

Co-responsable avec l'Etat du Schéma régional Climat Air Energie (SRCAE), la région joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre des orientations stratégiques climat énergie. En élaborant son Plan Climat Energie Territorial, elle entend jouer pleinement son rôle dans la lutte contre le changement climatique et la transition énergétique.

Le niveau régional impulse les changements culturels nécessaires pour accélérer la sobriété énergétique et les mutations vers de nouveaux projets de territoire avec l'incitation à mettre en œuvre des plans climat territoriaux et des Territoires à Energie Positive (TEPOS).

La Région a vu également son rôle en matière de biodiversité et de coordination des politiques de préservation des milieux naturels consolidé et formalisé au travers l'adoption d'une Stratégie Régionale de la Biodiversité (SRB).

Enfin, depuis 2014, la région est devenue autorité de gestion des fonds européens et à ce titre, mobilisera les fonds européens en faveur d'un développement durable.

Sur les autres défis, la région intervient en appui de l'Etat ou d'une autre collectivité territoriale (rénovation urbaine, cohésion sociale, santé publique, ...).

Ainsi, la Région par l'intermédiaire de ses politiques poursuit les finalités qui sont évoquées généralement comme les éléments fondateurs du développement durable.

# Le rapport de développement durable

Le présent rapport répond au décret d'application de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement qui rend obligatoire la rédaction d'un rapport sur la situation en matière de développement durable pour toutes les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants. Cette obligation réglementaire vis à mettre au centre des débats entre élus « le cheminement vers la durabilité » de l'action publique de la collectivité territoriale.

Le rapport « développement durable » doit proposer, d'une part, un bilan des politiques, programmes et actions publiques dont celles conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes au regard du développement durable ainsi que les orientations et politiques à venir permettant d'améliorer la situation et d'autre part, une analyse des processus de gouvernance mis en oeuvre par la collectivité pour élaborer, mener et évaluer son action. Il doit mettre en perspective le bilan de l'action en dégageant les options stratégiques retenues pour les années à venir et proposées dans le budget et mettre en cohérence les différentes politiques afin de rendre efficient la mise en œuvre d'un développement durable.

Les articles réglementaires, inscrits à l'article L. 110-1 du code de l'environnement, précisent les cinq finalités du développement durable :

Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère,

Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources,

Epanouissement de tous les êtres humains,

Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations,

Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Conformément au décret d'application n°2011-687 du 17 juin 2011 de la loi Grenelle 2, ce rapport met en exergue, à la fois:

un bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en oeuvre par la collectivité sur son territoire, ainsi que sur l'analyse des modalités d'élaboration, de mise en oeuvre et d'évaluation de l'ensemble des actions, politiques publiques et programmes. Cette première partie, intitulée "La région incitatrice et animatrice" est structurée autour de 5 enjeux :

- Enjeu 1 : Lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère
- Enjeu 2 : Préserver la biodiversité et la ressource en eau
- Enjeu 3 : Favoriser la cohésion sociale et l'équité territoriale
- Enjeu 4 : Favoriser des modes de production et de consommation durables
- Enjeu 5 : Eduquer, diffuser la connaissance et structurer une gouvernance durable

Pour l'ensemble de ces enjeux, seront présentés les orientations (schémas stratégiques) et programmes d'actions régionaux qui répondent aux finalités du développement durable.

☐ un bilan des actions conduites en matière de gestion de son patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité. Cette seconde partie intitulée "Une région responsable" est structurée autour de 6 orientations :

- Structurer un patrimoine bâti sobre
- Optimiser le réseau TER et adapter les moyens pour accompagner la hausse de fréquentation
- Organiser la mobilité durable en interne : le plan mobilité
- Développer la politique de développement durable au travers des achats et de la restauration scolaire
- Améliorer l'accessibilité des bâtiments et des TER aux personnes à mobilité réduite
- Mettre en place une gouvernance durable en interne

Ce rapport est également l'occasion de rappeler que l'axe stratégique de développement durable est un formidable levier pour la création de richesses, d'emplois et de qualité de vie.

ENJEUX	STRATEGIES REGIONALES	PLANS D'ACTIONS et OUTILS
Lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère	SCHEMA REGIONAL DU CLIMAT, DE L'AIR ET DE L'ENERGIE (SRCAE) et annexe Schéma régional Eolien (SRE)	PCET : Plan Climat Energie Territorial du conseil régional  Plan Energie Climat de Bourgogne (PECB)  Plan Bâtiments de Demain  TEPOS : TErritoires à Energie POSitive  Conférence des AOT
Préserver la biodiversité et la ressource en eau	STRATEGIE REGIONALE DE LA BIODIVERSITE	Réserves Naturelles Régionales (RNR) Appels à projets et contrats Nature ordinaire Appels à projets "Vergers conservatoires",
Favoriser la cohésion sociale et l'équité territoriale	SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE (SRADDT)  STRATEGIE DE COHERENCE POUR L'AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE (SCORAN)	Contrats territoriaux Ecovillage avenir Parc Naturel Régional du Morvan Maisons de santé Appel à candidatures « Aménagement Durable »
Favoriser des modes de production et de consommation durables	STRATEGIE REGIONALE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DE L'INNOVATION  STRATEGIE REGIONALE DE L'INNOVATION POUR UNE	Programme « Je manage l'Environnement »  PREDESS : Programme Régional de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire Responsabilité sociétale des Entreprises  CPRDF : Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles  Appel à projets tourisme responsable  IRDDAF : l'Initiative régionale pour un
Eduquer, diffuser la connaissance et structurer une gouvernance durable	SPECIALISATION INTELLIGENTE	développement durable de l'agriculture et de la forêt  Plate-forme Loc 'Halles Appels à projets « Circuits courts »  Au niveau du territoire : Observatoires régionaux ALTERRE SFERRE Classes environnement En interne : Charte de management et de fonctionnement

#### LA REGION INCITATRICE ET ANIMATRICE

# ENJEU 1: LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTEGER L'ATMOSPHERE

# La politique climat énergie du conseil régional

Après la création du GIEC en 1988, la communauté internationale reconnait officiellement l'existence du changement climatique lors de la conférence de Rio en 1992 puis elle fixe des quotas de réduction des émissions de GES pour les pays industrialisés dans le cadre du protocole de Kyoto en 1997.

Suite à ces accords et sommets internationaux, les Etats membres de l'Union Européenne ont choisi de s'unir pour adopter des objectifs énergétiques communs. Le "paquet énergie climat" de 2007 fixe ainsi trois objectifs communautaires plus connus sous le nom de "3x20" à l'horizon 2020 :

- Réduire de 20 % les émissions de GES par rapport à leur niveau de 1990 ;
- Diminuer de 20 % la consommation totale d'énergie ;
- Porter à plus de 20 % la part des énergies renouvelables dans cette même consommation énergétique.

Les objectifs de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre ne sont qu'un premier pas pour les pays industrialisés. En effet, compte tenu des écarts dans les émissions par habitant, le GIEC a conclu que les pays industrialisés devront diviser par 4 leurs émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050 (l'objectif "Facteur 4") pour infléchir la tendance. La France a fait sienne cette perspective.

La loi Grenelle a confié de nouvelles responsabilités aux régions en leur confiant la responsabilité de l'élaboration et la mise en œuvre avec les préfets de l'élaboration des Schémas Régionaux du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE).

Le schéma fixe à l'échelon du territoire régional aux horizons 2020 et 2050 des orientations :

- ayant pour effet la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et portant sur la maîtrise de la demande d'énergie
- visant à adapter les territoires et les activités aux effets du changement climatique
- portant sur la qualité de l'air
- fixant par zones géographiques, les objectifs à atteindre en matière d'énergies renouvelables.

En outre les régions – comme toutes les collectivités de plus de 50 000 habitants – ont l'obligation d'élaborer et mettre en œuvre un Plan Climat Energie Territorial qui doit décliner les grandes orientations stratégiques et opérationnelles de la collectivité en matière de lutte contre le changement climatique, de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables.

La région Bourgogne a pris toutes ses responsabilités au côté de l'Etat en élaborant son Schéma Régional Climat Air Energie dès le mois de juin 2012.

Elle a par ailleurs souhaité aller au-delà des obligations réglementaires, en déclinant les orientations du SRCAE dans l'ensemble des politiques qu'elle conduit en adoptant son Plan Climat Energie Territorial en novembre 2013.

Elle a donc mené depuis trois ans un important travail de concertation, d'impulsion d'orientations et d'élaboration de plans d'actions pour contribuer à l'atteinte de ces objectifs ambitieux.

## Le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE)

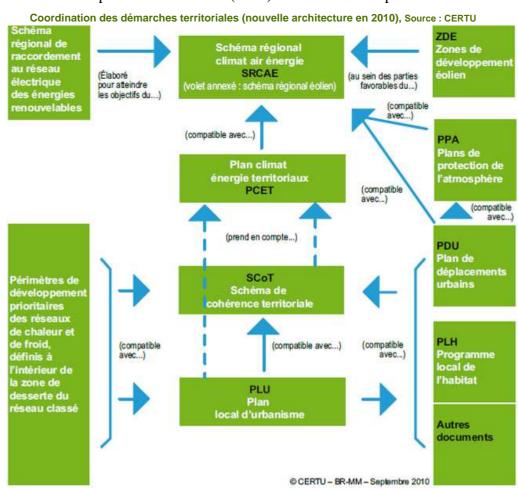
Le Schéma Climat Air Energie (SRCAE) a été élaboré par l'Etat, le conseil régional et co-construit avec les acteurs locaux. Il a été adopté le 25 juin 2012 par l'assemblée régionale après consultation publique. Ce document stratégique, prévu par la loi de Grenelle II, définit aux horizons 2020 et 2050, les orientations et objectifs régionaux pour faire face au changement climatique, maîtriser la demande d'énergie, réduire les émissions de gaz à effet de serre, lutter contre la pollution de l'air et développer les énergies renouvelables.

Le SRCAE a servi de guide à de nombreux acteurs régionaux pour l'élaboration des politiques.

Un important travail de mise en cohérence des autres démarches régionales et des orientations du SRCAE a été mis en œuvre, notamment le Schéma Régional de Développement Economique et d'Innovation (SRDEI), le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durables du Territoire (SRADDT), la Stratégie Régionale de la Biodiversité (SRB).

A l'échelle territoriale, le SRCAE a servi à l'élaboration des Plans Climat Energie Territoriaux (PCET), qui doivent être compatibles avec les orientations du SRCAE. Dans les faits c'est bien une relation d'interdépendance qui s'établit entre SRCAE et PCET: le SRCAE constitue une feuille de route pour les plans climat, qui viendront à leur tour enrichir le schéma de leurs expériences. Ce lien fort entre SRCAE et PCET appelle un partage de l'information et un accompagnement soutenu des territoires, tâches facilitées par l'existence d'un réseau des PCET en Bourgogne, et la politique territoriale mise en œuvre par la région.

A travers cette compatibilité entre le SRCAE et les PCET, ce sont toutes les politiques d'aménagement du territoire qui sont directement concernées par le SRCAE et notamment les SCoT et les PLU qui doivent prendre en compte les PCET. En outre, parce que le SRCAE se substitue au Plan Régional de la Qualité de l'Air (PRQA), les Plans de Déplacements Urbains (PDU) devront être compatibles avec le schéma.



La région a également élaboré le Schéma Régional Eolien (SRE), annexe du SRCAE, qui a pour objectif la définition des zones favorables au développement de l'éolien au vu du potentiel de vent d'une part, des contraintes (paysages, urbanisme, flore/faune, servitudes,...) d'autre part.

Il établit la liste des communes situées dans les zones potentiellement favorables à l'éolien. 86% du territoire est concerné. Le Schéma Régional Eolien a été adopté par le préfet de région le 26 juin 2012. (Cf. carte en annexe 1).

Enfin le Schéma Régional de Raccordement au Réseau des ENergies Renouvelables complète cette démarche de planification en prévoyant les modalités d'adaptation des réseaux à ces nouvelles productions d'énergie.

# Un Plan Climat Energie Territorial

Afin de participer activement à la réalisation des orientations du SRCAE, le conseil régional s'est engagé dans l'élaboration de son propre Plan Climat Energie Territorial (PCET). Ce projet territorial constitue la feuille de route du conseil régional pour agir à son niveau de compétence sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la maitrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables.

Le conseil régional a adopté son Plan Climat Energie Territorial lors de la Séance Plénière du 25 novembre 2013. Il présente 19 orientations stratégiques et 68 actions, 24 concernant le patrimoine et les services de la région, 12 actions dites transversales et 32 concernant les politiques d'aménagement du territoire, du bâtiment, des transports, de l'économie, de la formation professionnelle, de l'agriculture et de la forêt et du développement des énergies renouvelables.

Les orientations et actions adoptées par l'assemblée régionale sont rappelées en annexe 2 du présent document.

L'année 2014 a vu l'engagement de plus de la moitié des actions du PCET et d'une structuration du suivi de sa mise en œuvre.

# La prise en compte du changement climatique par les territoires

La région Bourgogne doit faire face à deux phénomènes puissants : l'artificialisation des sols et l'étalement urbain. Ainsi entre 1993 et 2009, la surface des terres artificialisées a augmenté de plus de 30 % (+ 50 000 ha) et la surface de zones agricoles diminuait de près de 6 % (- 110 000 ha), impactant directement la question du climat et de l'énergie.

Les politiques d'aménagement du territoire déterminent pour une large part les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre. Elles interagissent en effet avec les politiques sectorielles en lien avec l'énergie et le climat : transport de voyageurs et de fret, agriculture, logement, développement économique, énergies renouvelables...

Dans le cadre de son Plan Climat, le conseil régional s'est engagé à :

- Décliner sur les territoires la stratégie énergie climat du conseil régional
- Renforcer le rôle stratégique de la région en matière d'aménagement du territoire : définir le SRADDT en intégrant les orientations du SRCAE et du Schéma Régional de Cohérence Ecologique et porter ses orientations dans les SCoT et les PLUI
- Favoriser un habitat accessible, de qualité environnementale, efficace énergétiquement et dans le cadre d'un aménagement durable
- Lutter contre l'étalement urbain, optimiser l'usage du foncier et préserver les continuités écologiques et le potentiel agricole et forestier
- Favoriser un aménagement durable en développant de nouvelles formes urbaines intégrant l'évolution de l'habitat et de la mobilité tout en incitant au changement des comportements.

# Décliner sur le territoire la stratégie énergie climat du conseil régional

#### Le soutien aux Plans Climat Energie des Territoires (PCET)

Le conseil régional de Bourgogne en partenariat avec l'ADEME a piloté, en 2009, un appel à candidatures pour renforcer les moyens des territoires qui souhaitaient mettre en œuvre un Plan Climat Energie Territorial. Neuf territoires de plus de 15 000 habitants (5 agglomérations et 3 Pays) ont été retenus pour une expérimentation de 3 ans assortie d'un objectif de capitalisation diffusion des informations post 2012.

Cette expérimentation se traduit par un appui technique et financier portant sur :

- le financement d'un poste de "chefs de projet" Plan Climat sur trois ans,
- un dispositif de formation,
- un accompagnement d'une part méthodologique, d'autre part technique et financier pour le diagnostic des émissions de gaz à effet de serre.

La région a mobilisé sur trois ans 300 000 € de crédits d'ingénierie pour cette opération.

120 personnes ont été formées.

Des outils méthodologiques et sectoriels sur le volet adaptation au changement climatique et évaluation ont été mis à disposition des territoires.

Des partenariats territoriaux avec les emplois info-énergie (EIE), les conseillers en Energie partagée (CEP), les chambres consulaires se sont développées.

Cette expérience a également permis la création d'un réseau régional animé par l'ADEME et le conseil régional de Bourgogne, regroupant l'ensemble des "chefs de projet" régionaux.

#### ■ L'appel à manifestation d'intérêt "TEPos" : Territoires à énergie positive

L'ADEME et la région ont souhaité lancer un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour expérimenter la démarche de "Territoires à Energie Positive" (TEPos) sur une dizaine de communautés de communes rurales ou périurbaines.

#### Cet AMI s'inscrit pleinement dans :

- la mise en œuvre des orientations du SRCAE voté par l'assemblée régionale en juin 2012,
- la territorialisation du débat national sur la transition énergétique piloté par la région au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2013,
- l'organisation des 3èmes rencontres nationales Territoires à Energie Positive qui se sont tenues les 5,6 et 7 juin 2013 à Cluny.

Par analogie au bâtiment à énergie positive, un Territoire à Energie Positive est un territoire qui a su réduire au maximum ses besoins en énergie (dans tous les secteurs d'activité) et qui couvre ses besoins par la production d'énergies renouvelables. En poursuivant cet objectif, le Territoire à Energie Positive réduit la vulnérabilité économique de ses collectivités, de ses ménages et de ses entreprises, il redynamise le tissu économique local et crée de la richesse redistribuée localement.

#### L'AMI TEPos a une double finalité :

- tester en Bourgogne la démarche TEPos visant à définir et mettre en œuvre à une échelle de bassin de vie (communauté de communes) un projet territorial de transition énergétique,
- s'appuyer, pour cela, sur l'expertise, l'expérience et les moyens d'ingénierie technique de partenaires relais de l'ADEME et de la région : syndicats d'énergie, Espaces Info Energie, Chambres Consulaires, PCET...

Concrètement, l'ADEME et la région proposent aux communautés de communes lauréates de l'AMI TEPos un partenariat privilégié pour les conseiller et les accompagner dans la définition et la réalisation de leur programme d'actions territorial de transition énergétique. L'AMI a été lancé en juin 2013 et a permis de retenir en octobre 6 lauréats représentant 11 communautés de communes réparties sur les 4 départements de Bourgogne.

La première phase du projet TEPos a permis aux territoires de dresser leur profil énergétique et de faire l'état des lieux de l'existant et des projets en cours pour l'ensemble des domaines d'actions TEPos.

Ces territoires sont désormais engagés dans la seconde phase du dispositif. Il s'agit pour eux d'adopter une approche prospective et d'identifier pour chaque domaine les potentialités du territoire en matière d'efficacité, de sobriété énergétique et de développement des énergies renouvelables. Cette phase de planification et de mobilisation doit permettre l'élaboration du programme d'action TEPos (phase 3 de l'expérimentation).

Dans le cadre du projet de loi « la transition énergétique pour une croissance verte », le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie a lancé un appel à initiatives « 200 territoires à énergies positive pour la croissance verte ». Les territoires bourguignons, lauréats de l'AMI mis en place par l'ADEME et le conseil régional, travaillent depuis plusieurs mois sur leur projet territorial de transition énergétique. Il parait donc opportun qu'il puisse trouver leur place au sein de cette initiative nationale.

# Structurer une filière locale du bâtiment durable sur la rénovation : le Plan Bâtiments de Demain

La loi Grenelle a fixé des objectifs ambitieux pour la filière du bâtiment : -38% de consommation énergétique du parc de bâtiments et -50% d'émissions de Gaz à Effet de Serre d'ici 2020. Ces objectifs devaient passer par la rénovation de 400 000 logements par an à compter de 2013, une diminution de 40% de la consommation du parc de bâtiments publics entre 2012 et 2020 et la rénovation de 800 000 logements sociaux pour ramener leur consommation de 230 kWhEP/m2/an à 150 kWhEP/m2/an en 2020.

L'hypothèse optimale du SRCAE a fixé également une feuille de route ambitieuse pour la région avec une diminution de la consommation énergétique du parc de bâtiments de 36% et d'émissions de GES de 44% d'ici 2020.

Les objectifs de rénovation des logements fixés dans le SRCAE visant à atteindre la trajectoire des « 3X20 » pour le territoire nécessiteraient la rénovation d'environ **15 000 maisons individuelles/an** pour atteindre un objectif de 40% des maisons individuelles existantes en 2010 réhabilités au niveau Etiquette C pour les maisons datant d'avant 1975 et au niveau BBC pour les maisons construites après 1975.

#### Ainsi, les objectifs à atteindre appellent avant tout un saut qualitatif sur la nature des travaux réalisés.

Les objectifs de rénovation des **bâtiments tertiaires** sont également ambitieux avec des objectifs de 35% du parc tertiaire existant en 2010 réhabilité en 2020 à hauteur de 3%/an de réhabilitations lourdes (avec un gain de 50% de réduction des consommations de chauffage) pour le parc public (soit environ 300 bâtiments/an) et 2,5%/an pour des réhabilitations moyennes et légères pour le parc privé.(soit 1970 bâtiments tertiaires privés/an dont 570 à un niveau de réhabilitation lourde).

Le conseil régional, en bâtissant le plan "Bâtiment de demain" a voulu fédérer l'ensemble des acteurs (organisations professionnelles et entreprises, collectivités et établissements publics, université et centres de recherche, de formation, banques...) autour d'objectifs communs sur lesquels s'appuie un plan d'actions d'une part de l'institution régionale, d'autre part de l'ensemble des acteurs de la filière en vue de généraliser les bâtiments durables et basse consommation d'énergie sur le territoire.

Le bâtiment est en Bourgogne l'un des secteurs socio-économiques les plus impactant.

- Au niveau environnemental. Il consomme 43% de l'énergie et 50% des consommations des matières premières et produit 45% des déchets et 27% des émissions de Gaz à Effet de Serre.
- Au niveau social. La hausse des coûts de l'énergie conduit à une augmentation de la précarité énergétique. Plus de 20% des ménages le sont en 2014.
- Au niveau économique. Avec 70 000 emplois non délocalisables, il reste le premier secteur économique de la région.

L'atteinte d'une réduction d'un facteur 4 des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050, conduit à une généralisation des bâtiments BBC dans les bâtiments existants à énergie positive dans la construction neuve. Ces objectifs sont repris dans le cadre du SRCAE.

C'est une mutation sans précédent, pour laquelle la région a décidé d'apporter un soutien actif.

Présenté à l'assemblée régionale en janvier 2013, le Plan Bâtiments est construit autour de

#### 5 axes stratégiques :

- développer une démarche d'efficacité énergétique globale ;
- améliorer la qualité de l'air intérieur des bâtiments ;
- développer les éco-matériaux, (paille, chanvre, bois, pierre,...);
- développer les systèmes de production d'énergie adaptés et intégrés ;
- améliorer la conception, la maintenance, l'exploitation des bâtiments et développer les approches de management comportement.

#### 5 axes d'actions:

- rendre efficient les investissements du conseil régional;
- capitaliser diffuser et sensibiliser ;
- expérimenter, rechercher;
- préparer, accompagner et structurer les acteurs économiques;
- former les professionnels.

#### 52 actions.

Il mobilise trois leviers d'action:

- les outils de planification (SRDEI, SRADDT, CPRDFP, CAPECO...);
- les politiques d'intervention par le biais de la conditionnalité ;
- ses propres bâtiments.

Il mobilise l'ensemble des services de la région. L'ensemble du programme est en cours de déploiement.

#### 2 zooms sur des actions phares

#### Les interventions en matière d'habitat

Depuis 2006, l'ensemble des aides conditionnées a permis durant ces 4 dernières années de participer à la construction de plus de 2100 logements au standard RT 2005-20 et BBC dans le cadre des politiques de renouvellement urbain ; la réhabilitation de 1214 logements sociaux au standard BBC dans le cadre des programmes européens FEDER ; la réhabilitation de près de 1200 logements dans les communes de moins de 3500 habitants dans le cadre des dispositifs Villages avenir et Cœurs de villages au niveau RT 2005 et BBC ; la généralisation de la BBC dans son propre patrimoine (lycées, bâtiments administratifs...).Les 3 appels à projets sur les bâtiments à basse et très basse consommation lancé en 2008 ont permis la réalisation de plus de 190 bâtiments à basse et très basse consommation d'énergie totalisant plus de 800 logements et 65 bâtiments tertiaires pour une surface de 120 000 m² dont plus de la moitié est au standard passif et énergie positive.

#### La formation des professionnels

Les appels à projets ont permis de former et de sensibiliser plus de 1000 personnes et entreprises aux questions d'efficacité énergétique, d'étanchéité à l'air. Parallèlement, des formations plus complètes de 3 jours ont permis avec le soutien d'Olivier SIDLER de former plus de 800 architectes et maîtres d'œuvre à ces nouvelles questions. Les travaux en cours qui s'étaleront jusqu'en 2015 et 2016 : installation, mises aux normes et ou mise à niveau de plateaux techniques de formation dans le domaine de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables dans plus de 30 établissements de formation de la région ; la formation de l'ensemble des formateurs, le verdissement des diplômes... doivent permettre de répondre à la montée en compétences des professionnels du bâtiments dans son ensemble et répondre aux enjeux de la rénovation qui reste l'enjeu principal dans le domaine du bâtiment.

Pour répondre aux enjeux du SRCAE, il est nécessaire de rénover plus de 23 000 logements et 1 500 bâtiments tertiaires par an. Ces actions seront confortées dans le prochain CAPECO bâtiment (Contrat d'appui à la performance économique et à l'évolution des compétences en cours de construction avec les organisations professionnelles).

Pour répondre aux enjeux du SRCAE, à savoir rénover plus de 23 000 logements et 1 500 bâtiments tertiaires par an, et conforter son action dans le domaine de la rénovation, le conseil régional a souhaité intégrer au plan bâtiment de demain, une stratégie spécifique et régionale sur la rénovation énergétique de l'habitat public et privé.

Elle vise à créer un terrain propice est favorable tant au niveau de l'offre que de la demande de la rénovation, la finalité étant de créer une boîte à outil organisée autour de 4 axes :

- l'ingénierie technique,
- l'ingénierie territoriale,
- l'ingénierie professionnelle,
- l'ingénierie de financement.

L'ingénierie technique. Il s'agira de développer une offre de solutions de réhabilitation industrielles en développant des outils efficients.

Le parc régional de logements est constitué majoritairement de maisons individuelles et de très petits bâtiments collectifs, aujourd'hui rénovés sans recours à la maîtrise d'œuvre et sans approche et analyse globale.

L'idée générale est de développer des Solutions Techniques de Référence tout en préservant les architectures bourguignonnes et un diagnostic architectural et technique (en lien avec le guide QEB), afin d'accepter collectivement des règles simplificatrices qui éviteront l'écueil d'une approche trop individuelle. En simplifiant les règles constructives, il s'agira de tirer un ensemble industriel pour réduire les coûts de production. Pour ce faire, une étude sur la mise en œuvre de Solutions Techniques de Référence a été lancée par la région en 2014.

L'ingénierie territoriale. Il s'agira de mettre à disposition des maîtres d'ouvrage publics et privés une ingénierie fiable, un réseau régional de l'ingénierie public et privé compétent et reconnu.

L'accompagnement aux enjeux de la rénovation et la prise en compte effective de la Qualité Environnementale du Bâti (QEB) passe par une appropriation locale de ses enjeux et outils. La région avec l'ADEME a mis en place un nombre important de chargés de mission dans le domaine de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables au sein de différentes structures. Parallèlement, un important effort de capitalisation, de promotion et de communication sur les opérations exemplaires ou démonstratrices, afin de sensibiliser les maîtres d'ouvrage aux enjeux globaux, et capitaliser l'ensemble des travaux de cette dynamique afin de démontrer la faisabilité des rénovations BBC. Bourgogne Bâtiment Durable est l'opérateur technique principal pour mener à bien ces actions.

L'ingénierie professionnelle. Il s'agira d'une part de mettre en réseau des industriels et de la recherche pour rechercher des standards de rénovation Low Tech et Low Cost ; d'autre part d'accroitre la montée en compétence des professionnels par la formation et la qualification.

La rénovation à grande échelle nécessite des organisations nouvelles de productions et de mise en œuvre (industrialisation, groupements d'entreprises...) ; des défis technologiques par la production de nouveaux matériels et matériaux et la valorisation des gisements de matières premières naturelles locales issus des productions agricoles, forestières, géologiques et sédimentaires ; des défis de nouveaux savoirs et savoirfaire. Ces champs relèvent pour une grande partie du développement économique, de l'innovation, de la recherche et de la formation.

La région a lancé en 2014 un AMI sur les groupements d'entreprises en matière de rénovation du bâti.

Par ailleurs, la région investit dans l'adaptation des parcours de formation aux enjeux énergétiques du bâtiment, notamment à travers le programme PRAXIBAT (cf. chapitre « Faire des mutations environnementales et énergétiques un levier de compétitivité et de développement »).

L'ingénierie financière. Il s'agira de mettre des solutions de financements adaptés afin de démultiplier l'action régionale.

La rénovation du parc de bâtiments existant à hauteur des objectifs du SRCAE représente un investissement de plusieurs centaines de millions d'euros selon le standard énergétique envisagé (BBC, passif) en Bourgogne. Dans un cadre budgétaire contraint, les subventions ne sont pas dimensionnées pour répondre à ces enjeux.

Il s'agit de trouver et développer d'autres dispositifs et/ou outils, partagés et portés par tous les acteurs (région, ADEME, Etat, collectivités, USHB, banques...) pour démultiplier les moyens et donc les actions. Une étude sur la mise en œuvre d'une étude sur l'ingénierie de financement dans le parc bâti privé a été lancée en 2014.

# Enfin, si la région a un rôle fédérateur au niveau régional, son action ne pourra être démultipliée qu'avec l'appui et l'action des territoires locaux.

Il s'agira dans le cadre du SRADDT (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable des Territoires) de décliner ses orientations dans les contrats de territoires.

#### Les logements sociaux

L'hypothèse optimale du SRCAE a fixé également une feuille de route ambitieuse pour la réhabilitation des logements sociaux : réhabilitation de 3200 logements/an (5% d'avant 1975 réhabilités en étiquette C et 2% par an d'après 1975 réhabilités en BBC).

La région accompagne les bailleurs sociaux dans leurs efforts en intervenant à trois niveaux : elle accompagne les bailleurs à construire, elle aide les locataires à réduire leurs charges et elle préserve l'environnement.

La région est engagée depuis plusieurs années auprès des bailleurs sociaux, que ce soit dans le cadre des programmes de rénovation urbaine pour la construction neuve ou dans le cadre des politiques conduites avec l'union européenne sur la réhabilitation.

Sur les projets de réhabilitation, des règles d'intervention négociées avec l'USHB, ont été définies et validées par le comité d'orientation FEDER en 2010. L'enjeu n'est pas seulement d'aider à la réalisation de quelques opérations exemplaires mais aussi de capitaliser des méthodes et savoir-faire de façon à ce que les bailleurs puissent ensuite généraliser ces démarches de rénovation à l'ensemble du parc social régional.

Après avoir accompagné la réhabilitation de près de 2.000 logements entre 2010 et 2013, les acteurs de l'habitat travaillent à massifier le nombre de réhabilitations énergétiques en Bourgogne. La région en tant qu'autorité de gestion des fonds européens pilote l'animation régionale devant à aboutir à réhabiliter sur la période 2014-2020 plus de 10 000 logements soit près de 1.500 par an. Ce sont de l'ordre de 10 M€ de FEDER qui seront mobilisés pour diminuer les consommations énergétiques de ces logements et permettre aux bourguignons les plus modestes d'avoir de meilleures conditions de vie.

## Le développement de la démarche QEB (Qualité Environnementale du Bâti)

Après le guide "Eco-habitat" mis en place en 2008 avec l'Union Sociale pour l'Habitat de Bourgogne et l'ADEME, il a été décidé en 2010 de lancer la création d'un guide Qualité Environnementale du Bâti (QEB) tertiaire à l'attention des maîtres d'ouvrage de bâtiment tertiaire.

Ce guide était souhaité pour apporter l'information, la méthodologie et les modalités de l'ingénierie pour créer ou réhabiliter des bâtiments de qualité.

Le travail partenarial et transversal engagé a permis d'appréhender 11 typologies de bâtiments et de proposer à chacun des acteurs d'un projet de bâtiment tertiaire, des orientations stratégiques et techniques, des préconisations allant vers la qualité environnementale ou des conseils de bonnes pratiques sous forme de focus destinés à les sensibiliser, les former et les professionnaliser.

L'outil a également été conçu pour faciliter l'instruction des services concernés ciblant des préconisations prioritaires qui pourront être à terme des critères d'éco conditionnalité. Une évaluation automatique de chaque projet ou réalisation permettra ainsi à chaque instructeur d'avoir une vision rapide de la qualité et du respect des critères.

La mise en ligne permettra à chaque maître d'ouvrage de concevoir des bâtiments tertiaires et résidentiels de grande qualité environnementale.

#### Les perspectives :

L'efficacité énergétique est une préoccupation de plus en plus intégrée aux politiques conduites par la région. Cependant, la dynamique doit être poursuivie en :

- généralisant et adaptant les critères d'éco-conditionnalité
- développant l'utilisation du guide QEB mis au point par la région dans les aides aux bâtiments
- renforçant la priorité sur la réhabilitation des parcs existants (privé, public et social).

# Organiser une mobilité durable

En Bourgogne, près de la moitié des déplacements sont effectués au volant d'une voiture (47%) et le total des trajets effectués en voiture (conducteurs et passagers) représente plus des deux tiers des déplacements. Les modes doux ne représentent que 21% des déplacements.

La voiture est de loin le premier mode de transport (82% des km parcourus).

La mobilité quotidienne des Bourguignons conduit à la consommation de 13% (près de 6000 GWh) de l'énergie totale consommée par la Bourgogne en 2005. Sans surprise, les produits pétroliers représentent plus de 99% de l'énergie consommée.

Avec 1600 kteq de CO2, la mobilité quotidienne représente en 2005 12% des émissions de GES de la région, essentiellement dues aux véhicules diesel et essence.

Au niveau national, le Grenelle de l'Environnement avait fixé des objectifs ambitieux pour réduire les émissions du secteur :

- Réduction de 20% des émissions de CO2 d'ici 2020 pour les ramener au niveau de 1990
- Réduction des émissions moyennes de CO2 du parc automobile de 176 gCO2/km en 2006 à 120 gCO2/km en 2020
- Plan de développement des transports urbains : 1500 km de lignes nouvelles de tramways en de bus en site propre
- Fret non routier et non aérien : 25% d'ici 2020 (14% en 2006)
- 2 millions de véhicules électriques et hybrides d'ici 2020
- Emissions moyennes des voitures neuves inférieures à 95gCO2/km en 2020

L'hypothèse optimale du SRCAE table sur une politique ambitieuse de développement et d'incitation à l'usage des transports en commun (TC), le recours important au covoiturage, au télétravail et aux technologies de l'information et de la communication (visioconférence, télé-guichet...).

Enfin, la pratique de l'éco-conduite se développe, notamment grâce à son intégration dans l'examen du permis de conduire.

En synthèse, grâce aux trois chantiers que représentent une politique d'aménagement du territoire volontariste, le report modal et le développement des pratiques de mobilité, malgré l'augmentation de population, le nombre de déplacements resterait stable et la part modale de la voiture diminuerait de plus d'un tiers d'ici 2050 (28 % en 2050, contre 47 % en 2005).

L'hypothèse optimale du SRCAE conduirait ainsi à une réduction de la consommation d'énergie primaire de 36 % par rapport à 2005 et de 23 % par rapport au scénario « fil de l'eau » à l'horizon 2020.Quant aux émissions de GES, elles diminueraient, de 43 % d'ici 2020 et 78 % d'ici 2050 par rapport à leur niveau de 2005.

Les transports constituent donc un enjeu primordial dans la lutte contre le changement climatique. Ils sont aussi un outil au service de l'amélioration du bien-être des populations et de l'aménagement du territoire.

Face au double enjeu du changement climatique et de l'augmentation du prix des ressources pétrolières, le conseil régional s'est engagé depuis 2004 à faire évoluer le système de transport collectif. Celui-ci repose sur une complémentarité efficace des différents modes de transport et sur le report, tant que faire se peut,

vers d'autres modes de déplacement plus respectueux de l'environnement (ferroviaire, fluvial, modes de transport "doux").

Relier les territoires bourguignons entre eux, offrir un moyen de transport sécurisé, confortable et respectueux de l'environnement motivent l'action de la région dans le développement du ferroviaire.

Adopté en Juin 2007, le Schéma Régional des Infrastructures et des Transports tient compte de trois logiques dans le domaine des transports : le développement durable, l'aménagement du territoire et le développement économique. Il fixe six axes stratégiques :

- améliorer le cadre de vie et l'épanouissement des êtres humains en favorisant le développement des transports publics ;
- réduire la consommation énergétique et la pollution atmosphérique par le développement des modes alternatifs à la route ;
- répondre à la demande de la mobilité dans le respect des engagements de Kyoto ;
- valoriser les atouts de la Bourgogne et favoriser l'accueil d'entreprises ;
- favoriser une meilleure desserte des territoires et développer les liaisons internes régionales ;
- développer la coopération interrégionale et l'accès à l'international.

Afin de mieux connaître les besoins des usagers et d'adapter l'offre dans la plus grande concertation, le conseil régional a mis en place depuis 2004 des comités de ligne. Six comités de ligne se sont tenus au printemps 2014.

Selon une étude de l'INSEE (Janvier 2012) les Bourguignons émettent 474 000 tonnes de CO<sub>2</sub> par an pour aller travailler et étudier. Le développement des modes alternatifs à la route sont donc un enjeu majeur et nécessaire pour parvenir aux objectifs de réduction de gaz à effet de serre.

# L'inter-modalité, les modes combinés (train/bus vélo/piéton) et la simplification des connexions entre les différents modes de transport

Pour faciliter l'utilisation des transports en commun, il est essentiel d'établir des connexions entre le TER et les réseaux de transports collectifs urbains et départementaux. C'est un enjeu fort pour convaincre des usagers qui cherchent à minimiser leurs temps de parcours de porte à porte. A cette fin, la région a mis en place une instance de concertation entre l'ensemble des AOT bourguignonnes : la conférence régionale des autorités organisatrices de transport qui se réunit 2 fois par an depuis 2012.

#### Mobilité

- Création en octobre 2011 d'une centrale de mise en relation de co-voitureurs à l'échelle de la Bourgogne, hébergée sur Mobigo!, dont l'accès est gratuit pour les utilisateurs, destinée aux trajets réguliers comme occasionnels.

Début 2014, la centrale recensait plus de 3000 inscrits, autant d'annonces déposées et une quarantaine d'espaces partenaires de collectivités, associations, entreprises. 15 % des personnes inscrites covoituraient déjà.

- Mise en service de navettes touristiques (Bourgogne navettes), en correspondance avec les réseaux de transport publics, notamment trains et cars, desservant des sites touristiques majeurs pendant la saison estivale. En 2014, trois navettes circulent en juillet et août : une navette dessert le Tonnerrois pour la 3<sup>e</sup> année consécutive, les deux autres desservent les lacs du Morvan et Clamecy-Vézelay pour la 2<sup>e</sup> année. Ces navettes sont toutes équipées de remorques à vélos et sont en correspondance avec les trains régionaux et grandes lignes.
- Pour favoriser l'usage du vélo et l'itinérance touristique, la région équipe l'ensemble de ses cars TER de racks à vélos à chaque renouvellement de marché. Aujourd'hui, 7 lignes de car sont équipées de

racks permettant d'accrocher 5 à 8 vélos : Avallon-Cravant, Digoin-Paray-Lozanne, Seurre-Louhans-Bourg, Nevers-Moulins, Autun-Etang, Sermizelles-Vézelay-Corbigny, Avallon-Saulieu-Autun.

#### Zoom sur le service régional d'autopartage

Un appel à manifestation d'intérêt pour déployer un service régional innovant d'autopartage a retenu le réseau national Citiz pour ouvrir ce service à compter du 1er octobre 2013 à Dijon. En 2014, le service dijonnais compte 52 abonnés particuliers et 6 entreprises, soit un total de 150 abonnements. Le service est prévu pour ouvrir dans d'autres agglomérations bourguignonnes. Les adhérents peuvent également emprunter un véhicule dans toutes les villes où est déployé le service du réseau national France autopartage.

#### Zoom sur le service régional Mobigo

En 2013, mise en place de la nouvelle version de la centrale d'information multimodale Mobigo, composée d'un site internet et d'une centrale d'appels. Avec une moyenne de plus de 235 000 recherches d'itinéraires par mois, le site internet constitue un point d'entrée unique pour toutes les offres de déplacement, alternatives à l'usage individuel de la voiture, en Bourgogne (tram, bus, cars, trains, autopartage, vélo, transport à la demande, covoiturage, marche...).

La centrale d'information est le fruit d'un travail partenarial entre toutes les autorités organisatrices de transport de Bourgogne.

#### Les Plans de Déplacement d'Etablissements (PDE)

Un PDE vise à privilégier les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle : vélo, transports en commun, covoiturage. Il concerne tant les déplacements professionnels que les déplacements domicile-travail. Ce plan peut être individuel (plan de déplacements / PDE) ou bien commun à plusieurs entreprises d'un même secteur géographique (plan de déplacements inter-entreprises/PDIE).

La région et l'ADEME soutiennent financièrement la mise en oeuvre de PDE et PDIE depuis 2011.

#### Zoom sur le challenge au travail sans ma voiture

En 2013, en Côte-d'Or, le Challenge au travail sans ma voiture a permis à 56 structures et plus de 18000 salariés d'expérimenter un autre mode pour venir sur leur lieu de travail. L'Auxerrois a aussi mis en place pour la première fois le challenge, qui a concerné 15 établissements et près de 2 500 salariés.

En 2013, plusieurs structures ont été accompagnées dans leur démarche de PDE: le centre commercial des Clairions à Auxerre, les Autoroutes Paris Rhin-Rhône (APRR) à Dijon, le CHU de Dijon.

# Le développement du transport fluvial des marchandises (Pagny et Gron)

Le transport fluvial répond aux exigences des 3 piliers du développement durable :

- Sur le plan économique, les prix de marché du transport fluvial restent compétitifs face à ceux de la route (en moyenne 2 à 4 fois moins chers que ceux du routier) ;
- Sur le plan environnemental, il est à la fois sobre sur le plan énergétique (peu consommateur d'énergie) et vertueux en matière d'émission de gaz à effet de serre (limite l'empreinte écologique) ;
- Sur le plan social, ce mode génère peu d'accidents. Il présente aussi un potentiel de flux, ce qui offre un potentiel d'emplois notamment en zone portuaire.

Un des objectifs du schéma régional des infrastructures et des transports (SRIT), en termes de développement durable, est de développer les modes alternatifs à la route dont le mode fluvial à partir des ports de Chalon/Saône, Mâcon, Pagny et Gron.

Dans le cadre des politiques contractuelles (contrat de projets 2007-2013, CPIER Plan Rhône) ; la région intervient sur les aménagements portuaires de Gron (C.C.I Yonne, hinterland le plus au sud du Havre, exploitant : Logiyonne), Chalon-sur-Saône, Mâcon (C.C.I Saône et Loire, sous la dénomination APROPORT) et Pagny (hinterland le plus au nord de Fos/Marseille), SMTP et S.A.S Pagny terminal (le délégataire).

#### Technoport de Pagny (2013):

En 2013, l'activité sur le Technoport de Pagny a fortement augmenté du fait de la reconstitution de stock de sel de déneigement.

- 104 783 tonnes de marchandises manutentionnées par le délégataire
- Une forte activité de sel de déneigement.

La réorganisation de l'exploitation, de la commercialisation et de la promotion du port public amène la CCI de Saône et Loire a apporté les moyens humains et techniques d'Aproport.

Désormais, la S.A.S Pagny Terminal s'appuie sur l'expérience et la dynamique d'Aproport pour développer l'activité sur le Technoport.

#### Aproport de Chalon et Mâcon (2013):

Tonnages : 1 095 000 tonnes par voie fluviale ce qui représente 1 250 bateaux, 434 000 tonnes par voie ferrée (+ 48 %) et 1 696 000 tonnes par route (+ 1 %).

Activité conteneur : 60 745 EVP (+11 % par rapport à 2012). L'activité voie d'eau est réalisée essentiellement à Mâcon et concerne l'exportation d'eau minérale conteneurisée pour le Japon. Forte augmentation de l'activité combiwest.

#### Port de Gron (2013):

Logiyonne a poursuivi l'exploitation du Port de Gron.

Développement du trafic de colis lourd.

#### Le réseau des véloroutes et voies vertes

La Bourgogne possède un réseau de véloroutes et de voies vertes unique en France : cinq itinéraires majeurs (la Voie Verte en Bourgogne du Sud, le canal du Centre, le canal du Nivernais, le canal de Bourgogne et la Voie des Vignes) pour savourer le "Tour de Bourgogne à Vélo®".

Après l'ouverture de 50 km de voies vertes en 2012 sur la section Aisy sur Armançon / Tonnerre (89), la région a accompagné la réalisation (par le CG 58) de 33 km de voies vertes entre Nevers et Decize (Eurovélo 6) ainsi que 7 km de réseau à proximité de Saint Léger sur Dheune (CG 71).

Le conseil régional, Bourgogne Tourisme et les Départements sont engagés à la fois dans la réalisation de l'infrastructure, la mise en place de services dédiés aux cyclotouristes, l'accompagnement spécifique d'une offre d'hébergement, de restauration et de loisirs autour de l'itinéraire et la diffusion d'informations quant aux services proposés. Par ailleurs des actions de promotion ont été menées depuis plusieurs années au niveau régional dont l'édition d'un livre sur le Tour de Bourgogne à Vélo® exposant les attraits des territoires traversés par l'itinéraire.

800 kms de véloroutes et de voies vertes le long des chemins de halage, de vignes, de voies ferrées désaffectées et petites routes de campagne.

Tracé inclus dans le "schéma national des véloroutes et voies vertes".

# Promouvoir les énergies renouvelables

La France s'est engagée à atteindre une part de 23% d'énergie renouvelable dans sa consommation finale brute d'énergie en 2020

Le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie a fixé un objectif ambitieux pour le développement des énergies renouvelables en Bourgogne. En effet, bien que la production d'énergies renouvelables ne soit que de 4000 GWh en 2009, la Bourgogne s'est fixée un objectif de 23 % de production d'énergie d'origine renouvelable dans la consommation d'énergie finale à l'horizon 2020 avec une hypothèse de maîtrise des consommations énergétiques de 20 %, soit une production d'environ 10 000 GWh d'origine renouvelable à l'horizon 2020.

Deux principales ressources en matière d'énergie renouvelable restent prédominantes : l'éolien et le boisénergie, qui participent à l'effort de production supplémentaire de 6 000 GWh respectivement à hauteur de 48 % et 29 %.

# Le développement du bois-énergie

#### Les engagements régionaux

Le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie a fixé un objectif ambitieux pour le développement du bois énergie en Bourgogne.

Les objectifs régionaux de production d'énergie renouvelable à partir du bois énergie sont de plus de 5100 GWh à l'horizon 2020, en visant :

- l'installation de 1000 chaudières individuelles/an
- une augmentation significative de la part bois dans les réseaux de chaleur existant
- l'installation de 45 chaufferies collectives par an
- de 6MW/an en chaufferies industrielles
- de 3 grosses installations de cogénération de 25MWth d'ici 2020

Le bois énergie représente de loin la première énergie d'origine renouvelable produite en Bourgogne, la région bénéficiant d'une ressource forestière abondante et en croissance. L'usage traditionnel du bois bûche chez les ménages diminue fortement depuis 20 ans. En revanche, les chaufferies automatisées collectives se multiplient et quatre réseaux de chauffage urbain fonctionnent en partie au bois. Cependant, cet important développement des chaufferies automatisées ne compense pas totalement la baisse en volume de l'usage chez les ménages.

En 2013, on dénombre **300 chaufferies collectives ou industrielles** opérationnelles dans la région pour une **puissance installée de l'ordre de 280 MW** et une consommation annuelle de biomasse proche de **240 000 tonnes**. De plus, trois chaufferies industrielles utilisent de la paille (cf. annexe 3).

La région a poursuivi son soutien au développement du parc de chaufferies bois s'appuyant sur son réseau d'animateurs "Energies Renouvelables" constitué de 5,5 ETP. Ainsi depuis l'origine de ce **programme**, en 2002, c'est 130 emplois créés en Bourgogne, non délocalisables et pérennes, 132 000 tonnes de CO<sub>2</sub> d'origine fossile qui ne sont plus déstockées et relâchées dans l'atmosphère, 52 700 tonnes équivalent pétrole qui ne sont pas importées mais produites localement.

#### Les perspectives

Les ressources en combustible forestier pour un usage énergétique et industriel sont très importantes : selon une étude conduite en 2009 par APROVALBOIS, FCBA et le CRPF de Bourgogne, 900 000 à 1,4 million de m3 supplémentaires à dominante feuillus pourraient être mobilisés chaque année, à condition d'investir dans la desserte forestière et de promouvoir les coupes d'amélioration dans un objectif de gestion durable de la forêt bourguignonne. Cette mobilisation supplémentaire permettrait un doublement de la consommation régionale de bois énergie à condition que le développement de la demande en bois énergie soit soutenu.

## Le développement de l'éolien

#### Les engagements régionaux

Le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie a fixé un objectif ambitieux pour le développement de l'éolien en Bourgogne.

Les objectifs régionaux de production d'énergie renouvelable à partir de l'énergie éolienne sont de plus de 3000 GWh à l'horizon 2020, en visant le raccordement de 1500 MW pour le grand éolien et 2,5 MW pour le micro-éolien.

Fin 2013, **150 MW** sont installés représentés par **76 éoliennes sur six parcs** (Saint Seine l'abbaye, Auxois Sud, Marcellois-Massingy, Bretelle-Echalot en Côte d'Or, les Clérimois dans l'Yonne, Clamecy-Oisy dans la Nièvre) (cf. annexe 4).

La Bourgogne recense une quarantaine d'entreprises regroupant plus d'un millier d'emplois dans le secteur de l'éolien. Les compétences régionales traditionnelles dans la métallurgie, la chaudronnerie, la mécanique, l'énergie offrent des savoir-faire sur la quasi-totalité des composants de la chaîne de la filière.

Le conseil régional, au titre de sa compétence "Développement économique", a contribué à l'émergence du Cluster éolien, "Wind for Future".

"WIND FOR FUTURE" (W4F), cluster éolien, propose avec l'UIMM en Côte d'Or une formation de technicien de maintenance éolienne financée par le conseil régional et Pôle emploi.

Cette grappe d'entreprises, labellisée par l'Etat regroupe les acteurs de ce secteur et favorise l'émergence de produits innovants (fabrication de pales, étude sur la corrosion pour l'off-shore, protection de surface...).

# Les perspectives

Le développement de l'énergie éolienne en Bourgogne pour les prochains mois devrait permettre l'implantation de 100 nouvelles éoliennes pour 200 mégawatts, dans onze nouveaux parcs principalement dans l'Yonne : parc du « Soleil Levant » avec la construction de 12 turbines de 2,05 MW sur les communes de Venoy, Beines et Courgis, parc de l'Auxerrois sur les communes de Chitry et Quenne, d'une puissance de 32 MW, la Compagnie du Vent devrait réaliser ainsi l'un de ses plus puissants parcs en France ou encore les « Portes de Côte-d'Or » dont les travaux de raccordements ont débuté en avril 2014.

Le gouvernement a adopté plusieurs mesures en mars 2013 : dans le cadre de la loi Brottes : suppression des ZDE (Zone de Développement de l'Eolien) et annulation de la règle des 5 mâts, proposition de simplification des procédures d'autorisation (« autorisation unique »). Un nouveau tarif d'achat d'électricité a par ailleurs pu être adopté suite à l'invalidation du précédent, sécurisant ainsi le développement de la filière éolienne. L'ensemble de ces mesures devraient permettre à terme de mettre en place un contexte plus favorable au développement de l'éolien contribuant ainsi aux objectifs du SRCAE.

## Le développement de la méthanisation

#### Les engagements régionaux

Le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie a fixé un objectif de développement de la méthanisation à hauteur de 90 GWh d'ici 2020 :

- en développant 55 installations de 100 kW ou 5,5 MWé d'ici 2020
- en valorisant 2 à 4 % des effluents d'élevage soit 7000 m3 de lisiers et 210 000 t de fumier, 20% des boues de STEP, 50% des déchets de restauration collective et 30 % des déchets de restauration commerciale et graisses d'abattoirs.

Au 31 décembre 2013, huit installations de méthanisation valorisant le biogaz sont en fonctionnement en Bourgogne dont 7 agricoles (cf. annexe 5). Il est trop tôt cependant pour faire un bilan technico-économique précis.

Sur 2013, les principaux chiffres à retenir sur ces installations sont les suivants :

- 30 000 tonnes de matière méthanisées dont 55 % d'effluents d'élevage,
- 1 535 kW de puissance électrique installée,
- 4 200 000 kWh électriques injectés (soit l'équivalent de plus de 1 000 foyers),
- 3 500 000 kWh thermiques valorisés (soit l'équivalent de 300 000 litres de fioul).

#### Les perspectives

Le rythme de nouvelles installations s'est accru en 2014. Le gouvernement – dans le projet de loi sur la transition énergétique – a annoncé un plan d'aides avec un objectif national de 1500 nouveaux projets de méthanisation en trois ans. Par ailleurs, la région, autorité de gestion des fonds européens a retenu parmi ses priorités le soutien aux projets de méthanisation. Il conviendra cependant de poursuivre le travail de suivi technico-économique engagé avec l'ADEME et de cerner les conditions de rentabilité des projets en Bourgogne.

#### LA REGION INCITATRICE ET ANIMATRICE

# ENJEU 2 : PRESERVER LA BIODIVERSITE ET LA RESSOURCE EN EAU

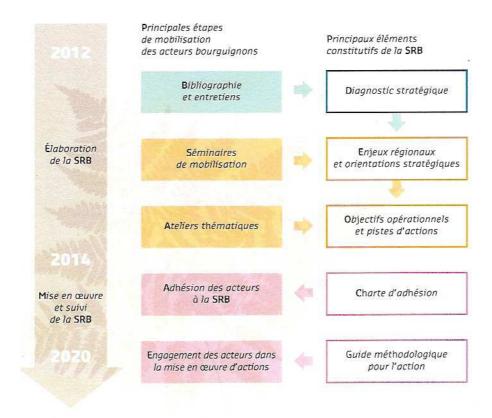
# La Bourgogne, un territoire engagé pour la biodiversité

# L'élaboration d'une Stratégie Régionale de la Biodiversité

L'érosion de la biodiversité est un phénomène avéré au niveau mondial comme au niveau national. Un consensus existe sur la part croissante de responsabilité qui incombe à l'Homme dans ce phénomène. Globalement depuis les années 1950, le développement des activités humaines contribue à la destruction, la fragmentation et l'altération des milieux et des espèces qui y vivent. Si la Bourgogne est une région dans laquelle la biodiversité est encore riche avec plus du tiers des espèces présentes en France métropolitaine, elle est néanmoins exposée à des pressions similaires à celles rencontrées au niveau national. L'enjeu consiste donc à limiter les pressions sur les milieux naturels aux différentes échelles et à reconnaître la biodiversité comme un capital pour l'avenir.

En Bourgogne, il existe depuis plusieurs années déjà de nombreuses actions en faveur de la biodiversité. Aujourd'hui, l'Etat et la région souhaitent aller plus loin en mettant en œuvre une Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB) élaborée avec l'ensemble des acteurs bourguignons. La SRB poursuit trois principaux objectifs :

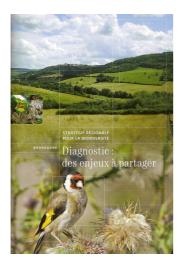
- Définir des enjeux partagés de préservation de la biodiversité en s'appuyant sur un diagnostic ;
- Renforcer la cohérence entre les politiques publiques et les dispositifs réglementaires ;
- Elaborer des orientations stratégiques partagées et des pistes d'actions par et pour l'ensemble des acteurs.



CETTE DÉMARCHE PARTICIPATIVE A DONNÉ LIEU À DE NOMBREUSES CONTRIBUTIONS ET S'ARTICULE AUTOUR DE 3 DOCUMENTS PRINCIPAUX :

▶ un diagnostic du territoire ;

- ▶ un cadre commun d'intervention identifiant les enjeux, les orientations stratégiques et les objectifs opérationnels pour la Bourgogne;
- une charte d'engagement et un guide méthodologique pour l'action.







La SRB constitue un cadre de référence, d'orientation et de mobilisation. Tous les acteurs, publics et privés, aux différents niveaux territoriaux et dans tous les secteurs d'activités, peuvent contribuer à l'ambition de la SRB sur la base du volontariat, en assumant leurs responsabilités. Un dispositif de mobilisation est proposé aux acteurs, il s'appuie sur le guide d'accompagnement pour l'action.

Le conseil régional de Bourgogne a adopté la SRB lors de la session plénière du 30 juin 2014. Les objectifs stratégiques et opérationnels sont rappelés en annexe 6. Elle sera mise en œuvre de 2014 à 2020 par tous les acteurs volontaires du territoire.

#### La Trame Verte et Bleue régionale

La fragmentation et la destruction des habitats naturels par la modification de l'occupation des sols constituent, une des principales causes d'érosion de la biodiversité. Les continuités écologiques permettant la vie et le déplacement des espèces sont ainsi rompues, notamment par l'extension de l'urbanisation, le développement des infrastructures de transport, l'aménagement des rivières et le développement de certaines pratiques agricoles ou forestières.

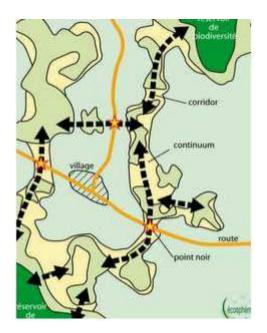
Pour enrayer ce phénomène, les lois issues du Grenelle de l'environnement ont prévu la constitution d'une trame verte et bleue pour préserver, gérer et remettre en bon état les continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines.

La Trame Verte et Bleue est un outil d'aménagement durable du territoire, complémentaire des dispositifs existants de protection d'espaces et d'espèces remarquables. Elle vise en particulier à favoriser la mobilité des espèces, y compris ordinaires, au travers d'un réseau écologique cohérent.

#### De quoi se compose la Trame Verte et Bleue ?

- de **réservoirs de biodiversité**: espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement.
- de **corridors écologiques** : connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie.
- Les **cours d'eaux** sont à la fois des réservoirs et des corridors.

Source : décret n°2012-1492 du 27 décembre 2012



Le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) est le volet régional de la trame verte et bleue. Il a pour objectif d'assurer la préservation et la remise en état des continuités écologiques terrestres et aquatiques afin que celles-ci continuent à remplir leurs fonctions et à rendre des services utiles aux activités humaines.

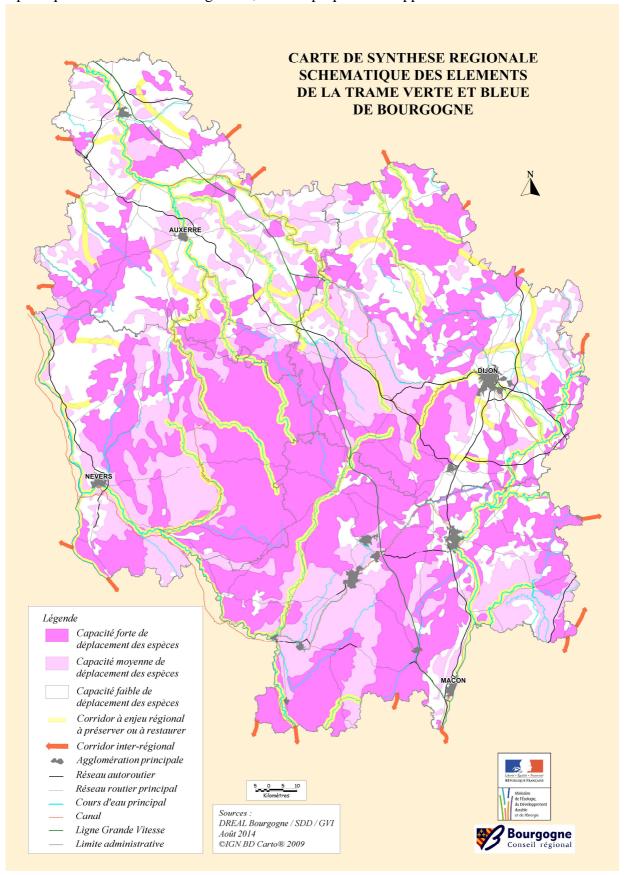
Le SRCE est <u>un document cadre</u> qui oriente les stratégies et les projets d'aménagement du territoire.

Règlementairement, l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements compétents devront prendre en compte les objectifs de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques du SRCE lors de l'élaboration ou de la révision de leurs documents de planification et projets d'aménagement (Schéma de cohérence territoriale, Plan local d'urbanisme ou cartes communales, SDAGE, autoroutes, LGV, ...)

En Bourgogne, le conseil régional a lancé en 2009, en partenariat avec l'Etat, une étude d'identification des continuités écologiques. Elle a abouti à une première cartographie de la trame verte et bleue au 1/100 000°. Cette étude a préfiguré l'élaboration du SRCE lancé en 2012 par le président du conseil régional et le préfet de la région.

Ce processus a été mené conjointement avec celui de la Stratégie régionale pour la biodiversité (SRB) afin d'assurer l'articulation et la cohérence des deux démarches et d'en accroître la lisibilité. Il a donné lieu à une large concertation et a mobilisé les acteurs bourguignons (Etat, collectivités, socio-professionnels, associations, scientifiques...) au cours de nombreux temps d'échanges (assises, séminaires, ateliers, forum, groupes de travail, etc.), de la consultation des collectivités, de l'autorité environnementale, du Conseil scientifique régional pour le patrimoine naturel (CSRPN). L'élaboration du SRCE s'est appuyée sur une gouvernance organisée autour de deux comités : le Comité régional biodiversité et le CSRPN.

A l'issue du temps d'élaboration et de concertation, le SRCE fait l'objet au dernier trimestre 2014 d'une enquête publique menée à l'échelle régionale, dans l'optique d'une approbation formelle début 2015.



#### Les outils mis en place en région pour la préservation des espaces naturels remarquables

Le territoire bourguignon est riche de ses espaces naturels remarquables :

- 36 % du territoire bourguignon est couvert par une ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique);
- 66 sites Natura 2000 couvrent 12,5% de la région ;
- 25 arrêtés biotopes ont été pris ;
- 4 réserves naturelles nationales : le Val de Loire,
   la Truchère, le Bois du Parc et la Combe Lavaux ;
- le Parc naturel régional du Morvan...

D'autres milieux remarquables sont en cours de classement.



#### Les Réserves Naturelles Régionales (RNR)

La loi de démocratie de proximité (article 109) a institué, en 2002, les réserves naturelles régionales, dont le classement appartient au conseil régional. Ce nouvel outil permet de classer les cœurs des sites de nature à protéger en Réserves Naturelles Régionales (RNR), à la demande des propriétaires publics et privés des sites concernés et de désigner un gestionnaire de site classé. Ce type d'outil implique trois piliers : la durabilité écologique, la viabilité économique, mais également l'appropriation sociale. Pour le territoire, les RNR permettent de préserver la biodiversité mais représentent aussi un attrait touristique, un cadre de vie et un modèle de développement.

#### Zoom sur la mise en œuvre de cette compétence en Bourgogne

La première réserve naturelle régionale a été classée en juin 2011 : la RNR du Val Suzon sur près de 3 000 ha. L'ONF a été désigné gestionnaire. L'année 2014 a été marquée par l'adoption du plan de gestion de la réserve et du schéma d'accueil. Le travail de concertation engagé sur le territoire régional autour de cette compétence permet aujourd'hui l'émergence de 3 nouveaux projets de RNR en Bourgogne :

- La RNR des mardelles de Prémery
- La RNR des tourbières du Morvan
- La RNR du Val de Loire (en amont de Decize)

#### Les contrats « Bourgogne Nature »

Les contrats Bourgogne Nature constituent un outil de préservation de sites naturels remarquables, sur une période de 5 ans maximum, qui permet d'améliorer la connaissance sur des sites remarquables, de réaliser des travaux de restauration des milieux naturels et de faire connaître le patrimoine naturel régional, à travers des équipements pour l'accueil du public. Ces contrats s'adressent aux sites inclus dans les inventaires ZNIEFF. Sont financés :

- les études et plans de gestion (80 %)
- les travaux de restauration (50 %)
- les équipements pour l'accueil du public (50 %)
- les outils de communication, d'information et de sensibilisation du public (50%)

Milieux concernés: Etangs, prairies humides, marais, tourbières, landes, forêts.

#### Les contrats Bourgogne Nature en quelques chiffres...

75 sites en Bourgogne ont bénéficié ou sont en cours de contractualisation avec le conseil régional de Bourgogne depuis 2000. Les sites sont répartis de façon relativement homogène sur les 4 départements avec 19 sites en Côte d'Or, 24 sites dans la Nièvre, 21 sites en Saône et Loire et 11 sites dans l'Yonne.

Jusqu'en 2004, le Conservatoire des espaces naturels bourguignons, avec 23 sites était le maître d'ouvrage principal du dispositif. Cependant, depuis cette date, l'ensemble des actions du CENB fait l'objet d'une convention annuelle avec le conseil régional. Les contrats en cours ont été stoppés avec cette structure et ont été repris dans la convention globale. Après le CENB, l'ONF, le Conseil général de la Nièvre et le Conseil général de la Saône et Loire sont les trois maîtres d'ouvrages les mieux représentés devant les communes et groupements de communes, le Parc Naturel Régional du Morvan et la fédération régionale de chasse.

La région instruit en moyenne 2 à 5 nouveaux contrats par an.

Cinq nouveaux contrats Bourgogne Nature ont été engagés en 2014 :

- Pelouses sèches à orchidées sur craie de l'Yonne (Yonne),
- Massif corridor de Sardolles-Cigogne à Ville-Langy (Nièvre),
- Pelouses et forêts calcicoles des coteaux de la Cure et de l'Yonne (Yonne),
- Prairies humides du bord de la Thalie (Saône-et-Loire),
- Prairies humides du bord de la Thalie à Chalon-sur-Saône et Chatenoy-le-Royal (Saône-et-Loire).

### Le parc national « Entre Champagne et Bourgogne »

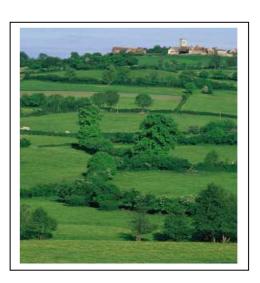
Le parc national "Entre Champagne et Bourgogne" à cheval sur les départements de la Côte-d'Or et de la Haute-Marne est un des 3 parcs nationaux issus du Grenelle de l'Environnement. La création d'une structure porteuse (GIP) permet un portage partagé des études préalables nécessaires pendant le temps que durera le processus de création.

#### Une intervention régionale ciblée aussi sur les milieux ordinaires

# L'appel à projets « Bocage et paysages »

Parmi les nombreux paysages qui composent la Bourgogne, le bocage fait partie du patrimoine naturel le plus caractéristique de la région. Il occupe en effet, la majeure partie de l'espace rural bourguignon. L'évolution des techniques, des pratiques et des productions agricoles ainsi que les remembrements ont conduit à une mise en accusation des haies et à de nombreux arrachages.

Depuis le développement des grandes cultures dans les années 1960, les linéaires de haies ont diminué de 40 % en moyenne en 50 ans. La disparition excessive des haies a montré leurs fonctions primordiales : agronomiques, écologiques, hydrauliques, économiques et esthétiques.



Afin de préserver cet élément identitaire, la région a décidé depuis 2004 d'encourager la reconstitution des trames bocagères, en s'appuyant sur des réflexions globales d'aménagement (les linéaires concernés devant être suffisamment conséquents à l'échelle des structures porteuses du projet et disposés de manière cohérente dans le paysage de façon à reconstituer un maillage bocager).

Le conseil régional de Bourgogne soutient l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de sauvegarde du bocage, en favorisant le développement de projets relatifs à la plantation de haies champêtres, d'arbres isolés en secteur prairial, d'arbres alignés et de boqueteaux et à la restauration de linéaires bocagers existants dégradés.

En 2014, 15 porteurs ont été soutenus correspondant à un linéaire de bocage de 14 km de haies champêtres, 562 arbres isolés en prairie et 3 000 m² de bosquets. Depuis le début du dispositif, 323 porteurs ont été retenus ayant permis la contractualisation à la replantation de 356 km de haies bocagères et 15 ha de bosquets en Bourgogne.

Par ailleurs, afin de permettre aux agriculteurs ou aux collectivités équipés (ou souhaitant s'équiper) de chaudières à plaquettes et leur permettre de connaître leur potentiel en bois énergie et/ou leur potentiel pour le paillage de litières animales en bois plaquettes, la région soutient l'élaboration et la mise en œuvre de plans de gestion simplifiés du patrimoine bocager du bénéficiaire.

L'élaboration du **plan de gestion** offre un regard sur l'exploitation agricole et/ou le patrimoine bocager de la collectivité dans son ensemble. Cet outil permet d'évaluer, après une visite sur site par le prestataire, le volume de bois annuel disponible et de programmer les travaux nécessaires pour une gestion durable du linéaire de haies.

En 2014, 7 plans de gestion bocagers ont bénéficié d'un soutien régional (5 agriculteurs, 1 lycée agricole et une ferme d'exploitation).

L'appel à projets « Vergers conservatoires »

Face à la disparition des vergers traditionnels et celle des pollinisateurs, alliés naturels des arbres fruitiers, le conseil régional lance depuis 2009 un appel à projets sur les vergers conservatoires.

Il finance des projets d'inventaires de variétés anciennes et locales et les travaux conservatoires, des formations et initiations aux techniques traditionnelles, des projets de restauration et de création de nouveaux vergers conservatoires, des actions de promotion et de sensibilisation, des projets de communication et de valorisation pédagogique.





Dans le cadre de cet appel à projets et lors de la création d'un nouveau verger conservatoire, il soutient également l'installation de ruches, la plantation de haies aux essences mellifères et l'implantation de petits aménagements en faveur de la petite faune auxiliaire (nichoirs, hôtels à insectes, ...).

En 2014, 104 porteurs ont été soutenus correspondant à la replantation de 2 894 fruitiers, 1 002 arbustes à petits fruits, 365 scions, 6,2 km de haies mellifères et à l'installation de 49 ruches et 91 petits aménagements en faveur de la petite faune.

Depuis le début du dispositif, 581 porteurs ont été retenus ayant permis la replantation 18 737 fruitiers, 6 348 arbustes à petits fruits, 4 022 scions et porte-greffes, 27,6 km de haies mellifères et l'installation 287 ruches et 155 petits aménagements (nichoirs, hôtels à insectes, ...) en faveur de la petite faune en Bourgogne.

#### Les contrats « Nature Ordinaire »

Le contrat « Nature Ordinaire » est un outil de préservation de sites naturels dits « ordinaires », sur une période de 3 ans maximum, qui permet d'améliorer la connaissance des sites, de réaliser des travaux de restauration des milieux et de faire connaître ce patrimoine naturel régional, à travers des équipements pour l'accueil du public. Ces contrats s'adressent aux sites non recensés dans l'inventaire ZNIEFF. Sont financés :

- l'analyse du site et l'élaboration d'une notice de gestion (80 %)
- les travaux de restauration (50 %)
- les équipements pour l'accueil du public (50 %)
- les outils de communication, d'information et de sensibilisation du public (50%)

<u>Milieux concernés</u>: Etangs, prairies humides, marais, tourbières, landes, forêts, ... non recensés dans l'inventaire ZNIEFF

Les contrats « Nature Ordinaire » en quelques chiffres...

3 sites en Bourgogne ont bénéficié ou sont en cours de contractualisation avec le conseil régional de Bourgogne. Les sites sont répartis en Côte d'Or (2 sites) et dans la Nièvre (1 site).

La région instruit en moyenne 1 à 3 nouveaux contrats par an.

Deux nouveaux contrats Bourgogne Nature ont été engagés en 2014 :

- Plan de gestion des mares en forêt communale d'Auxonne (Côte d'Or),
- Restauration de mares communales en Val du Sauzay (Nièvre).

#### Les perspectives en matière de préservation de la biodiversité

La Stratégie Régionale pour la Biodiversité constitue un cadre de référence partagé par et pour tous les acteurs bourguignons, visant une meilleure préservation de toutes les composantes de la biodiversité. Elle sera mise en œuvre de 2014 à 2020 par tous les acteurs volontaires du territoire. A travers la définition d'objectifs communs, la mutualisation des moyens et la création de synergies, elle doit favoriser une meilleure prise en compte de la biodiversité dans tous les secteurs d'activités présents en Bourgogne.

La structuration d'un observatoire de la biodiversité en Bourgogne doit permettre en parallèle de fournir des éléments de cadrage fiables aux décideurs ainsi qu'au grand public sur l'état et l'évolution de la biodiversité et de ses interactions avec les activités humaines à l'échelle régionale. Cet outil au service de la gouvernance doit permettre de suivre et évaluer la mise en œuvre de la SRB et du SRCE.

# Gérer la ressource en eau et préserver les milieux aquatiques

L'eau, consacrée patrimoine national depuis la loi sur l'eau de 1992, constitue une ressource vitale dont la qualité doit être préservée et les usages partagés. La Directive cadre européenne 2000 sur l'eau fixe une obligation d'atteinte du bon état écologique de la ressource d'ici 2015.

Ceci constitue un véritable défi pour l'ensemble des acteurs bourguignons. Même si l'eau tant souterraine que superficielle est relativement abondante en Bourgogne, les pressions sur la qualité physico-chimique, l'artificialisation des cours d'eau et la destruction des zones humides sont des facteurs déclassant pour l'atteinte du bon état écologique. En 10 ans, sur 90 captages fermés, la moitié l'a été pour des causes de pollution diffuse (nitrates et pesticides). De plus, les milieux aquatiques et humides nécessitent d'importants travaux de réhabilitation difficile à mettre en œuvre du fait de leur caractère de propriété privée.

La préservation et la restauration de la ressource en eau et des milieux aquatiques bourguignons constituent pour ces raisons un axe essentiel de la politique de développement durable de la région.

Cette politique s'articule autour de quatre orientations :

1. Partager et diffuser les connaissances sur l'état de la ressource en eau et les objectifs à atteindre

Initié en juin 2009, le Réseau de Gestionnaires des Milieux Aquatiques Bourgogne-Franche Comté a pour vocation de faciliter les échanges de compétences entre les agents des collectivités agissant dans la gestion des milieux aquatiques. La valorisation des savoir-faire de chacun contribue à la gestion durable et équilibrée de la ressource en eau du territoire.

En 2013, le réseau compte près de 110 adhérents et plus de 200 associés intervenants dans la gestion des milieux aquatiques des régions de Bourgogne et de Franche Comté.

Ce réseau des acteurs régionaux de l'eau est animé par le Pôle de Formation et de Sensibilisation de l'Etablissement Public Territorial de Bassin Saône et Doubs.

Il a organisé en 2013 2 journées techniques d'échanges en salle et 2 journées sur le terrain.

**2.** Favoriser l'élaboration et la mise en œuvre de démarches de gestion globale et concertée de la ressource en eau à l'échelle de bassins hydrographiques cohérents.

En 2013, 70% de la Bourgogne est couvert par une démarche de gestion globale de l'eau en cours ou émergente. 13 contrats territoriaux sont signés dont 5 en cours de renouvellement. La région a cofinancé 25 opérations de restauration de milieu pour un montant total de travaux de 1,2 M€.

3. Lutter contre les pollutions diffuses phytosanitaires en zone non agricole

#### Zoom sur l'opération "OBJECTIF ZERO PESTICIDE"

Lancée par la région Bourgogne, elle est réalisée avec la collaboration des 3 Agences de l'eau et la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bourgogne avec des fonds FEDER. Ce projet consiste à mettre en place une politique incitative et durable de suppression des pesticides dans la gestion des espaces publics (voiries, parcs, jardins, massifs végétaux, terrains de sports, cimetières, serres...) des collectivités du territoire bourguignon. Cette volonté politique traduit la préoccupation des élus à l'égard de la présence de pesticides dans l'eau superficielle et souterraine.

Suite aux appels à candidature en 2011 et 2012, 76 collectivités se sont engagées. Le bilan provisoire sur 45 communes montre une réduction de 35% des quantités de pesticides utilisées.

Le coût total de l'opération sur 4 ans est de 720 000 euros TTC.

A ce jour, environ 150 communes se sont engagées depuis 2005 dans un plan de désherbage. Par ailleurs, un certain nombre de communes ont réduit l'usage de leurs pesticides sans étude préalable.

4. Favoriser la prise en compte de la ressource en eau dans les politiques d'aménagement du territoire

Le 29 janvier 2013 au Palais des Congrès de Beaune (21) s'est tenue une journée d'échanges à caractère technique sur le thème « Eau et Urbanisme ». Cette journée a été organisée par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse et le RGMA Bourgogne Franche-Comté en partenariat avec les DREAL de Bourgogne et de Franche-Comté. Ayant rassemblée 215 acteurs de l'eau et de la planification urbaine du territoire, cette rencontre a connu un franc succès. La rencontre s'est articulée sur un rappel des cadres réglementaires de l'eau et l'urbanisme le matin, et, la présentation d'une succession de retour d'expériences l'après-midi.



5. Favoriser la prise en compte et la gestion des zones humides

La région a cofinancé en 2013 la restauration d'une zone humide sur la Vouge et les études préalables pour la restauration de 6 zones humides en bord de Saône, le tout pour un montant total des actions de 150 000euros.

#### Les perspectives

Les programmes d'actions des contrats « milieux aquatiques » intègrent bien les objectifs de la Directive Cadre Européenne. Des actions relatives à la restauration de cours d'eau et de continuité écologique et à la préservation des zones humides sont lancées. 30% des ouvrages prioritaires (56 / 185) identifiés dans le Plan d'Action pour la Restauration de la Continuité Écologique (PARCE) sont concernés par des financements FEDER et 37% des ouvrages des ouvrages de priorité régionale 1 (22 ouvrages / 59) sont en phase opérationnelle (scénario d'aménagement choisi).

L'EPTB Saône-Doubs a élaboré un 2è contrat sur le Val de Saône et ses affluents ; il pourrait constituer le premier contrat de territoire « Corridors écologiques » regroupant des actions trame verte et trame bleue.

### LA REGION INCITATRICE ET ANIMATRICE

# ENJEU 3 : FAVORISER LA COHESION SOCIALE ET L'EQUITE TERRITORIALE

# Elaborer des politiques régionales d'aménagement dans une démarche de développement durable

La région souhaite assurer l'attractivité de la Bourgogne en développant les territoires, dans une démarche durable.

Aujourd'hui la politique territoriale et ses traductions contractuelles ont été prolongées jusqu'au 31 décembre 2014 afin d'être synchrone avec les fonds européens, le futur CPER mais aussi l'adoption définitive du Schéma Régional de Développement Durable du Territoire.

Cette politique a permis une structuration du territoire régional : en 2007 – 2014, la Région s'est engagée dans des contrats avec 17 pays, 8 agglomérations, 1 PNR et 23 villes d'appui. Elle a mobilisé plus de 67M€ dans ce cadre, et est le premier financeurde l'ingénierie territoriale.

## Les contrats territoriaux : vers un équilibre durable entre les bassins de vie

La cohésion territoriale, exprimée à partir de projets collectifs qui valorisent des atouts, renforcent la gouvernance à une échelle intercommunale et éventuellement compensent des handicaps liés aux spécificités territoriales, reste l'objectif poursuivi par la région.

L'approche territoriale consiste à rendre cohérentes dans leurs interactions spatiales les politiques sectorielles et les différents types de contractualisation.

Il s'agit d'apporter à travers les politiques territoriales des réponses de proximité aux nouveaux défis posés à la Bourgogne : défi démographique, développement durable, mutations des espaces ruraux et des franges urbaines, mutations économiques, sociétales.

Au travers ces contrats territoriaux, le conseil régional entend mettre en évidence, au cœur des territoires, des priorités partagées de développement, points de jonction des stratégies locales et régionale :

- répondre aux besoins de proximité des populations (accès aux services, emploi-formation...),
- renforcer l'articulation entre espaces urbains et ruraux, notamment dans les territoires à enjeux (espaces péri-urbanisés...), et renforcer la solidarité interterritoriale,
- préserver les ressources et les patrimoines régionaux, et développer le recours aux énergies renouvelables.
- maitriser l'étalement urbain,
- renforcer l'attractivité des territoires par l'implantation et le développement d'activités économiques créatrices d'emplois durables.

En complément de ces interventions, ces contrats territoriaux intègrent depuis 2007 des critères d'écoconditionnalité calqués sur ceux des Fonds Européens.

Ces critères concernent tout projet de construction ou de réhabilitation de bâtiments ainsi que les créations et rénovation de zones d'activités.

Il s'agit pour l'essentiel de critères "qualitatifs" visant à développer les bonnes pratiques et la démarche de "qualité environnementale" des projets (argumentaire de gestion des eaux pluviales, audit énergétique et étude de choix énergétique, recommandations sur les "bonnes questions" à se poser lors de l'élaboration des projets...).

Un objectif de performance énergétique est également fixé pour les bâtiments neufs : atteinte a minima du niveau correspondant au label "Haute Performance Energétique RT 2005".

Ces critères ont permis d'élever le niveau global des projets soutenus mais, au vu de la nouvelle réglementation thermique (RT 2012) et des enjeux très importants liés à ces projets, ils ont vocation aujourd'hui à évoluer vers des objectifs de performance énergétique et de qualité environnementale plus ambitieux (label BBC/passif, choix de matériaux performants et éco-responsables...).

#### Elaborer un nouveau SRADDT

Les Lois d'orientation pour l'aménagement du territoire du 15 février 1995 et du 25 juin 1999 confient aux Régions la responsabilité de la conduite d'un Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire. Ce schéma (SRADDT) est un schéma d'aménagement de l'espace régional piloté par le Conseil Régional, qui met ainsi en œuvre sa compétence de « chef de file » en matière d'aménagement du territoire.

Il s'agit d'un document de planification qui fixe les orientations, à moyen terme (horizon 2030), du développement durable du territoire régional, et en définit les modalités opérationnelles et organisationnelles. Il se fonde sur une vision d'avenir partagée entre la Région et ses partenaires.

#### Le SRADDT c'est ainsi:

- Un document qui définit la perspective d'organisation et de développement du territoire, ainsi que la stratégie pour y parvenir ;
- Les principes d'une déclinaison opérationnelle, contractuelle et financière, dont la définition concrète relève d'outils (Contrat de plan Etat-Région, Programmes opérationnels, contractualisation régionale...) qui sont définis en parallèle, en cohérence avec la logique et les objectifs du SRADDT;
- Une démarche largement concertée avec les partenaires du Conseil régional, qui permet de poser les bases d'un partenariat renouvelé.

#### Le processus en région

Par délibération du 14 et 15 janvier 2013, la Région Bourgogne a acté le principe d'engager l'élaboration de son nouveau SRADDT, avec pour objectif de le finaliser fin 2014. Le projet de SRADDT a été validé en séance plénière le 12 mai dernier à l'issu d'un large processus de concertation.

# Le développement durable au cœur de la stratégie

Le SRADDT s'appuie sur une vision d'avenir partagée entre les différents acteurs du territoire, tout en prenant en compte les spécificités territoriales. Il constitue un document de planification généraliste et un instrument de cohésion des politiques publiques d'aménagement et de développement.

Parmi les enjeux identifiés figure la question de l'organisation spatiale durable pour le territoire régional.

L'ambition portée par le SRADDT est notamment de faire que la Bourgogne présente à horizon 2030 un territoire régional qui prendra appui sur une organisation autour de ses villes et territoires connectés entre eux.

#### Les perspectives

Le SRADDT, ainsi que le SRCAE et la SRDEI, ont vocation à constituer le fil rouge de la politique territoriale.

Dans ce contexte, la finalité de la politique territoriale est le développement des territoires, au sens de la conduite et de la mise en œuvre de démarches stratégiques.

A partir des orientations du SRADDT qui sont :

- 1. Organisation polycentrique régionale, et territoires solidaires
- 2. Vivre, habiter et travailler en Bourgogne
- 3. Une gouvernance refondée, de nouvelles échelles stratégiques

La région souhaite travailler avec les territoires autour de trois grandes priorités :

- Promouvoir une organisation polycentrique du territoire régional renforçant les solidarités entre territoires, basée sur un **maillage de pôles (armature urbaine)**.
- S'engager dans une politique régionale d'attractivité et d'accueil se déclinant sur les territoires : capter des flux de migrants, renouveler les populations et les actifs, maintenir les habitants.
- Engager les territoires sur la voie de la **transition énergétique et écologique** et ces trois piliers : sobriété énergétique, efficacité énergétique et développement des ENR.

Le cadre précis de cette politique sera parachevé fin 2014.

# Les contrats régionaux de cohésion sociale en milieu urbain

Le conseil régional de Bourgogne favorise la prise en compte des dimensions humaines, sociales et environnementales dans les zones urbaines (Communauté urbaine du Creusot – Montceau, Grand Dijon, Grand Chalon, Mâcon, Nevers, Auxerre, Sens, Migennes, Avallon, Saint Florentin et Autun), en contribuant à la mise en place de projets spécifiques en faveur des habitants.

Dans le cadre de contrats régionaux de cohésion sociale, la région soutient dans ces zones :

- l'insertion professionnelle (accès à l'emploi),
- la création d'entreprise,
- l'accès aux soins et à la santé,
- l'accès aux activités sportives et de loisirs,
- l'accès aux établissements culturels,
- l'accompagnement des projets de rénovation urbaine.

Cette intervention sociale vient en complément de l'engagement important en matière de rénovation ; la région estime que la seule intervention lourde sur l'immobilier urbain ne suffit pas à améliorer les conditions de vie de ces populations les plus en difficulté.

Depuis 2007, ce sont alors chaque année plus de 200 actions (1,1 M€ annuels) qui sont soutenues sur les 11 territoires éligibles permettant, notamment aux jeunes en difficulté, d'avoir des conditions de vie meilleures.

Dans le cadre du Programme national de rénovation urbaine, la région Bourgogne a signé avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) une convention pluriannuelle de soutien sur la période 2006-2013. Ce dispositif a pour objectif de favoriser les projets de rénovation urbaine permettant d'améliorer et de revaloriser de façon significative et durable la qualité de vie dans les quartiers d'habitat social (23 quartiers identifiés en Bourgogne).

Il s'agit de soutenir les opérations suivantes :

- ingénierie et pilotage des projets,
- opérations de déconstruction de logements sociaux,
- changement d'usage de logements,
- constructions de logements sociaux,
- opérations de résidentialisation,
- aménagement d'espaces publics,

#### Zoom sur la rénovation urbaine de Migennes

Construction d'un bâtiment d'accueil de petite enfance et d'accueil périscolaire quartier Mignottes à Migennes

La région Bourgogne participe à cette opération dans le cadre de la convention de rénovation urbaine.

Le quartier des Mignottes est en pleine mutation et bénéficie d'une augmentation de sa population et notamment de la fréquentation des établissements scolaires et de l'accueil périscolaire. L'objectif pour ce quartier est désormais de renforcer l'offre de services publics de proximité. La construction de cet équipement multifonction (multi-accueil, centre de loisirs) s'inscrit dans une démarche de valorisation du quartier à l'échelle de la ville.

Cette structure sera inaugurée courant 2014.

# Le maintien des services, des activités économiques et sociales dans les villages : « ECO-VILLAGE-AVENIR »

Un tiers de la population bourguignonne habite dans une commune appartenant à un espace à dominante rurale. En dehors des huit agglomérations de plus de 30 000 habitants, la vie des Bourguignons s'organise dans 74 bassins de vie où chacun cherche à travailler, consommer, se soigner, s'éduquer et se distraire. Prenant en compte l'importance de la dominance rurale (33 % au lieu de 18 % pour la moyenne nationale), l'appui du conseil régional contribue non seulement à offrir un nouvel habitat respectueux de l'environnement (Cf. Enjeu 1.3) mais aussi à développer la vie sociale dans les villages, à maintenir des activités artisanales et de commerce de proximité.

#### 475 bâtiments publics aidés, plus d'une centaine de locaux commerciaux et artisanaux.

Avec Eco-villages avenir ce sont plus de 1 000 communes qui ont été accompagnées depuis 1999. La région a alors permis la réhabilitation de **3014** logements respectant des normes thermiques élevées, de **475** locaux institutionnels et 126 commerces et services. Pour exemple, sur les **159** dernières réhabilitations financées, ce sont **26 542** kWh/m² par an qui ont été économisés, ce qui représente la consommation d'énergie de **530** logements BBC neufs.

### Zoom sur l'appel à candidatures « Aménagement durable »

En partenariat avec l'Etat et l'ADEME la région a souhaité illustrer, via un appel à candidatures, une urbanisation durable et innovante répondant aux préoccupations environnementales et sociales et répondant aux enjeux identifiés dans le Schéma Régional Climat Air Energie, le Plan Energie Climat Bourgogne et le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire.

Les principes directeurs sont :

- un aménagement responsable, économe en énergie.
- un impact limité sur l'environnement, l'étalement urbain et les déplacements.
- la recherche de nouvelles formes urbaines, architecturale et paysagère.
- la prise en compte du futur usager, riverain, de la population grâce à une concertation et une gouvernance adaptées.
- l'intégration de ces projets dans des stratégies supra communales plus globales d'habitat, de mobilité, d'accès aux services, aux commerces.

Six opérations ont été sélectionnées. Celles-ci doivent servir d'exemples et de références. Les enseignements issues de ces opérations pilotes, permettront de formaliser des principes d'aménagement reproductibles (généralisables) et des recommandations pouvant servir de guide sur l'ensemble du territoire.

## Le Parc naturel régional du Morvan

Le Parc naturel régional du Morvan a été créé en 1970. Comme tous les autres parcs, le Parc du Morvan est né d'un constat : le Morvan est une zone rurale, doté d'un patrimoine naturel, culturel remarquable mais menacé par la désertification, l'intensification agricole ou forestière, un développement urbain et touristique relativement anarchique.

Parmi les 45 Parcs naturels régionaux, il fait partie des plus anciens. Il est le seul de la région en Bourgogne.

La région accompagne dans la réalisation de sa charte de développement le Parc naturel régional du Morvan (préservation des patrimoines naturels et culturels, soutien aux dynamiques économiques et développement d'un territoire vivant et solidaire).

En 2012, avec l'appui de la région, le Parc a travaillé sur le développement d'une économie durable autour d'une stratégie marketing, du développement filière courte, d'une exploitation forestière durable. Il a, en outre, mené des actions de promotion touristique et de développement de l'offre d'un tourisme de nature. Enfin, il a poursuivi son action en matière de développement des énergies renouvelables et de coordination d'actions, d'adaptation et de lutte contre le changement climatique.

La région a mobilisé 954 540 € en 2013 pour accompæner la charte du Parc du Morvan.

# Favoriser l'égalité d'accès à la formation pour tous, augmenter le niveau moyen de qualification des citoyens Bourguignons tout en s'adaptant aux besoins présents et futurs des entreprises

Le conseil régional est compétent dans les champs de la formation professionnelle des demandeurs d'emploi, de l'apprentissage et des formations sanitaires et sociales. Il intervient par ailleurs en gérant un certain nombre de dispositifs destinés à faciliter l'accès à la formation et à l'emploi des personnes les plus démunies.

Les objectifs stratégiques de la politique conduite par le conseil régional sont :

- ➤ Tendre vers une égalité d'accès à la formation pour tous les publics en identifiant les freins à la formation et en apportant des réponses appropriées et mesurées en lien avec les besoins de l'économie bourguignonne
- Disposer d'une offre de formation professionnelle structurée
- Répondre au mieux aux besoins actuels et futurs des entreprises et des territoires
- ➤ Augmenter le niveau de qualification des citoyens bourguignons
- Lutter contre les exclusions et les discriminations
- > Créer une dynamique emploi-formation sur les territoires en difficulté
- ➤ Conforter le Service Public Régional de Formation Professionnelle Continue

Ces objectifs stratégiques sont déployés dans le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CRPDF).

#### En 2013:

- plus de 8 000 demandeurs d'emploi ont bénéficié d'une formation ou d'un accompagnement financé par le conseil régional dont 261 par l'intermédiaire du dispositif Chèque Formation,
- 50 emplois tremplin ont été pérennisés,
- 10 081 apprentis ont été accueillis dans 32 CFA bourguignons,
- 3 858 Bourguignons ont suivi une formation dans le domaine sanitaire et social, dont 972 boursiers, 44 nouveaux bénéficiaires du dispositif Réciprosanté, et 376 demandeurs d'emploi ont bénéficié de la gratuité des formations paramédicales de niveau V (aide-soignant, auxiliaire de puériculture et ambulancier),
- 140 passeports VAE ont été délivrés,
- 32 415 jeunes bourguignons ont été reçus individuellement par les Missions locales dont 6 338 sont entrés en situation formative (formation, contrats en alternance, retour en scolarité).

# La formation des demandeurs d'emplois

L'année 2013 ayant connu un accroissement du chômage, le conseil régional a renforcé son action en faveur du public demandeur d'emploi :

- 320 actions sur le programme d'actions qualifiantes ont été commandées par la région pour plus de 3 280 stagiaires
- poursuite du dispositif « Plateforme d'Accompagnement à la Qualification (PAQ) » en faveur de plus de 1900 demandeurs d'emploi les plus fragiles afin de sécuriser leur parcours.

- achat de parcours individualisés et adaptés dans les secteurs de l'industrie et du bâtiment a bénéficié à plus de 400 demandeurs d'emploi ayant un projet d'emploi dans l'un de ces deux secteurs.
- maintien des aides personnelles à la professionnalisation, le « chèque formation » afin de permettre une prise en charge des formations n'existant pas dans le programme régional de formation pour les demandeurs d'emploi.
- intervention auprès des quatre Ecoles de la Deuxième Chance (E2C) de Bourgogne, celle de Cosne sur Loire pour la Nièvre, de Chevigny saint Sauveur pour la Côte d'Or, de Tonnerre pour l'Yonne et pour la première année de fonctionnement celle de la Saône et Loire située à Montceau les Mines.

Enfin, suite à l'appel à projets innovant lancé fin 2012, sept projets destinés à mieux prendre en compte les besoins des personnes les plus éloignées de la formation ont été retenues et feront l'objet d'une évaluation spécifique.

# L'apprentissage

La rentrée de septembre 2013 a vu la création du CFA des secteurs du sanitaire, du social et du médicosocial.

L'adaptation du dispositif régional d'apprentissage a connu les évolutions suivantes :

- l'ouverture des formations dans le cadre de démarches visant à renforcer l'attractivité des territoires et/ou de certaines filières (CAP « Constructeur de routes » sur Nevers, Mention Complémentaire niveau V « Plaquiste » sur Nevers, Baccalauréat Professionnel « Technicien Menuisier Agenceur » sur Nevers, BAC « Conduite et Gestion d'Exploitation Agricole, système à dominante élevage » à Villevallier),
- l'ouverture de formations visant à favoriser le développement de compétences liées à l'environnement et la maîtrise des énergies (BTS « Electrotechnique» coloré ferroviaire avec le MECATEAM Cluster sur Montceau Les Mines),
- l'ouverture de formation permettant l'élévation des compétences des jeunes bourguignons notamment à travers le développement de formations supérieures (BTS « Management des Unités Commerciales », BTS « Aménagement Finitions », BTSA « aménagements paysagers », Formation Bac +3 « Responsable en Logistique » (titre déclaré au RNCP : 12312), Master 2 « Gestion Bancaire de Patrimoine CPA -Conseiller Patrimonial Agence » ; Licence pro Spécialisation « Agro-Alimentaire pour et les Travaux Neufs (LP SAAM TN) »,
- la poursuite des adaptations rendues nécessaires par la fin de la rénovation de la voie professionnelle (fermeture des BEP et mise en place des Bac pro 3 ans), ainsi que par la fragilisation de certains établissements (mixité des publics, ...),
- les différentes mesures d'ordre qualitatif qui contribuent à maintenir le taux de rupture à 14,3 % en moyenne régionale et le taux de réussite aux examens à 77 %,
- l'accompagnement des CFA en phase de redéfinition de leur projet d'établissement (La Noue, Champignelles, ...),
- l'aide à la restructuration, la mise aux normes et à la modernisation des locaux des CFA par l'augmentation significatif du budget dédié en 2013 (4 M€) :
- Réhabilitation du pôle hébergement du CFA de La Noue ainsi que la modernisation de ses systèmes d'informations.
- Mise aux normes du plafond de l'atelier Carrosserie avec réfection du flocage au CFA Automobile,

- Mise en conformité incendie :
  - o de l'internat du Bâtiment CFA 58.
  - o du système complet du CIFA d'Auxerre.
- l'aide à l'adaptation des formations par l'investissement de nouveaux équipements :
- Renouvellement d'équipements professionnels pour l'atelier Bois du Bâtiment CFA 21,
- Acquisition d'équipements professionnels pour l'atelier Electricité (plateformes maquettes 3D, support bois maquettes 3D, ...) pour le Bâtiment CFA 71,
- Acquisition d'équipements professionnels nouveaux pour la filière Photographie obligatoire avec le nouveau référentiel au CIFA de Mercurey,
- Acquisition de matériels professionnels pour la filière Boulangerie-Pâtisserie (four, pétrin, armoire de fermentation, balance) au CIFA d'AUXERRE,
- ....

Le renforcement de la promotion de l'apprentissage à travers l'organisation des 43<sup>ème</sup> olympiades des métiers : mise en place d'un comité de pilotage et de suivi, désignation d'un coordonnateur parmi les jurés, désignation de jurés référents, partenariat renforcé avec les jurés, les centres et les branches professionnelles.

L'identification des freins à l'apprentissage par l'étude déléguée au C2R pour identifier les leviers de développement.

#### Les formations sanitaires et sociales

Le conseil régional a également mis en œuvre ses compétences dans le domaine des formations sanitaires et sociales. L'année 2013 a permis en particulier :

- La poursuite de la réforme des diplômes paramédicaux et de sages-femmes avec la mise en œuvre de nouveaux référentiels de formation visant à permettre leurs reconnaissances du diplôme au grade universitaire de licence ou de master. Cette retranscription des diplômes au format LMD a nécessité de conventionner avec l'Université de Bourgogne.
- La négociation et l'élaboration du schéma régional des formations sanitaires et sociales (2013-2017) au cours de l'année 2013 et voté par les élus lors de la séance plénière du 25 novembre 2013. Le schéma comprend quatre objectifs stratégiques déclinés en 23 actions.
- La poursuite des travaux en vue de la réhabilitation de l'ancienne armurerie de la caserne Pittié pour y installer le nouvel IFSI du centre hospitalier de Nevers.
- La finalisation du programme de travaux inhérent au transfert de l'IFSI de Paray-le-Monial au sein du lycée Astier de la ville.
- La finalisation du dossier de consultation des entreprises (DCE) afin de lancer la commande du progiciel SolSTISS (solution interrégionale de suivi des formations sanitaires et sociales) porté par 11 régions dont la Bourgogne.

# Développer les infrastructures et usages numériques

Le développement des territoires sera lié à celui de son économie numérique et en particulier au déploiement des infrastructures très haut débit. Pas un secteur n'est épargné : le tissu industriel et artisanal, .la santé, le tourisme, l'enseignement, l'agriculture, la vie sociale, les services publics.

# La stratégie de cohérence pour l'aménagement numérique du territoire régional (SCORAN)

L'Etat et la région ont validé en 2012 la stratégie de cohérence commune pour l'aménagement numérique du territoire régional (SCORAN), ciblant le très haut débit pour tous en 2025. Ces travaux s'articulent avec les schémas directeurs d'aménagement numérique du territoire (SDANT) en cours d'élaboration par les quatre Départements.

Elle entérine les objectifs suivants :

- Une forte ambition de couverture
  - 100% des foyers raccordés en THD en 2025,
  - en 2017, premier palier de +15 % des foyers raccordés FTTH en complément des 35 % AMII, soit au total 50 % de couverture FTTH en moyenne
  - Privilégier le FTTH dès les premiers déploiements ; montée en débit possible seulement si :
    - possibilité de réutiliser les fibres optiques posées à ce titre, sous respect du schéma d'ingénierie régional,
    - o coût moindre que la réalisation des prises FTTH correspondantes,
- \* Rechercher un déploiement cohérent, basé sur la mutualisation avec les infrastructures existantes et mobilisables,
  - Phasage territorial cohérent :
    - o Intervention publique uniquement hors zones AMII,
    - o Montée en débit limitée au complément du FTTH, et sur des zones "manifestement critiques",
    - O Choix du site pilote FTTH de Lormes pour démontrer la faisabilité du FTTH en milieu rural,
  - Financement pour 2012-2017 avec une clé de répartition Etat/région/départements et Europe
- ❖ Dès 2012, une fois les SDANT validés, lancement d'un schéma d'ingénierie à l'échelle de la Bourgogne, dans l'objectif de minimiser l'investissement public en optimisant l'architecture sur le territoire le plus large possible,
- Concevoir un dispositif régional pour assurer la commercialisation des infrastructures relevant de l'initiative publique,
- Mutualiser les données relatives aux infrastructures via le portail GéoBourgogne.

#### **Zoom 2013**

Poursuite de la démarche de schéma d'ingénierie qui définira l'architecture « idéale » du réseau optique FTTH (fibre jusqu'à l'abonné) de la Bourgogne, et en donnera une cartographie détaillée. Collaboration avec les départements dans l'élaboration de leur projet en lien avec la mission France Très Haut Débit.

# Le déploiement de WIMAX

Conscient de l'importance de ces nouvelles techniques d'information et communication, comme a pu l'être l'électricité au siècle dernier, le conseil régional en association avec les initiatives départementales a voulu intervenir efficacement dans la couverture numérique de la région Bourgogne, principalement sur les territoires ruraux, grâce à la technologie la mieux adaptée aux territoires.

En 2008, 62 % de la population bourguignonne avaient accès par l'ADSL à un débit supérieur ou égal à 2Mbps. L'objectif était de passer à 92 % grâce à la technologie WIMAX ; les 8 % restant pouvant être traités par hertzien complémentaire, satellite ou NRA-ZO.

Fin 2013, le réseau compte plus de 3 500 abonnés, avec un rythme de 90 nouveaux abonnés par mois.

# L'environnement numérique du Travail (ENT) des lycées

La région a fait le choix d'accompagner les établissements souhaitant se servir d'un Environnement Numérique de Travail (ENT) en mettant à leur disposition l'ENT-Bourgogne. Préalable nécessaire, la région a procédé au câblage des établissements et assuré leur connexion au haut débit internet.

Le déploiement de l'ENT se réalise dans les lycées sur la base de leur volontariat. Au lancement, à la rentrée 2011, 51 lycées sur 78 avaient exprimé le choix de disposer de cet outil. Ils sont à ce jour 55. Par son action volontariste, la région assure le développement des usages pédagogiques numériques.

# Favoriser l'accès aux soins médicaux

La Bourgogne fait face à une pénurie de professionnels de santé. En outre, ceux-ci sont inégalement répartis sur le territoire. Les territoires ruraux notamment, souffrent véritablement d'un manque de personnel médical. Toute la région est concernée par les départs en retraites massifs qui se profilent chez les professionnels de santé, parallèlement au vieillissement de la population.

Face à ce constat, le conseil régional s'emploie, au titre de sa compétence en aménagement du territoire à :

- Accompagner la création de maisons de santé en milieu rural et dans les zones urbaines en difficulté, où le déficit médical se fait sentir :
- Aider à l'implantation des professionnels (par exemple par l'aide à la rénovation des cabinets médicaux ou paramédicaux ou par le recours aux chasseurs de têtes spécialisés sur le secteur de la santé);
- Développer l'aide au transport non médicalisé en zone rurale pour les personnes en difficulté (handicap, âge, isolement, précarité...) afin qu'elles accèdent aux structures de soins organisées ;
- Permettre aux étudiants en médecine de découvrir l'exercice de la médecine générale en milieu rural ;
- Encourager, via les contrats de pays, les politiques locales en matière de prévention, de promotion de la santé et de coordination des acteurs.

En 2013, la région a poursuivi son partenariat avec l'ARS.

Elle a participé notamment à la mise en œuvre :

- de 4 maisons de santé pluriprofessionnelles et centres de santé (Domats, Brazey, Chenove, Chauffailles),
- d'une aide aux étudiants en médecine avec "l'allocation Bourgogne Médecins" applicable en milieu rural,
- d'un transport héliporté (aide aux CHU de Dijon et d'Auxerre) dans l'objectif d'une égalité de prise en charge du patient.

## LA REGION INCITATRICE ET ANIMATRICE

# ENJEU 4: FAVORISER DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION DURABLES

# Faire des mutations environnementales et énergétiques un levier de compétitivité et de développement

# La Stratégie Régionale de Développement Economique et d'Innovation (SRDEI)

Sur la base de l'évaluation de la période précédente et tenant compte du contexte actuel, l'année 2012 a été consacrée à l'élaboration d'un document d'orientation préfigurant la SRDEI et identifiant pour la période 2014-2020 les grands enjeux, les orientations ainsi que les leviers.

La SRDEI a intègre aujourd'hui les orientations du SRCAE. En effet, la lutte contre le changement climatique implique des évolutions majeures de notre modèle économique. En tant que chef de file en matière de développement économique, le conseil régional doit accompagner les entreprises de son territoire dans leur conversion écologique et sociale.

Le conseil régional – en adoptant son Plan Climat Energie Territorial 2013-2017 en novembre 2013 – vise à permettre aux entreprises d'intégrer les opportunités et menaces du changement climatique et à être acteurs de la transition énergétique.

Le PCET prévoit ainsi la critérisation des politiques régionales, et notamment les aides directes ou indirectes, qui devront intégrer la dimension énergétique et climatique. Elle permettra de signifier aux acteurs économiques la volonté forte de la région d'engager vers la transition écologique et sociale l'ensemble des acteurs du territoire. Les pionniers de cette transition seront soutenus par la région.

Cette volonté s'inscrit dans l'impulsion que souhaite donner la SRDEI à l'implication des entreprises bourguignonnes dans des démarches RSE dont l'un des volets porte sur la prise en compte des problématiques environnementales dans leur gouvernance afin de faire levier sur leur compétitivité (par exemple en termes de réduction des dépenses énergétiques par l'application de pratiques RSE).

# Sensibiliser les entreprises : le programme régional « Je manage l'environnement »

Le programme "Je manage l'environnement" se matérialise par le financement de l'animation d'un réseau de 20 techniciens environnementaux dédiés à la vie de l'entreprise dans des domaines d'intervention la réduction de la consommation énergétique, l'introduction de l'éco-conception, la maîtrise des rejets atmosphériques, le management environnemental...

605 entreprises ont bénéficié d'un accompagnement au titre des actions collectives de l'environnement, mises en œuvre par les partenaires régionaux de l'accompagnement des entreprises : consulaires, organisations professionnelles, centres techniques. Ce sont ainsi 12 dossiers « collectifs » qui ont été financés en 2013, pour un montant total de 217 623 € de crédits région, cofinancés à hauteur de 200 000 € par l'ADEME et les fonds européens.

Sensibiliser les entreprises sur le développement durable et les engagements climat-énergie et renforcer l'accompagnement technique des entreprises, en particulier des PME, vers des process et technologies vertueux.

Depuis 2013, afin de rendre lisibles les dispositifs régionaux en faveur de la prise en compte de l'environnement dans les entreprises, le conseil régional et l'ADEME qui sont pilotes de cette politique ont

établi un catalogue des actions mises en œuvre par l'ensemble des partenaires sur le territoire. Il constitue le socle d'un partenariat innovant, fondé sur la complémentarité des acteurs relais en charge de la sensibilisation et des conseillers du réseau en charge de l'accompagnement des entreprises mobilisées.

En 2013, le programme a permis d'accompagner et de sensibiliser 605 entreprises en Bourgogne pour un montant de 218 000 €.

# Intégrer le développement durable dans les contrats de filières

La politique de structuration du tissu économique se conduit conjointement avec l'Etat (Direccte) et rentre dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie régionale de développement économique comme du contrat de plan Etat-région. Elle se matérialise par la contractualisation avec les filières professionnelles soit sous forme de contrats professionnels de progrès (volet économique uniquement) soit sous forme de CAPéCO (volet économique associé à la gestion des compétences). Sept filières ont contractualisé avec le conseil régional de Bourgogne : l'agro-alimentaire, la mécanique/métallurgie, la plasturgie, les technologies de l'information et de la communication, la pierre, le bois et le bâtiment.

La région pilote les contrats d'appui à la performance et à l'évolution des compétences (CAPéCO), qui rapprochent dans un seul document le développement économique, l'innovation, l'emploi et la formation professionnelle.

Ces contrats visent à renforcer les synergies dans une logique de réponse globale aux enjeux d'un secteur ou d'une filière en traitant de manière coordonnée les aspects « compétitivité » et « compétences ».

Deux faits marquants sont à relever : la signature des CAPéCO avec l'agro-alimentaire et la mécanique. Ces contrats fixent les actions sur l'axe innovation, environnement et international au titre de la mise en œuvre de la SRDEI.

Le contrat d'objectifs Productions agricoles arrive à son terme en 2013, un bilan en a été dressé lors de la tenue du comité de pilotage en juin.

Cette année la finalisation de **l'étude sur l'évolution des modalités de contractualisation** a permis de définir un nouveau cadre de négociation pour les contrats.

Dans une recherche d'efficacité, à l'avenir, les contrats se focaliseront sur les principaux enjeux du secteur et s'articuleront autour de 3 axes majeurs :

- Anticiper et agir sur l'évolution des métiers : accompagner les mutations économiques des secteurs professionnels par la formation ;
- Le développement coordonné des voies de formation professionnelle : l'enjeu de la programmation des dispositifs de formations ;
- La mise en œuvre d'orientations du CPRDF dans les secteurs concernés (logique interbranches)

#### **Zoom sur le cluster Agro-Composites (ACE)**

Le cluster ACE est centré sur le développement et l'utilisation innovante de matériaux bio-sourcés sur la base de l'incorporation de fibres végétales longues ou courtes (lin, miscanthus, chanvre et bois) dans des matériaux thermoplastiques ou thermodurcissables, en remplacement des fibres de verre.

Les agromatériaux sont de plus en plus présents sur l'ensemble des matériaux plastiques. Néanmoins l'ajout de fibres naturelles, bien que bénéfique pour diminuer notre impact environnemental, engendre des difficultés au niveau des process industriels de mise en oeuvre et modifie le comportement des matrices.

Les contraintes de plus en plus fortes sur le marché de l'automobile ou l'industrie des transports en termes de recyclage en fin de vie, et d'allègement des véhicules, font des agromatériaux une opportunité intéressante. Mais pour pouvoir attaquer de nouveaux marchés, notamment pour des utilisations en tant que pièces de structure ou d'aspect des véhicules, ces agromatériaux doivent démontrer des performances mécaniques, de résistance aux UV, de non diffusion d'odeur ou de vieillissement au minimum similaire aux matériaux actuellement utilisés.

L'objectif de l'un des projets porté par le cluster Agro Composites Entreprises (Decostyle) est de mettre au point une matière adaptée et décorable en capacité de répondre aux tests de conformité de cahier des charges strict, notamment ceux du domaine de l'automobile.

Cinq entreprises et le pôle ACE se sont regroupés pour réaliser de façon collaborative ce projet de R&D. Le pôle ACE sera responsable du suivi du projet et des analyses de cycle de Vie (ACV), caractéristiques des produits issus de ce cluster.

# Accompagner les entreprises à travers les contrats de croissance-volet environnement

Le volet environnement du contrat de croissance permet d'accompagner les démarches individuelles d'entreprises que ce soit dans les phases de réflexion en amont à travers le recours à des conseils extérieurs mais aussi en un accompagnement dans leurs projets d'investissement matériels.

L'objectif du programme est d'aider les entreprises à transformer des éléments de contexte contraignants (raréfaction des ressources, renchérissement des énergies fossiles) en opportunités de développement économique et social et ainsi tendre vers une économie du développement durable.

Cet objectif se décline en 4 axes :

- favoriser et soutenir des approches intégrées (environnement, qualité, hygiène, sécurité) et globales : éco-conception, éco-responsabilité, qualité environnementale du bâtiment, transport etc.
- promouvoir en amont un meilleur recours aux technologies propres,
- agir sur l'efficacité énergétique en travaillant sur le process mais également sur toutes les utilités (comme l'éclairage), sur la qualité environnementale des bâtiments, sur le transport (Plan de déplacements...) etc.
- optimiser la maîtrise de la gestion des déchets en travaillant sur la réduction à la source, la concertation territoriale et les filières de valorisation.

Pour les aides à l'investissement, il s'agit d'encourager des investissements permettant de réduire prioritairement à la source - notamment par le recours à des technologies propres - la quantité de pollution produite, de maîtriser les consommations d'énergies et de matières, de mieux gérer et valoriser collectivement les déchets et de développer des produits et services issus de démarches d'éco-conception.

En 2013, 0,28 M€ de crédits région ont été engagés sur le contrat de croissance volet environnement ayant permis l'accompagnement de 14 projets d'entreprise.

## Accompagner les entreprises dans les démarches de RSE

Convaincu que les bonnes pratiques RSE en matière économique, sociale ou environnementale apparaissant comme un facteur d'amélioration de la performance, de la compétitivité et d'innovation des PME bourguignonnes, le conseil régional souhaite impulser depuis plusieurs années des démarches RSE dans les PME.

#### L'engagement du conseil régional en matière de RSE se matérialise par :

- l'élaboration d'un programme d'actions 2013-2014 dans le cadre d'une convention avec l'association MFQ Bourgogne (Mouvement Français pour la Qualité)
- la préparation de la remise de trophées RSE 2014 à des PME bourguignonnes.
- le copilotage d'une manifestation RSE organisée par la CCI 21 en direction des entrepreneurs (Entreprissimo) en octobre 2013 : 210 participants

## Les perspectives

- le vote par les élus régionaux d'un plan d'actions RSE 2014-2020 en déclinaison des principes directeurs de la SRDEI votée en juin 2013
- l'organisation des trophées RSE Bourgogne 2014 le 3 avril 2014
- le soutien à la deuxième édition d'Entreprissimo de la CCI en octobre 2014 à une échelle régionale

# Adapter les parcours de formation

Face aux enjeux écologiques locaux et mondiaux et aux défis technologiques qu'il faudra mettre en œuvre pour tendre vers un développement durable, les parcours de formation qualifiante doivent être adaptés et enrichis.

Chaque année, sur les 250 formations d'apprentissage financées par le conseil régional, une quinzaine de formations préparent à de nouveaux diplômes, aux métiers de demain et aux besoins émergents des entreprises.

Dans le cadre du programme régional de formation pour les demandeurs d'emploi, le conseil régional intègre progressivement dans l'ensemble des référentiels de formation existants des modules de développement durable.

Zoom sur: 17 formations professionnelles dans le domaine du développement durable financées par le conseil régional (énergies renouvelables, ossature bois, agriculture biologique, éco-construction...)

> Une formation de couvreur avec module "toiture végétalisée" lancée en 2012 par les Compagnons du devoir de Bourgogne et Franche-Comté.

Cette formation répond à une demande "d'écotoits" qui séduisent en raison de leurs atouts écologiques (isolation acoustique, régulation thermique, dépollution).

Les défis du développement durable vont entraîner des mutations économiques dans de nombreux secteurs. La filière bâtiment par exemple doit répondre à une demande croissante en rénovation thermique pour les bâtiments anciens et en construction de bâtiments basse consommation (B.B.C.).

Le transport de marchandises doit pouvoir relever les enjeux de la lutte contre les gaz à effet de serre et de la maîtrise de la consommation énergétique. Le transport de personnes va devoir évoluer pour contribuer à l'objectif de la mobilité durable (modes de transports moins polluants, intermodalité...).

La filière agriculture et forêt (bois d'œuvre ou bois énergie) est fortement impactée par les nouvelles réglementations : réduction des produits phytosanitaires, conservation et gestion durable des ressources...

Dans une industrie bourguignonne en déclin depuis les années 80, seul le secteur de la gestion des eaux, déchets et dépollution est en croissance avec près de 19 % d'emplois supplémentaires sur la dernière décennie. Cette tendance est amenée à se poursuivre. Le secteur de l'énergie voit également son activité se transformer : éolien, bois, ou encore photovoltaïque sont des exemples de nouvelles énergies à développer.

Aujourd'hui, en Bourgogne, 3 500 emplois sont identifiés comme « verts ». Mais la croissance verte va également concerner d'autres professions.

Si peu de nouveaux métiers devraient réellement émerger, des métiers existants vont devoir « verdir » : comportements et gestes professionnels doivent s'adapter. Pour aller plus loin, de nouvelles compétences vont être exigées pour répondre à l'application de nouvelles normes et/ou de nouveaux processus de production. À titre d'exemple, le pôle de formation à la Haute Qualité Environnementale (H.Q.E.) pour les métiers du bâtiment de l'Autunois entend répondre, en partie, aux besoins en formation autour de la performance énergétique.

## L'adaptation des formations de la filière du bâtiment à la transition énergétique

L'année 2014 a vu le développement de Praxibat, outil de formation des professionnels (en exercice, en recherche d'emploi, en formation initiale) à la maîtrise du geste pour des bâtiments sobres, efficaces énergétiquement, et durables.

L'objectif est de mettre à disposition au moins une plateforme de formation par département regroupant 7 plateaux techniques : efficacité énergétique, performance énergétique de l'enveloppe, renouvellement d'air, éclairage économe performant ; énergie renouvelable (ENR) (Bois énergie, solaire thermique, solaire photovoltaïque pompes à chaleur).

Un appel à manifestation d'intérêt a été lancé auprès de l'ensemble des établissements de formation initiale (lycées, CFA) et continue sur le seul volet efficacité énergétique : 7 structures candidates regroupant 31 établissements ont fait parvenir 97 demandes d'investissement.

Le développement de plusieurs formations intégrant le développement durable a été engagé également avec l'université (Université des Métiers du Bâtiment de Bourgogne) :

- licence professionnelle conduite de travaux pour le développement durable
- formation certifiante en développement durable et qualité environnementale
- diplôme universitaire management de la performance énergétique
- formation de correspondant BBC dans chaque entreprise adhérente à la FFB (en projet).

#### L'Observation des Mutations Economiques (OREMUE)

L'Observation des Mutations Economiques (OREMUE) a été créé le 1<sup>er</sup> septembre 2013. Deux grands travaux marquent le début de l'activité de l'OREMUE : l'étude sur les territoires en mutations, dont le rendu est prévu pour la mi-2014 et l'étude sur les métiers de demain (qui s'inscrit également dans le cadre du PCP), dont le rendu est prévu pour septembre 2014.

# Développer la Recherche et l'Innovation

La recherche, le transfert de technologies et l'innovation constituent un des moyens de répondre aux enjeux et défis de ce nouveau modèle de développement. Le conseil régional de Bourgogne s'est totalement investi dans cette voie en soutenant et accompagnant la structuration et le renforcement de pôles de recherche et d'innovation répondant à ces problématiques, dans le cadre de son Plan d'Action pour l'Innovation (PARI) 2010-2013:

- le pôle SMT "Sciences des Matériaux et Technologies" ;
- le pôle AGRALE "AGRiculture, ALimentation, Environnement";
- le pôle Santé STIC "Santé & Sciences et Techniques d'Information et de Communication" ;
- le pôle SHS "Sciences humaines & sociales" (notamment, l'unité des études sur les comportements d'usages et de consommation).

Anticiper les questions de recherche de demain, se doter des outils nécessaires pour répondre aux enjeux planétaires à venir, qu'il s'agisse de la question de l'alimentation, de l'environnement, des énergies, permettre la transmission des savoirs, produire des avancées scientifiques, sont les garanties d'un développement durable pérenne.

Le conseil régional encourage les partenariats entre établissements d'enseignement supérieur et recherche, et les liens entre recherche et développement économique, à l'exemple du pôle "AGRALE" qui réunit les membres fondateurs que sont l'INRA, AGROSUP et l'université de Bourgogne (uB), mais aussi des membres associés comme le CNRS, l'INSERM, ou encore uB-Filiale (la cellule de valorisation de l'UB qui a évolué vers une SATT Grand-Est (société d'accélération du transfert de technologie Grand-Est), les partenaires économiques, le pôle de compétitivité VITAGORA et les collectivités locales.

2013 a été marquée par une profonde évolution du paysage au plan européen, avec l'élaboration d'une stratégie de recherche et d'innovation pour une spécialisation intelligente (SRI-SI) demandée par la Commission européenne et conditionnant la mobilisation des crédits FEDER dans le cadre du Programme Opérationnel 2014-2020. Dans ce contexte, 1 domaine stratégique (DS) sur 5, ainsi qu'1 axe transversal (AT) sur 3, identifiés pour la Bourgogne peuvent être mis en lien avec le développement durable, soit :

DS1: Eco-conception, éco-construction, matériaux bio-sourcés

AT1: Nouveaux comportements, nouvelles économies

Dans ce contexte, une nouvelle génération de projets intégrés de recherche-innovation, s'appuyant sur les objectifs de la SRI-SI qui veut que la politique régionale de recherche et d'innovation se focalise sur une recherche publique débouchant sur des applications bénéficiant à la sphère socio-économique bourguignonne, est en cours de préparation dans le cadre du PARI (Plan d'Actions Régional pour l'Innovation) pour un lancement prévu en 2014.

#### Zoom sur l'UMR de Microbiologie du Sol et de l'Environnement (CMSE)

Composante du pôle « AGRALE », l'UMR INRA/Université de Bourgogne Microbiologie du Sol et de l'Environnement (MSE) constitue de par son activité, un pôle de référence européen en « **Microbiologie du Sol, relations plante/microorganismes et environnement ».** Cette UMR, par ses recherches cognitives et appliquées, vise à répondre à des préoccupations majeures de notre société :

- la pollution de l'environnement,
- l'effet de serre,
- la qualité de la production agricole,
- l'émergence d'« une autre agriculture »,
- la préservation des ressources biologiques.

#### L'UMR œuvre dans les domaines suivants :

- 1- Dynamique des interactions plantes-microorganismes,
- 2- Ecologie microbienne pour la gestion des intrants chimiques et organiques,
- 3- Rôle des pratiques culturales sur l'écologie des agents phytopathogènes et la qualité des sols,
- 4- Gestion des populations microbiennes pathogènes ou bénéfiques dans les sols et l'environnement,
- 5- Impact du mode d'usage des sols sur la distribution spatiale et la dynamique des communautés microbiennes indigènes.

# Favoriser un tourisme durable

Après un travail collaboratif avec l'ADEME, la Direction du Tourisme et des Canaux, œuvre pour la mise en place d'une politique de tourisme responsable, qui se matérialise en 2013 par le lancement d'un appel à projets « La Bourgogne, vers une éco-destination », destiné à favoriser l'émergence de projets économiques, écologiques et socialement responsable le long de nos grands axes d'itinérances. 46 dossiers ont été analysés au travers notamment d'éco-critères, et 26 dossiers ont été retenus.

La Direction du Tourisme et des canaux travaille actuellement sur le déploiement de la démarche tourisme responsable grâce à :

- la promotion des acteurs du tourisme responsable et de la pleine nature, avec l'appui de Bourgogne Tourisme
- l'incitation via nos règlements d'intervention des hébergeurs à être éco-labélisés,
- l'incitation de développement de services et de loisirs le long de nos axes d'itinérance et au sein du Parc du Morvan,
- l'accompagnement des structures engagées dans la charte européenne du tourisme durable du Parc du Morvan.

# Favoriser le développement durable des secteurs agricoles, agroalimentaires, de la foresterie et de la filière bois

Le conseil régional encourage une agriculture durable, qui répond aux attentes de la société et contribue à protéger et à valoriser l'environnement, tout en assurant un revenu juste aux producteurs et en maintenant le dynamisme des territoires ruraux.

# Le soutien à l'agriculture biologique

La Bourgogne vise à développer ce mode de production et à rendre accessible au plus grand nombre l'alimentation biologique.

En 2013, la Bourgogne compte 891 exploitations biologiques, soit environ 4% des exploitations de la région. En 10 ans, ce chiffre a doublé, notamment grâce au développement de la viticulture biologique mais aussi la grande culture et le polyélevage.

Le conseil régional de Bourgogne poursuit son soutien à la certification à l'agriculture biologique, avec le concours de l'Union Européenne (FEADER). Il apporte un soutien direct aux producteurs en prenant en charge une partie des surcoûts liés aux contrôles de certification AB, afin de maintenir et faire progresser le nombre de fermes biologiques en Bourgogne.

L'aide à la certification s'inscrit dans un programme plus global d'encouragement de l'agriculture biologique afin de développer un mode de production répondant à des enjeux agronomiques, économiques, environnementaux et de la santé : soutien à l'accompagnement technique de la filière (conseil à la conversion et accompagnement de nouveaux projets, conseil à la transformation et à la commercialisation de produits biologiques), élaboration de nouvelles connaissances en AB, introduction des produits bio dans la restauration collective, promotion des produits...

En 2013, 33 exploitations ont été accompagnées dans le cadre la mesure de soutien à la certification. 182 conseils individuels et 21 conseils collectifs ont été dispensés pour accompagner la conversion et l'émergence de nouveaux projets en AB.

En bio, les aides sont majorées pour la dotation à l'installation hors cadre familial et les investissements (transformation à la ferme et vente directe, aires de lavage collectives, CUMA).

# La recherche-expérimentation et conseil sur la thématique de réduction des intrants

Le conseil régional de Bourgogne oriente et soutient le secteur agricole dans ses programmes de recherche et de conseil en faveur de nouvelles pratiques et systèmes de productions innovants, dans un objectif de réduction des intrants (produits phytopharmaceutiques, intrants énergétiques, eau).

Pour un résultat efficace, la Région incite à la mise en œuvre de démarches collectives raisonnées dans le temps (construites sur plusieurs cycles culturaux pour les productions végétales) et conduites à des échelles géographiques plus vastes que la parcelle ou l'exploitation agricole (commune, bassin versant....).

En 2013, la région a accompagné 10 projets de recherche-développement dans les filières animales et 19 dans les filières végétales.

La région accompagne aussi les exploitations dans la mise en place de systèmes de culture innovants en grandes cultures et de modes de production durable en viticulture et productions végétales diversifiées. En élevage, des actions en faveur de l'autonomie alimentaire des exploitations ou de l'économie des ressources sont soutenues.

Enfin, une majoration des dispositifs de soutien à l'installation et aux investissements permet de soutenir de manière plus importante les projets avec une approche développement durable ou en agriculture biologique.

Des aides à l'acquisition d'équipements adaptés en CUMA permettent de favoriser l'adoption de nouvelles pratiques. En 2013, la région a soutenu 24 dossiers d'investissement en CUMA, portant essentiellement sur le matériel d'épandage et de pulvérisation ; elle a également financé une aire de lavage collective.

# Les circuits alimentaires de proximité

Le conseil régional de Bourgogne favorise les circuits alimentaires locaux basés sur des liens de proximité entre les opérateurs d'une même filière et d'un même territoire. Cela permet d'envisager une meilleure valorisation de l'agriculture régionale et le maintien des emplois sur les territoires. Ainsi, la plateforme Loc'Halles Bourgogne développée par la région est un outil interactif et pilote qui permet de faciliter les échanges entre les fournisseurs de produits alimentaires bourguignons et les acheteurs de la restauration collective - publics ou privés –à l'échelle locale et régionale.

En 2013, la plateforme a accueilli 5 600 visiteurs soit environ 300 visiteurs par mois, en hausse régulière en lien avec les opérations d'animation de terrain. 96 fournisseurs et 31 acheteurs se sont inscrits. La région a mis en œuvre une **animation auprès des acteurs économiques** pour structurer et adapter l'offre à la demande spécifique de la restauration collective (volumes, qualité, distribution, prix, gamme de produits,...). **250 acteurs** (producteurs, transformateurs, distributeurs, établissements scolaires, hôpitaux, sociétés de restauration, collectivités locales...) ont participé à 9 rencontre de terrain.

Le financement d'actions de conseil à la production sous SIQO, de promotion des produits ou d'investissement en équipement de transformation ou de vente directe permet de développer la valorisation d'une production agricole durable et de qualité tant à l'export que sur les marchés régionaux.

# L'installation de nouveaux agriculteurs pour dynamiser les territoires l'amélioration des conditions de travail

Conforter le maintien de l'emploi en milieu rural est un enjeu économique, social et territorial fort pour la Bourgogne.

Pour permettre le renouvellement des installations agricoles, le conseil régional de Bourgogne soutient les installations sur des systèmes durables hors cadre familial (HCF), des outils de stockage de foncier adaptés à l'installation sur de faibles surfaces nécessitant peu de capitaux, et la mise en place de conseils appropriés pour les candidats à l'installation.

En 2013, la région a contribué au Programme Régional Installation par une aide pour :

- 34 dotations Hors cadre familial ciblée sur un projet développement durable
- 8 audits diagnostic transmission
- 2 aides au stockage temporaire de foncier

- Conseils pré-installation (142 porteurs de projets, 75 jours) et post-installation (400 jeunes installés, 197 jours) ainsi que la coordination et l'animation régionale du programme.

Par ailleurs, les conditions de travail sont un des facteurs-clefs du maintien de certaines exploitations et de l'attractivité de l'activité agricole. Leur amélioration et adaptation passent par une facilité d'accès aux services de remplacement et par la modernisation des outils de production en élevage, deux actions soutenues par la région.

#### La filière bois

En Bourgogne, la forêt est d'abord gérée pour produire du bois d'œuvre ou de chauffage. C'est aussi un milieu riche en espèces à protéger. L'objectif de la région est d'encourager la gestion durable de la forêt et le développement de l'usage du bois-matériau et du bois-énergie en incitant tant les exploitants forestiers que les professionnels de 1ère transformation à se structurer et se moderniser.

La forêt couvre 30 % du territoire bourguignon, répartie respectivement entre un tiers de forêts publiques et deux tiers de forêts privées. Elle se caractérise par une ressource en bois importante et de qualité. Son exploitation constitue un atout pour le développement économique des territoires.

En outre, les forêts vivantes jouent un rôle de "puits de carbone", poumons verts indispensables à la préservation du climat. L'effet des puits de carbone réduit de près de moitié (45 %) les émissions CO<sub>2</sub> produites.

La région soutient l'accompagnement des professionnels du secteur afin de valoriser au mieux les forêts de la Bourgogne au travers de trois axes :

- garantir la pérennité de la ressource : pour garantir la pérennité de la ressource forestière bourguignonne, tant en quantité qu'en qualité, il est essentiel de favoriser une sylviculture à la fois performante et respectueuse de l'environnement.
- Mobiliser : une bonne récolte des bois repose sur une desserte forestière adaptée et la compétitivité des entreprises de travaux forestiers.
- Valoriser : la valorisation du bois constitue une priorité pour le développement de l'ensemble de la filière. Elle passe par la modernisation des entreprises de première transformation et le développement de nouveaux produits et matériaux.

Concrètement, le programme d'actions de la région qui en découlent concerne :

- l'amélioration des pratiques sylvicoles (48 dossiers en 2013) sur notamment la conversion ou la transformation des peuplements médiocres en futaies (39 dossiers en 2013 pour 230 ha) mais aussi des investissements sylvicoles dans le cadre des "contrats forêt" (2 dossiers pour 6,4 ha) avec le Parc Naturel Régional du Morvan et la réalisation de documents de gestion durable dans les petites propriétés privées (7 dossiers pour 126 ha),
- la mobilisation des bois (28 dossiers en 2013) dont la réalisation des travaux de desserte forestière collective, l'équipement des entreprises de travaux forestiers, l'aide à l'installation de jeunes forestiers,
- le développement des entreprises de première transformation du bois (4 dossiers d'équipement de scieries),
- la promotion de l'utilisation du bois dans la construction (20 dossiers de bâtiments collectifs ou agricole et forestier) et l'appui à l'interprofession APROVALBOIS pour l'animation de la filière bois en Bourgogne.

En 2013, la région a également financé des manifestations (Université d'Eté de la forêt bourguignonne) et des actions territorialisées (Charte forestière de territoire du Morvan et Plans de développement de Massif) ainsi qu'Euroforest 2014 qui a réuni 39 400 visiteurs.

## Les perspectives

Le nouveau programme de développement rural bourguignon relatif à la période 2014-2020 en cours de préparation devrait permettre de renforcer chacune des thématiques évoquées ci-dessus.

## Promouvoir l'économie sociale et solidaire

L'économie sociale et solidaire est fondée sur une production et une consommation citoyennes de biens et services.

Des services à la personne au secteur industriel, les structures de l'économie sociale et solidaire sont présentes dans tous les secteurs d'activité et jouent un rôle primordial dans l'économie bourguignonne : l'économie sociale et solidaire représente 10 % de l'emploi salarié (soit 56 800 salariés) en Bourgogne et environ 1,2 milliards d'euros de masse salariale.

La politique régionale en matière d'économie sociale et solidaire soutient les structures de l'ESS d'une part pour l'accompagnement à la création, au développement et à la reprise des entreprises bourguignonnes, et d'autre part pour l'accompagnement de territoires et d'acteurs autour de thématiques stratégiques et structurantes dans une logique de performance économique, sociale et de soutien au développement durable.

# Le Plan Régional de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire (PREDESS)

Le PREDESS formalise la politique du conseil régional en matière d'économie sociale et solidaire. Il a été voté à l'unanimité par l'assemblée régionale lors de la session plénière du 23 mars 2009.

Les objectifs principaux de ce plan d'action sont :

- dynamiser et soutenir l'entreprenariat,
- faciliter la structuration du secteur,
- aider à la pérennisation et à l'ancrage territorial,
- faire connaître l'économie sociale et solidaire en Bourgogne.

Le conseil régional a placé l'économie sociale et solidaire au cœur de son action en faisant de cette dernière l'un des points essentiels de son Schéma régional de développement économique (SRDE).

Dans le cadre de sa politique de soutien à l'ESS, le conseil régional a soutenu en 2013 des projets ayant vocation à soutenir le développement durable :

- en matière d'agriculture biologique : l'association Semeurs du possible sur l'accompagnement de implantation de nouveaux agriculteurs ; la Maison citoyenne de Clamecy sur l'information grand public ; Terre de liens pour l'animation de l'association en faveur du foncier agricole dédié...
- en matière de lutte contre le gaspillage : le projet Frui'Malin sur la cueillette de fruits et sa transformation en confitures
- en matière d'économie circulaire et de recyclage de déchets : le projet Cité de l'autre économie pour la constitution d'une plaquette de communication ; le soutien à des structures d'insertion par l'activité économique

## Les perspectives

L'adoption par les élus régionaux du PREDESS 2014-2020 en déclinaison de la SRDEI votée en juin 2014 permettra entre autres de poursuivre et d'intensifier le soutien à des actions locales en faveur du développement durable. Dans ce cadre, la région souhaite orienter le développement des entreprises de l'ESS sur différents secteurs d'activité dont ceux de l'économie verte qui recoupe des savoir-faire et des compétences d'acteurs de l'ESS et recèle des potentialités économiques pour les entreprises de l'ESS.

#### LA REGION INCITATRICE ET ANIMATRICE

# ENJEU 5 : EDUQUER, DIFFUSER LA CONNAISSANCE ET STRUCTURER UNE GOUVERNANCE DURABLE

# Développer l'éducation à l'environnement et au développement durable

La région a fait de l'éducation à l'environnement un de ses objectifs importants, intégré à la SRB. Le respect et la préservation de la biodiversité doivent être l'affaire de tous. Cette approche nécessite une participation active de l'ensemble des acteurs concernés. La diffusion des connaissances, l'éducation et la formation doivent permettre de préserver et de mettre en valeur l'environnement et les sites à haute valeur patrimoniale.

La politique régionale en matière de connaissance et d'éducation à l'environnement a pour objectifs :

- de développer la sensibilisation et l'information sur la maîtrise de l'énergie et sur les énergies renouvelables en construisant et animant un réseau régional d'information de proximité (Espaces Info Energies) en direction des particuliers, des petites collectivités et des TPE/PME.
- d'améliorer la connaissance, de renforcer l'information et la sensibilisation sur les caractéristiques de l'environnement bourguignon.
- de développer l'animation d'un réseau d'acteurs territoriaux autour des problématiques de développement durable.
- de participer à l'éducation relative à l'environnement de tous les Bourguignons, afin de recueillir, sur ce sujet, leur adhésion à la prise en compte de l'environnement dans les actions et décisions quotidiennes en :
  - > soutenant les structures d'animation,
  - garantissant des prestations de qualité,
  - > permettant la mise en œuvre de projets pédagogiques.
- Soutenir les projets des associations agréées au titre de la protection de l'environnement.

#### **ALTERRE**

La région finance l'agence régionale pour l'environnement et le développement soutenable en Bourgogne, ALTERRE. Cette agence a pour mission de mobiliser les acteurs régionaux afin que les enjeux liés à l'environnement et au développement soutenable soient placés au cœur des politiques publiques et des actions des territoires bourguignons.

Ses actions contribuant à l'éducation au développement durable sont de trois types :

- observation de l'environnement et évaluation des politiques publiques : elle a collaboré depuis 2009 au travail de refonte de la Stratégie régionale de la Biodiversité dont elle continue d'accompagner la démarche ;
- accompagnement des porteurs de projet ;
- développement de l'éducation et de la formation dans le domaine de l'environnement et du développement durable.

#### LE SFERRE

La région soutient la formation et l'éducation relative à l'environnement notamment dans le cadre de SFFERE, le Système de Formation des Formateurs en Education Relative à l'Environnement, réseau animé par Alterre. Le SFFERE agit en direction de tous les acteurs de la formation et de l'éducation, à tous niveaux du système éducatif, qu'il s'agisse de formation générale, professionnelle, initiale ou continue, du périscolaire comme de l'animation.

Les formations du SFFERE ont pour objectifs :

- d'aider les formateurs à acquérir une culture dans les domaines de l'environnement et du développement durable ;
- de consolider leurs pratiques et savoir-faire professionnels ;
- d'apporter un appui en matière de méthodologie et de connaissance pour la construction des projets pédagogiques ;
- d'éclairer les formateurs sur les démarches de développement durable qui peuvent être mises en place dans leurs structures éducatives ;
- de favoriser les échanges, notamment entre des publics variés.

Des outils sont développés par Alterre dans ce cadre :

- guides pédagogiques ;
- publication de Souffle d'ERE;
- plate-forme de mutualisation des outils pédagogiques ;
- service d'information et de documentation.

Le plan partenarial de formation à l'éducation relative à l'environnement 2011-2012 propose 21 formations dédiées à l'éducation au développement durable.

L'année 2013 a été marquée par l'organisation des premières assises régionales de l'EEDD en Bourgogne le 30 janvier 2013. Ces assises ont permis de faire remonter une contribution régionale aux Assises Nationales de l'EEDD organisées à Lyon en mars 2013.

# Les séjours « classes environnement » en Bourgogne

Le dispositif "classes de découverte à l'environnement" joue un rôle fondamental dans cette politique d'intervention régionale. Elle a pour objectif de favoriser les séjours pour des établissements (tous niveaux de classes) de Bourgogne dans des centres d'éducation à l'environnement référencés par la région. Les séjours durent au minimum 3 jours consécutifs et peuvent porter sur tous les thèmes environnementaux. L'intervention régionale permet d'abaisser les coûts d'accueil et les frais à la charge des familles, l'aide accordée étant de 15 € par élève et par jour.

L'objectif de ce dispositif est de permettre aux jeunes bourguignons de mieux connaître leur cadre de vie, de se l'approprier et de devenir un « éco-citoyen » responsable.

Pour l'année scolaire 2012-2013, 26 centres d'éducation relative à l'environnement ont été agréés par la Région sur l'ensemble du territoire bourguignon et 6 036 élèves ont pu bénéficier du dispositif régional.







# Structurer, développer et partager les connaissances

Il est essentiel, pour pouvoir mesurer son niveau de responsabilité en matière de développement durable, de disposer de connaissances solides et de bien comprendre comment les décisions publiques et privées influent sur notre environnement.

# L'Observatoire Régional Energie Climat

La région, l'Etat et l'ADEME soutiennent depuis de nombreuses années un observatoire régional climat énergie, porté par l'association ALTERRE.

Les objectifs de l'observatoire s'articulent autour de 3 axes :

- développer et diffuser la connaissance des consommations et des productions d'énergie, des émissions de gaz à effet de serre et des impacts du changement climatique.
- aider à l'évaluation des politiques énergie climat, notamment la feuille de route fixée par le SRCAE,
- constituer un lieu de veille, d'échanges, de diffusion des savoir-faire et des bonnes pratiques

En 2014, la maille de l'observation a été étendue à l'échelon intercommunal et la gouvernance de l'observatoire a été élargie aux conseils généraux, aux syndicats d'énergie et à des représentants des territoires.

## Le Système d'information sur la nature et les paysages

Le Système d'information sur la nature et les paysages fait suite aux obligations de mise à disposition d'informations environnementales imposées par la directive INSPIRE (1999) et la Convention d'Aarhus (adoptée en 2002 par la France). Il constitue un cadre de référence collaboratif sur la production, la gestion et la diffusion des données naturalistes. Il vise à mettre à disposition de tous, une information fiable sur la biodiversité et les paysages.

La déclinaison du SINP à l'échelon régional est actuellement en cours de structuration sous le pilotage de l'Etat (DREAL Bourgogne). Il vise à structurer et organiser les données existantes sur la biodiversité bourguignonne, de manière cohérente avec l'échelon national, et à les mettre à disposition de tous.

La mise en place de cet outil collaboratif consiste notamment à intégrer de manière standardisée les données recueillies par les acteurs, coordonner les différentes bases de données régionales et diffuser ces données sur un portail régional (GéoBourgogne).

Ce dispositif s'articule avec l'Observatoire Régional de la Biodiversité (ORB) en Bourgogne.

# L'Observatoire Régional de la Biodiversité

Le développement d'un observatoire bourguignon de la biodiversité en Bourgogne a pour objectif de **donner des repères fiables** permettant un **pilotage efficace des politiques** par les décideurs et les gestionnaires et d'alimenter un **débat démocratique**, en mettant ces informations à disposition de tous.

Il doit permettre de mieux connaître l'état de la biodiversité (remarquable et ordinaire) grâce à des indicateurs d'état et de pression préalablement définis et concertés. Il doit permettre aussi de mesurer

l'efficacité des moyens et des dispositifs mis en œuvre au regard des orientations stratégiques et des objectifs grâce à des indicateurs de moyens et de résultats.

Il répond à deux enjeux majeurs :

- le droit à l'information, la sensibilisation et l'implication du citoyen ;
- l'aide à la décision pour les pouvoirs publics et les acteurs privés.

La réflexion sur l'ORB en Bourgogne a été menée de manière conjointe à l'élaboration de la stratégie régionale pour la biodiversité. Elle est élaborée également dans le cadre d'une démarche participative associant l'ensemble des acteurs du territoire bourguignon.

Cet outil pourrait être opérationnel dès 2015. Il permettra également de suivre et évaluer le SRCE et la SRB.

# Organiser une gouvernance durable

Le rapport sur la situation en matière de développement durable doit comporter une partie relative à l'analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation de l'ensemble des actions, politiques publiques et programmes mis en œuvre par la collectivité.

Le cadre national de référence pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux définit 5 éléments dans la gouvernance :

- la participation des acteurs et des citoyens
- l'organisation du pilotage
- la transversalité de l'approche
- le dispositif d'évaluation partagé
- le tout au service d'une stratégie d'amélioration continue

# La participation des acteurs et des citoyens

La loi a confié de nombreuses responsabilités aux régions. La région Bourgogne s'efforce de mettre en place des instances de concertation dans la plupart des schémas et politiques qu'elle conduit, notamment en matière de développement durable.

#### C'est ainsi que:

- ➤ Pour l'élaboration du Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE), près de 500 acteurs ont participé à travers 4 séminaires et 12 ateliers de travail, qu'un comité territorial de suivi a été mis en place regroupant les conseils généraux, les collectivités territoriales engagées dans une démarche type Plan climat; les organismes consulaires, le parc naturel régional du Morvan, les services de l'Etat, de la région et de l'ADEME.
- ➤ En 2013 et 2014, une vaste concertation régionale s'est engagée avec les acteurs territoriaux, institutionnels et socio-professionnels pour réaliser un diagnostic de la région Bourgogne, et déterminer les pistes d'orientations stratégiques d'aménagement et de développement durable dans le cadre de l'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement du Développement Durable (SRADDT).
- ➤ Près de 1500 participants ont été associés à l'élaboration de la Stratégie Régionale de la Biodiversité et au Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) à travers les Assises régionales de la biodiversité, les séminaires de mobilisation et les ateliers pour l'élaboration des plans d'actions et des cartographies.
- ➤ Enfin, la région est devenue autorité de gestion des fonds européens pour la période 2014-2020 et a concerté 350 organismes, au travers l'organisation de 50 réunions et 3 réunions plénières qui ont réuni plus de 250 partenaires. Ce travail de concertation a permis d'arbitrer l'affectation des fonds européens.

# L'organisation du pilotage

La région Bourgogne n'a pas choisi de mettre en place une politique d'Agenda 21 mais elle a opté pour la diffusion des grands enjeux du développement durable dans l'ensemble de ses politiques.

C'est ainsi qu'en 2014 ont été intégrés les axes stratégiques de développement durable et notamment les orientations climat énergie dans les organes de pilotage suivants :

- instances de concertation du SRADDT et d'élaboration de la nouvelle politique contractuelle avec les territoires
- instances de pilotage des programmes européens
- instances du pilotage de la SRDEI
- les instances de pilotage de la SRB et du SRCE (notamment les enjeux du changement climatique)

L'ensemble de ces réflexions stratégiques s'appuie sur des comités de pilotages associant l'ensemble des élus concernés.

# La transversalité de l'approche

Afin de participer activement à la réalisation des orientations du SRCAE, le conseil régional s'est engagé dans l'élaboration de son propre Plan Climat Energie Territorial (PCET). Ce projet constitue la feuille de route du conseil régional pour agir à son niveau de compétence sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la maitrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables.

Un mode de gouvernance transversal a été mis en place regroupant la quasi-totalité des directions. Il a été confié à la direction de l'environnement et du développement durable qui a vu son organisation évoluer avec la création d'une cellule stratégique transversale dédiée au Plan Climat et au Plan Bâtiments de Demain.

# Le dispositif d'évaluation partagée

La mise en œuvre des observatoires régionaux contribue à développer des dispositifs d'évaluation partagés au niveau régional, c'est le cas notamment des observatoires régionaux climat énergie et biodiversité.

Par ailleurs, la région a engagé en 2014 un processus d'évaluation des politiques publiques, visant à dresser un bilan complet sur la période 2004-2014, tant en termes de moyens mobilisés qu'en termes d'indicateurs de résultats et d'impacts.

# La stratégie d'amélioration continue

L'ensemble de ces schémas, définissant des orientations et objectifs pour le territoire régional, de ces processus (concertation, gouvernance) et outils (observatoires, dispositifs de suivi-évaluation) doivent permettre de mettre en place une stratégie d'amélioration continue au service du développement durable du territoire autour d'une logique de projet.

# Les perspectives

Dans le projet de loi MAPAM, la région est ainsi consacrée chef de file (art. 3) pour l'organisation des modalités de l'action commune relative à "l'aménagement et au développement durable du territoire", "la protection de la biodiversité", "le climat, la qualité de l'air et l'énergie" mais également " l'intermodalité et la complémentarité entre les modes de transports". La région sera donc confortée dans son rôle en matière de développement durable.

# LA REGION RESPONSABLE

La région a renforcé depuis quelques années sa politique de développement durable, notamment par rapport aux enjeux climat-énergie.

Via leur patrimoine (bâtiments, éclairage public, parcs de véhicules) et les activités de leurs services (transports, aménagement, enseignement, etc.), les collectivités sont responsables de 10 % de la consommation énergétique finale en France et de 12 % des émissions de Gaz à Effet de Serre. Elles disposent donc de leviers d'actions pour réduire les consommations d'énergie.

Afin de chiffrer les efforts que le conseil régional doit engager pour participer à l'effort collectif, un Bilan Carbone<sup>®</sup> "Patrimoine et Services" a été réalisé sur la base des données de l'année 2009. Il permet à la collectivité de connaître les principaux postes d'émissions de gaz à effet de serre. Il constitue ainsi la première étape de construction d'un programme d'actions et l'état initial à partir duquel la collectivité peut définir les efforts à engager pour réduire efficacement ses émissions.

La région a élaboré à la suite son propre Plan Climat Energie Territorial et notamment le volet « Patrimoine et Services » relatif à l'activité de l'administration, la gestion des lycées et du service TER.

Cette analyse a permis de retenir les orientations suivantes :

Orientation 1 : Structurer un patrimoine bâti sobre ;

Orientation 2 : Optimiser le réseau TER et adapter les moyens pour accompagner la hausse de fréquentation,

Orientation 3 : Organiser la mobilité durable en interne (Plan Mobilité)

Orientation 4 : Développer la politique de développement durable à travers les achats et la restauration scolaire.

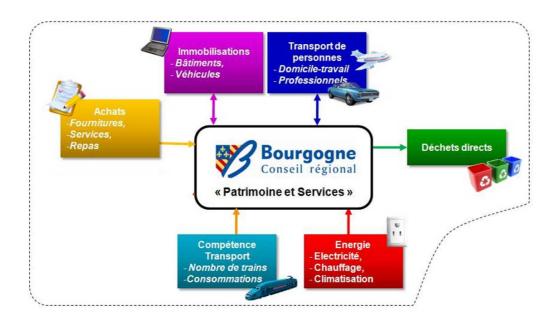
Orientation 5 : Amélioration l'accessibilité des bâtiments et des TER aux personnes à mobilité réduite

Pour chacune des orientations, le plan d'actions et une mise en perspective sont présentés dans le rapport.

Enfin, conformément à la réglementation, le rapport comporte une analyse de la gouvernance interne en matière de développement durable.

### La réalisation du bilan carbone de la région Bourgogne

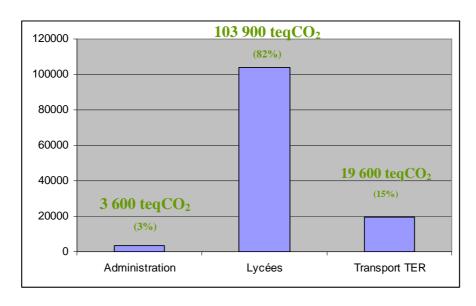
Les données collectées et utilisées pour la réalisation du bilan carbone sont celles de l'année 2009. Le périmètre d'étude prend en compte les activités suivantes du conseil régional de Bourgogne :



Périmètre d'étude du Bilan Carbone® 2009 du conseil régional de Bourgogne

Les émissions globales de GES générées en 2009 par les activités du conseil régional de Bourgogne ont été évaluées à 127 100 teqCO<sub>2</sub>.

La figure ci-dessous présente le profil du Bilan Carbone<sup>®</sup> du périmètre pris en compte dans le cadre de l'étude.



127 100 teqCO<sub>2</sub>

La figure ci-dessous présente le profil du Bilan Carbone<sup>®</sup> du conseil régional de Bourgogne par grands postes d'émissions.

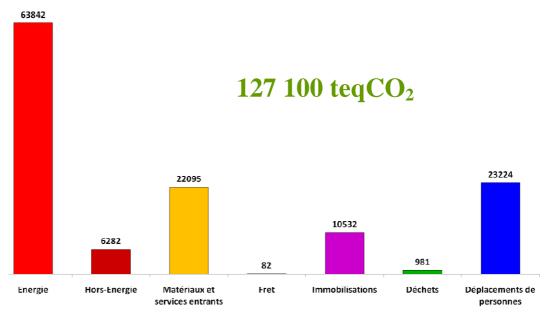


Figure 2 - Profil d'émission du conseil régional de Bourgogne par poste (en teqCO<sub>2</sub>)

Les figures ci-dessous présentent le profil du Bilan Carbone<sup>®</sup> du conseil régional de Bourgogne par secteur : les sites administratifs, les lycées et les TER.

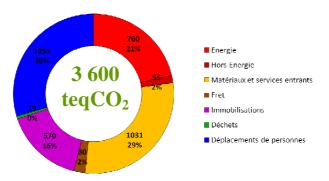
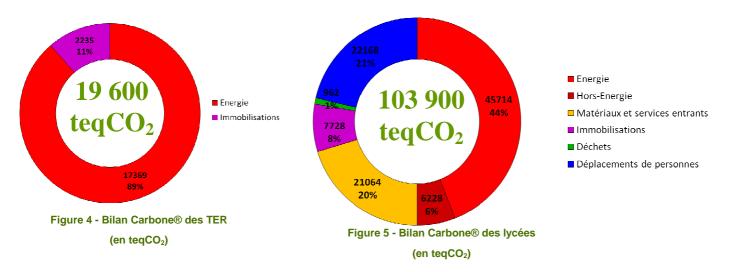


Figure 3 - Bilan Carbone® des sites administratifs (en téqCO2)



Le poste le plus important concerne le patrimoine bâti des lycées. Le PCET fait l'une de ses priorités les actions de sobriété et d'efficacité énergétique. Le 2<sup>ème</sup> poste correspond à la gestion des TER et le 3<sup>ème</sup> aux sites administratifs.

### Structurer un patrimoine bâti sobre

Depuis les premières lois de décentralisation (entrées en vigueur en 1986), la région a la charge des lycées (Article L. 214-6 CE). A ce titre, elle en assure la construction, la reconstruction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement, à l'exception des dépenses pédagogiques et de personnels à la charge de l'Etat (personnels enseignants pour l'essentiel).

Depuis la loi relative aux responsabilités locales du 13 août 2004 (Article 82), la région assure en outre l'accueil, la restauration, l'hébergement ainsi que l'entretien général et technique, à l'exception des missions d'encadrement et de surveillance des élèves. Elle pilote le recrutement et la gestion des personnels TOS exerçant leurs missions dans les lycées.

Les lycées en Bourgogne représentent 49 000 lycéens répartis dans 78 lycées publics.

Comme vu précédemment, les lycées représentent le poste principal de consommations d'énergie et d'émissions de GES. Cela s'explique par différents facteurs :

- Le nombre de bâtiments gérés par la région,
- L'ancienneté de ces bâtiments,
- Les besoins spécifiques d'un lycée en termes de chauffage, d'eau chaude et d'électricité, notamment quand les lycées disposent d'un internat et d'une unité de restauration.

Conscient de ces états de fait, le conseil régional structure une politique ambitieuse de réduction des consommations énergétiques dans les lycées.

La collectivité agira dans le cadre de ses compétences en s'inspirant des principes de la démarche "Negawatt" : sobriété – efficacité – énergie renouvelable.

#### Renforcer la sobriété énergétique des lycées

#### Ajuster les surfaces mobilisées des lycées aux besoins

La viabilisation des surfaces bâties des lycées représente un coût de fonctionnement qu'il convient de maîtriser. Plusieurs lycées ont connu, au cours de leur histoire, une baisse du nombre d'élèves. Dès lors, les surfaces bâties mises à disposition peuvent être surdimensionnées au regard des besoins. Cela conduit à des études pour envisager la fermeture de bâtiments.

Plusieurs démarches ont été poursuivies ou engagées dans l'année passée, et concernent les lycées Anna Judic de Semur-en-Auxois, Jules Renard de Nevers, Désiré Nisard de Chatillon-sur-Seine et Léon Blum du Creusot.

Pour ce dernier, la surface disponible est 27 850 m<sup>2</sup> alors que les effectifs ont été réduits de moitié en 20 ans. 10 350 m<sup>2</sup> vont donc être transférés à la CUCM pour des projets d'urbanisme.

Les maquettes numériques des bâtiments du CRB (système CADOLE) permettent d'établir des bilans en m² par usage ou par lycéen.

#### Améliorer l'efficacité énergétique des lycées

L'efficacité énergétique vise à diminuer le caractère énergivore des lycées. Il s'agit ici de poursuivre la politique d'éco-gestion en matière d'exploitation maintenance, d'agir directement sur le bâti « en pensant global », et enfin, de planifier le remplacement des systèmes de production thermique en ajustant les puissances aux nouveaux besoins.

Les actions de rénovation énergétique suivant leur typologie ont une efficacité variable.

Par exemple, remplacer les fenêtres d'un bâtiment va amener dans un premier temps un meilleur confort. Mais si cette action n'est pas suivie d'une isolation parfaite du bâti les désordres dus aux condensations dans les murs vont le dégrader ainsi que la qualité de l'air intérieur.

Pour une efficacité maximale le problème doit être examiné dans sa globalité : usage de l'immeuble continu ou intermittent, régulation optimisation, consommations, comptages, isolation, étanchéité ouvertures, ventilation, puis remplacement des générateurs.

La même démarche est initialisée pour l'Eau Chaude Sanitaire avec un relevé numérique des réseaux de distribution et une optimisation de ces derniers par suppression des bras morts.

La politique de générateurs ECS centralisés est en études comparées par rapport à la production locale par des générateurs instantanés produisant l'ECS nécessaire lorsque l'on en a besoin sans stockage, ni bouclage à température constante dans le but d'éviter les risques sanitaires.

Il en est de même pour les économies sur l'éclairage des lycées: analyse des usages, continus intermittents (salles de cours, bureaux), lieux de passage (couloirs hall d'entrée), puis installation de comptages, programmation d'un remplacement de luminaires en fonctions des usages..

Par ailleurs, il est communément accepté qu'agir efficacement sur les comportements permet de réduire entre 10 et 15 % les consommations énergétiques. De manière complémentaire aux actions techniques, un travail de sensibilisation est mené dans les lycées, tant au niveau des techniciens qu'au niveau des élèves, au travers de la démarche «lycée éco-citoyen et éco-responsable». Des équipes pédagogiques en passant par les référents techniques et les élèves, tous les usagers peuvent contribuer à la politique régionale de lutte contre le changement climatique.

#### Développer les énergies renouvelables dans les lycées

Planifier la rénovation des systèmes de production thermique et intégrer les énergies renouvelables dans les lycées

La rénovation des systèmes de production thermique est le dernier point de remplacement des équipements, après avoir optimisé le réseau intérieur et amélioré l'isolation, calculé le foisonnement des consommations sur l'ensemble des bâtiments alimentés par cette source énergétique en fonctions de leurs usages externat / internat / bureaux / restauration.

Cela fait l'objet du recensement en cours des équipements énergétiques. L'inventaire des chaudières est pratiquement réalisé. Les calculs de consommations en W/m² pour 2014 seront actualisés pour début 2015.

Le calcul de raccordement des lycées aux réseaux urbains avec énergie renouvelable font l'objet d'études de rentabilité énergétique et en bilans Carbone qui permettent de définir avec précision les besoins de puissances pour atteindre les objectifs fixés au PCET. Exemple les lycées de Dijon, Château Chinon.

## Etudier les opportunités de mobiliser les énergies renouvelables en complément de la modernisation des productions thermiques

Les études pour mobiliser les énergies renouvelables hors chauffage au bois ne sont pas réalisées actuellement.

L'étude du potentiel des énergies de géothermie de surface est à intégrer dans pour la construction de nos bâtiments ou de rénovations lourdes.

Le solaire thermique est à promouvoir dans le cadre de la rénovation énergétique tant en aérothermique que hydraulique.

Compte tenu de l'évolution des techniques il peut être aujourd'hui rentable d'étudier la mise en place de panneaux photovoltaïques pour l'autoconsommation des bâtiments (photovoltaïque seul ou photovoltaïque et hydro-thermique).

Un audit des installations solaires existantes est en cours par l'ADEME.

#### La démarche «lycée éco-citoyen et éco-responsable» 2011-2014

La démarche de labellisation "lycée éco-citoyen et éco-responsable", impulsée par la région dès la rentrée 2011, vise à créer une synergie avec les établissements publics volontaires par la signature conjointe, au préalable, d'une Charte fixant des engagements réciproques.

Adapté aux spécificités des lycées et à leurs réalités en matière de développement durable, ce projet invite les établissements à s'inscrire dans un processus d'amélioration progressive et continue.

Quatre axes prioritaires ont été identifiés :

- adopter une consommation plus économe et plus responsable de l'eau et des énergies,
- préserver les espaces naturels et favoriser la biodiversité,
- réduire et gérer autrement les déchets : tri, recyclage et valorisation,
- lutter contre les inégalités, comprendre et respecter les droits de tous et agir pour les solidarités.

De plus, le projet vise à fédérer les lycées via un portail inter-établissements (site internet interactif) de capitalisation, d'échanges et de valorisation des "bonnes" pratiques individuelles et collectives, pour aider les établissements à définir leur plan d'actions annuel ou pluriannuel qui est validé par un comité de pilotage présidé par la région.

La procédure de labellisation sert à encourager, reconnaître et valoriser l'engagement des établissements. Pour obtenir le label, les établissements devront valider trois niveaux : Confirmation de l'engagement / Maîtrise de l'engagement / Lycée référent.

Le développement d'un ou plusieurs projet(s) "innovant(s)" constitue un atout supplémentaire pour l'établissement qui effectue sa demande de labellisation. Il fait partie intégrante du plan d'actions.

Le lycée développe un projet "innovant" s'il s'engage à mettre en œuvre un nouveau procédé et/ou une nouvelle technique (au regard des pratiques courantes de l'établissement), qui conduisent à des changements substantiels et pérennes des pratiques des membres des communautés éducatives.

#### Etat des lieux

Depuis septembre 2011, date de lancement du premier appel à candidatures, 50 établissements se sont inscrits dans la démarche. 33 ont déposé un plan d'actions et 31 ont obtenu le niveau 1 de la labellisation.

A ce jour, près de 350 actions ont été mises en œuvre dans l'ensemble des établissements et près de 200 fiches ont été répertoriées sur le site inter-établissements.

En terme de budget, seule une enveloppe pour le financement des « projets innovants » est allouée annuellement (2013 : 40 000 € - 2014 : 20 000 €). Deux lycées ont fait l'objet d'une subvention au titre des « projets innovants ».

Par ailleurs, la région Bourgogne a fait évoluer ses dispositifs existants (Budget Participatif des Lycéens, projets éducatifs) pour intégrer cette démarche. Elle a adapté également les deux dossiers types de demande de subvention Equipements et Travaux.

La région a organisé deux journées d'échanges « Ecolycée » en 2013 et 2014, durant la semaine du développement durable. Elles ont à chaque fois rassemblé plus de 150 personnes, issues d'établissements mais également d'organismes en lien avec le développement durable.

Ces journées ont permis d'entendre des témoignages, des retours d'expérience et d'échanger lors d'ateliers sur des thématiques telles que la lutte contre le gaspillage alimentaire, le tri des déchets, l'utilisation de produits d'entretien écologiques, la gestion des espaces verts et l'abandon des produits phytosanitaires.

#### Les perspectives

Le règlement d'intervention sera modifié afin de rendre le dispositif pérenne alors qu'il était initialement prévu sur trois ans, et d'inciter les établissements non-inscrits à entrer dans la démarche. Ceci leur permettra de mettre en valeur des actions liées au développement durable qu'ils ont certainement déjà engagées.

Un nouvel appel à candidatures sera lancé dès la rentrée et un accompagnement sera mis en œuvre auprès des établissements qui ne sont pas encore entrés dans la démarche ou qui, s'ils sont inscrits, n'ont pas encore déposé de plans d'actions.

En outre, une évaluation permettant d'accéder aux niveaux 2 et 3 de la labellisation a été adressée à l'ensemble des lycées ayant obtenu le niveau 1 de la labellisation. Les retours effectués par les établissements seront analysés et l'ensemble des évaluations sera soumis au prochain comité de pilotage qui se réunira le 5 novembre 2014, pour permettre d'attribuer les niveaux 2 et 3 aux lycées ayant engagé des actions dans le cadre de la démarche. Par ailleurs, une manifestation de labellisation des établissements ayant validé le niveau 3 sera organisée le 17 décembre 2014.

Dans le cadre de l'aide apportée aux lycées pour la mise en œuvre du compostage et l'élimination des biodéchets, une étude sera effectuée auprès de chaque établissement afin de connaître leurs pratiques en matière de tri.

De plus, afin d'assurer une démarche qualité et d'équilibre alimentaire dans les établissements, la région Bourgogne a développé plusieurs outils répondant à cet impératif : Bien Dans Mon Assiette, le budget participatif des lycéens, la Charte qualité de la restauration scolaire et la plateforme d'approvisionnement - circuits courts et proximité. Les établissements qui souhaitent poursuivre leur engagement dans cette démarche peuvent faire appel à ces dispositifs existants, ceux-ci ne figurant pas parmi les axes d'intervention prioritaires du projet "lycée éco-citoyen et éco-responsable".

De plus, une action est engagée avec le Service Décentralisation et fonctionnement – Département « restauration » de la DLFI, pour le lancement d'une campagne régionale de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Plusieurs opérations seront menées au cours de l'année 2014/2015 : réalisation d'un design pour les plateaux des services de restauration, organisation d'une semaine de pesée dans l'ensemble des lycées, manifestations liées à la problématique « gaspillage alimentaire » et « gestion des déchets »,...

Un travail est actuellement en réflexion sur la suppression de l'utilisation des pesticides pour la gestion des espaces verts.

# Poursuivre la stratégie d'exemplarité des bâtiments administratifs du conseil régional

En Bourgogne, le secteur du bâtiment est le plus gros consommateur d'énergie (46 % de l'énergie finale totale consommée).

Les collectivités territoriales sont des acteurs essentiels dans la mise en oeuvre du Grenelle de l'Environnement. Par l'importance de leur parc de bâtiments, plus de 280 millions de m², et par le relais qu'elles assurent auprès des administrés, les collectivités territoriales doivent s'engager dans une démarche exemplaire de développement durable et de rénovation énergétique. Les dispositions du Grenelle de l'Environnement incitent les collectivités locales à adopter les mêmes objectifs pour leurs bâtiments que ceux que fixe l'Etat, soit :

- Le lancement d'audits techniques et thermiques sur tous les bâtiments, La réduction d'au moins 40 % des consommations d'énergie et d'au moins 50 % des émissions de GES, l'engagement des rénovations des bâtiments les plus consommateurs.
- Avec son Plan Climat Energie et à l'instar de son action sur le patrimoine des lycées, le conseil régional de Bourgogne renforce aujourd'hui son action sur l'ensemble de son patrimoine administratif.

Le PCET a défini une stratégie ciblée trois actions sur le patrimoine bâti administratif :

- ➤ Poursuivre une stratégie immobilière permettant la réduction des locations et la maîtrise des consommations : le conseil régional de Bourgogne a acquis en 2013 les locaux du 17 bd de la Trémouille et du 2ème étage du 5 rue Garibaldi, et est ainsi devenu propriétaire de 97% des surfaces des bâtiments administratifs
- ➤ Définir la stratégie de rénovation des bâtiments administratifs pour réduire le coût énergétique : le conseil régional a lancé une opération de rénovation ambitieuse au 12 bd de la Trémouille avec un objectif de division par 4 des consommations énergétiques (de 450 kWh/m² à 90 kWh/m²). Les travaux concernent l'isolation des bâtiments ainsi que les systèmes de chauffage et de refroidissement. La première phase de travaux a permis de supprimer l'isolation existante pour mettre en place une isolation par l'extérieur. Une ventilation double flux et une pompe à chaleur réversible seront mises en place pour optimiser le système de chauffage. Ce sont 18 entreprises, à plus de 90 % locales, sélectionnées par appels d'offres, qui oeuvrent à différents niveaux pour rénover les bâtiments.



Isolation par l'extérieur de la façade du 12 bd Trémouille

Sensibiliser et informer les gestionnaires et les utilisateurs des bâtiments publics aux économies d'énergie : une sensibilisation est prévue à l'issue des travaux, l'affichage des diagnostics de performance énergétique contribuera également à la sensibilisation des agents.

#### Les perspectives

La stratégie d'acquisition immobilière puis d'amélioration des performances énergétiques du bâti est engagée. A l'issue des travaux du 17 bd de la Trémouille, un bilan sera réalisé à l'issue duquel un programme d'actions sera proposé pour les bâtiments les plus énergivores.

Dès le premier semestre 2015, c'est le bâtiment situé au 4, rue Tissot qui sera isolé, par l'intérieur cette fois, pour conserver la façade actuelle sur rue, qui sera nettoyée et repeinte. La façade sur cours sera isolée par l'extérieur.

# Optimiser le réseau TER et adapter les moyens pour accompagner la hausse de fréquentation

### Un effort considérable de la région pour les Transports Express Régionaux (TER)

La région s'est engagée en faveur d'une politique ambitieuse en matière de TER, de construction et rénovation des haltes et gares TER, de modernisation des matériels ou d'augmentation des capacités du réseau. Son intervention pour le développement des transports ferroviaires tout en préservant l'environnement assure la cohésion et l'attractivité du territoire bourguignon.

#### Elle s'est fixée 3 axes majeurs :

#### L'amélioration de la qualité du service rendu

La région est responsable des TER Bourgogne. Elle en confie la gestion à la SNCF avec laquelle elle a passé une convention d'exploitation TER pour dix ans (2007-2016).

Dans le cadre de la révision de cette convention TER, la région a demandé à la SNCF d'améliorer la qualité du service, notamment la ponctualité des trains et l'information des voyageurs. Ces demandes se traduisent par de nouveaux dispositifs au profit des usagers et par une évolution des services existants.

#### Parmi les nouveaux services :

- Le service vocal « prochains départs » : Le service « prochains départs » offre aux clients TER une information en temps réel sur l'ensemble de leurs déplacements, grâce à un service vocal accessible 24h/24, 7j/7. Ce service permet de connaître les quatre prochains trains au départ d'une gare et d'être informé en cas de perturbation. Ce service est accessible depuis mobigo !
- ➤ La boutique en ligne : A partir du 1<sup>er</sup> juillet, la vente à distance sera déployée, via une boutique en ligne sur le site TER Bourgogne, et une application mobile accessible sur smartphones. Le site internet offrira la possibilité d'acheter la plupart des produits tarifaires (billets, cartes et abonnements) sur l'ensemble du TER Bourgogne. L'application mobile permettra d'accéder aux principales liaisons inter-villes TER Bourgogne, pour les trajets occasionnels, dans un premier temps.
- Le service « Accès TER »: Un service de prise en charge des personnes à mobilité réduite sera déployé sur 23 gares TER bourguignonnes à la rentrée 2013, après une période de concertation. Ce service sera accessible sur réservation auprès de la centrale d'appels mobigo! au 03 80 11 29 29.
- Les afficheurs légers : la région a financé 12 afficheurs légers, écrans d'information en temps réel, dans six gares ou points d'arrêt (Villeneuve-la-Guyard, Champigny-sur-Yonne, Pont-sur-Yonne, Villeneuve-sur-Yonne, Saint-Florentin, Tonnerre).

#### Parmi les services en évolution :

Le service vocal « prochains départs » : offrant aux clients TER une information en temps réel sur l'ensemble des trains, cars et gares SNCF est désormais accessible sur smartphones et tablettes.

➤ Le service TER Flash Trafic (TFT), service gratuit permettant d'être informé de l'état du trafic est désormais accessible aux voyageurs occasionnels qui peuvent recevoir des alertes par courriel sur les trains sélectionnés.

Par ailleurs, la gouvernance a été renforcée autour de l'amélioration de la qualité du service avec la mise en place de nouvelles instances de gouvernance et l'institution d'un comité mensuel de production, la fixation de mécanismes financiers incitatifs (Bonus/Malus), la mise en place d'un comité de pilotage de l'exécution du réseau TER avec l'établissement d'indicateurs.

Enfin, il s'agit de favoriser l'inter-modalité et les modes doux en accompagnant les projets de pôles d'échanges multimodaux (PEM) en gare ferroviaire et en facilitant les échanges entre les différents modes de transport (train/bus/vélo/voiture/piéton...).

#### Le maintien du parc en bon état et l'accompagnement de la hausse de fréquentation

Le conseil régional a agi directement pour garantir sécurité, confort et services nouveaux aux voyageurs des TER.

La rationalisation du parc qui passe par une diminution des séries s'est poursuivie avec l'étude de renouvellement des 8 locomotives oeuvrant dans le périurbain dijonnais et des rames régionales réversibles (RRR) qu'elles tractent : l'activité TER Bourgogne exploitera dès 2015-2016 seulement 5 séries de matériel contre 7 en 2014 et 10 en 2011. Cette rationalisation améliore l'organisation de la maintenance et les rendements en exploitation commerciale.

Le parc TER bourguignon est ainsi composé de 400 caisses (29 locomotives, soixante automoteurs mono, tri ou quadricaisse et 192 caisses remorquées). 90 % du parc a été modernisé et rénové depuis 2004.

La part de mode diesel est désormais faible (17%), ce qui contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

#### L'accès au réseau TER pour les personnes à mobilité réduite (voir paragraphe p.)

En 2013 et 2014, 20 gares ont été équipées du service « Accès TER » d'assistance aux personnes handicapées et aux personnes à mobilité réduite, en plus des 20 gares déjà équipées du service « Accès Plus ».

Des travaux d'accessibilité sont programmés début 2015 en gare de Paray-le-Monial.

Sur le plan des services, 2014 a vu le lancement de la nouvelle offre baptisée « samedis malins », offre intra-bourgogne, située entre le plein tarif et le tarif réduit pour les possesseurs de la carte Bourgogne Liberté. Elle permet l'utilisation du TER dans 40 gares bourguignonnes pour de nouveaux usagers.

Confirmation du succès du canal de distribution internet et de l'e-billet qui associe le déplacement en TER+TGV. L'application TER Mobile facilité également l'accès à l'information des voyageurs.

#### Les perspectives

En matière de développement durable, la région Bourgogne et la SNCF sont très impliqués. Le PCET de la région Bourgogne et le projet d'entreprise SNCF « Excellence 2020 » se fixent les mêmes objectifs de diminution de 20% de la consommation énergétique de leurs activités d'ici 2020.

Des technologies « abordables financièrement » peuvent ainsi être mises en œuvre lors des rénovations (LED, régulation d'air...).

Par ailleurs, 8 projets avec des partenaires industriels sont en cours de développement sur des trains cobaye dans les domaines suivants :

- Tester le cycle à air ;
- Eco-conduite;
- Alléger;
- Identifier les consommations énergétiques ;
- Tester la production d'air conditionné;
- Récupérer l'énergie.

L'activité SNCF/TER Bourgogne s'inscrit dans cette démarche nationale. Elle a remis un rapport d'étude en mars 2013. Il s'agit d'atteindre les objectifs suivants :

- Estimer l'empreinte carbone du transport ferroviaire régional en Bourgogne.
- Valoriser économiquement la démarche développement durable de TER Bourgogne en se focalisant sur la consommation d'énergie et l'émission de CO2.
- Réaliser un bilan des lignes et des matériels afin de réduire les dépenses énergétiques et l'empreinte carbone TER Bourgogne.
- Comparer les différents modes de transport (train ou car).
- Déterminer les actions mises en place afin d'améliorer la pertinence d'utilisation des matériels sur certains axes.

Un plan d'actions a été mis en place pour atteindre ces objectifs.

### Organiser la mobilité durable en interne : le plan mobilité

Le secteur du transport est en Bourgogne parmi les plus émetteurs, avec 30 % des émissions de gaz à effet de serre, part en forte augmentation depuis 1990 et sensiblement plus importante qu'au niveau national. Le prix des carburants de plus en plus élevé rend également le poids budgétaire des déplacements toujours plus important pour la collectivité ainsi que pour ses agents.

Travailler sur les déplacements domicile-travail et professionnels des élus et des agents est donc un levier prépondérant de la réduction des coûts, de la réduction du Bilan Carbone®, mais aussi de l'amélioration des conditions de travail.

A travers son plan climat et dans la continuité de son plan mobilité voté en 2007, le conseil régional de Bourgogne s'engage dans l'optimisation des déplacements de ses élus et de ses agents.

Le plan de déplacement d'administration a été initié en 2006 et a fait l'objet d'un certain nombre de mesures favorisant l'utilisation de modes de transport alternatifs :

- La mise à disposition de tickets de bus et de tram dans les différents accueils du conseil régional pour favoriser les déplacements urbains et interurbains (environ 400 tickets utilisés en 2011, 699 en 2012 et 1558 en 2013 (suite à l'arrivée du tram);
- La mise en œuvre d'une offre de transport mixte (TER et location de voitures) ;
- ➤ La mise à disposition de vélos classiques et de vélos électriques pour permettre les déplacements de courte distance ;
- L'acquisition de deux véhicules 100% électrique en 2013 (Zoé ZE et Kangoo ZE);
- L'installation de places de stationnement pour les vélos personnels des agents (70 places créées);
- La création d'un espace dédié aux agents sur le site régional de covoiturage Mobigo ;
- ➤ Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, interdiction de réserver un véhicule de service pour se rendre sur l'agglomération dijonnaise, notamment pour les lieux desservis par le tram.

Par ailleurs, des équipements de visioconférence ont été installés au siège (3 salles de réunion) ainsi que dans les trois antennes départementales de la région (Auxerre, Macon et Nevers). De 128 en 2011, le conseil régional (agents du siège et des antennes) est passé à 163 utilisations de la visioconférence en 2013.

#### Pour l'administration

La réduction des émissions de CO<sub>2</sub> est la principale préoccupation en matière d'achat de véhicules. Les véhicules neufs affectés au fonctionnement des services sont choisis en fonction de l'émission de CO<sub>2</sub>/km et émettent moins de 120 gr de CO<sub>2</sub>/km.

Le renouvellement du parc automobile régional a contribué à réduire le niveau d'émission de CO<sub>2</sub>/km :

2010 : 177,4 tonnes 2011 : 171,6 tonnes 2012 : 150,7 tonnes 2013 : 133,5 tonnes

Cette diminution d'émission de CO2 est due également à la diminution constante du parc (de 54 en 2011 à 51 en 2013), à la diminution du kilométrage parcouru (1 309 796 kms en 2011, 1 033 475 kms en 2013 soit 276 321 kms en moins) et donc à la diminution de la consommation de carburant (81 538 l en 2011, 64 810 l en 2013 soit 16 728 l en moins).

Le parc automobile régional comprend 44 véhicules légers dont 2 hybrides (508 Peugeot) et 1 électrique, et 6 utilitaires dont 1 fonctionne au gaz de pétrole liquéfié (GPL) et 2 électriques.

33 véhicules sur 50 ont un niveau d'émission inférieur à 120 gr de  $CO_2$ /km, dont 14 inférieurs à 100 gr de  $CO_2$ /km et 3 égales à zéro émission.

Par ailleurs une politique d'achat de vélos électriques et classiques a été mise en œuvre depuis 2008 pour proposer une offre alternative à l'utilisation des véhicules thermiques.

#### Pour les lycées

Le conseil régional participe à l'acquisition ou au remplacement des véhicules des lycées de l'Académie, par le biais de subventions forfaitaires.

Dans le cadre d'une démarche globale de développement durable et d'éco-responsabilisation, les établissements scolaires sont invités à acquérir des véhicules propres chaque fois que possible (électrique, GPL, GNV, hybride, faible émission de CO<sub>2</sub>).

Sur les 11 véhicules acquis en 2013, le choix a ainsi pu se porter sur deux véhicules électriques et quatre véhicules à faible émission de CO<sub>2</sub>.

#### Les perspectives

Afin de réduire la flotte de véhicules professionnels et de limiter le recours à la voiture individuelle, il est prévu au cours de l'année 2015 de faciliter les déplacements professionnels des agents en train et d'utiliser l'auto partage :

- Les agents utilisant le plus souvent le train, ou les agents qui se déplacent régulièrement en voiture se verront octroyer, prochainement, des cartes de réduction nominatives afin de bénéficier de 50% de réduction sur leurs déplacements professionnels. Cette carte pourra également être utilisée pour leurs déplacements personnels.
- Le conseil régional a signé un contrat d'abonnement avec Citiz, société en charge de du développement de l'auto partage en Bourgogne. Cinq cartes d'abonnement seront mises à disposition dans chaque accueil des agents pour leurs déplacements professionnels.
- Remplacement d'1 véhicule de service réformé sur 2, visant à réduire progressivement le parc.
- Acquisition de véhicule émettant moins de 95gr de CO2/km, hors véhicule utilitaire, afin de maintenir une baisse constante des émissions de CO2.
- Mise à disposition de véhicule de service en gare de Mâcon et Nevers permettant aux agents de faire une partie de leur trajet en train puis en voiture si nécessaire.
- Nouveau système de gestion de réservation de véhicule (logiciel et armoire à clés) afin d'améliorer la souplesse et la simplicité d'accès aux véhicules de service tout en optimisant la taille et la gestion du parc automobile.
- Mise en place d'une charte de bonne utilisation des véhicules du conseil régional de Bourgogne, établissant des règles de bon sens et visant à assurer à chacun l'utilisation optimale du parc automobile dans le respect de la loi et de l'éthique.

# Développer la politique de développement durable au travers les achats et la restauration scolaire

#### La politique d'achats durables

Parmi les initiatives que conduisent les collectivités territoriales en faveur de l'éco-responsabilité, l'introduction de critères de développement durable dans la commande publique constitue un levier d'action important. En effet, avec plus de 15 milliards d'euros d'achats de fournitures et de services, la commande publique des collectivités locales peut participer à faire évoluer les entreprises et à faire émerger un marché "du produit durable".

Pour y parvenir, le Code des marchés publics oblige, par l'article 5, les acheteurs à intégrer des objectifs de développement durable dans l'expression de leurs besoins pour tout type d'achats.

Par ailleurs, le bilan carbone du conseil régional a montré que la restauration scolaire constituait un poste important d'émissions de GES. La maîtrise des déchets de restauration, le développement de l'approvisionnement en circuits de proximité et l'attention portée au contenu carbone des repas constituent autant d'effets de leviers que les lycées peuvent utiliser.

L'intégration de critères environnementaux ou d'insertion est systématique dans les marchés de fournitures et de prestations de services et ils apparaissent comme des critères de choix du candidat.

La définition des critères environnementaux est assez large et porte sur différentes prestations :

- la consommation électrique et/ ou d'eau des équipements ou le niveau d'ozone (copieur),
- l'utilisation de produits "NF environnement" pour les produits d'entretien,
- les modalités de tri et de traitement des pièces détachées automobiles (traitement des pneumatiques ou des huiles).
- le respect de la norme "FSC" pour les achats de papier et l'obligation d'un papier partiellement ou totalement recyclé (minimum 30 %),
- l'intégration de critères d'insertion dans certains marchés d'entretien (espaces verts ou locaux,
- l'achat de véhicules de service faiblement émissifs.
- l'achat de mobilier est déterminé en fonction de critères spécifiques (nature des bois utilisés, valorisation des pièces en plastique, élimination des déchets, emballage et transport, utilisation de mousses alvéolaires...).

La démarche engagée par la région s'est poursuivie en 2014 par la présentation en assemblée plénière d'un guide des orientations stratégiques de la commande publique.

Parmi les principales actions définies dans celui-ci figure l'approche en coût global, qui permet d'orienter la conception des ouvrages bâtis vers ceux qui sont les moins énergivores et les moins coûteux en termes d'entretien, en intégrant des matériaux durables. Concernant l'insertion, la région s'est engagée à sélectionner chaque année des opérations de travaux significatives dans lesquelles seront introduites des clauses d'insertion permettant de confier directement un volume d'heures travaillées à des personnes éloignées de l'emploi.

# Le lancement d'une campagne régionale de « Réduction du Gaspillage Alimentaire RéGAl » l'administration

Le parlement européen dans sa résolution du 19 janvier 2012, a fixé aux états membre un objectif de réduction de 50% du gaspillage alimentaire d'ici 2025.

Cet objectif se décline en France à travers « le pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire » de juin 2013 qui s'articule autour de 11 mesures. La France se donne jusqu'en 2025 pour réduire de moitié les volumes du gaspillage alimentaire.

Au niveau régional, au cours de l'année scolaire 2013/2014, des actions ont été menées à l'initiative de différents lycées, dont celles réalisées aux lycées Le Castel et Felix Kir dans le cadre d'un partenariat conséquent avec le Grand Dijon. Ces actions ont permis d'analyser les comportements de gaspillage des convives et de chiffrer les pertes à hauteur de 0,45 €/repas soit environ le double de la moyenne nationale (établit dans le rapport final du ministère de l'Ecologie, du développement durable et de l'Energie – Novembre 2012).

Au-delà de la sensibilisation régulière des équipes de cuisine, la région Bourgogne va lancer une campagne de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les lycées, en lien avec la problématique de valorisation des biodéchets. Elle inscrira davantage ce service public régional de restauration scolaire dans une dynamique et une dimension durable. Elle doit permettre d'atteindre l'objectif national de réduction du gaspillage alimentaire d'au moins 50% d'ici 2025.

Cette campagne qui s'intitule **RéGAl** (<u>Ré</u>duction du <u>G</u>aspillage <u>Al</u>imentaire) avec pour slogan « **Plus on se régale, moins on gaspille** » sera lancée le 16 octobre prochain (à l'occasion du lancement lors de la journée nationale de lutte contre le gaspillage alimentaire). Elle s'articulera autour de deux initiatives principales :

- →La mobilisation des lycées pour peser leurs déchets et recenser les résultats sur le mois de novembre (phase de constat) et une semaine au mois de mars (calcul de l'écart),
- →L'organisation d'un concours d'affiches auprès des lycéens sur le thème « Réduction du gaspillage alimentaire et réduction des déchets » et édition d'affiches pour les salles de restauration et production d'un clip sur le gaspillage alimentaire réalisé par les élèves du lycée Olivier de Serres à Quetigny,

# Améliorer l'accessibilité des bâtiments et des TER aux personnes à mobilité réduite

#### Pour l'administration

La loi du 11 février 2005 renforce les obligations des propriétaires en matière d'accessibilité aux personnes handicapées pour les bâtiments classés en établissements recevant du public (ERP).

Des mesures pour améliorer l'accessibilité ont été mises en œuvre en 2009 et 2010 au siège de la région, seul bâtiment administratif classé en ERP.

Par ailleurs, deux bâtiments non concernés par la loi précitée ont fait l'objet d'aménagements favorisant l'accessibilité des personnes handicapées.

#### Pour les lycées

En 2011, la région a lancé le diagnostic de l'ensemble de ces bâtiments (900 principaux) composant les lycées publics pour un coût de 190 000 €.

9 opérations de restructuration ou de construction ont permis d'améliorer l'accessibilité des handicapés aux locaux scolaires comme dans les internats des lycées Clos Maire à Beaune ou François Mitterrand à Château-Chinon. La création d'une passerelle au lycée Stephen Liégeard à Brochon facilite et sécurise l'accueil des personnes à mobilité réduite.

En conformité avec la réglementation, la région va établir son agenda d'accessibilité programmée, et décliner un plan d'actions pour rendre accessible les bâtiments qui ne le sont pas encore.

#### Pour les TER

En application de l'article L. 1112-2 du code des transports, la Région Bourgogne, autorité organisatrice du TER, a adopté un schéma directeur d'accessibilité du réseau régional de transports de voyageurs TER (SDRA) le 30 juin 2008. Ce schéma prévoit une programmation des investissements pour l'aménagement de 36 gares et haltes ferroviaires, des mesures d'accompagnement ainsi que le déploiement d'un service d'assistance humaine pour rendre progressivement les services ferroviaires accessibles à tous les types de handicap (physique, auditif, visuel ou cognitif).

Les 7 gares « nationales », non conventionnées TER sont inscrites au schéma directeur national d'accessibilité.

Demain, la loi devrait imposer à la région le dépôt d'un agenda d'accessibilité programmée (AD'AP).

En 2014, l'état d'avancement du schéma directeur d'accessibilité régional est le suivant :

- 1 réalisation complète à Decize
- 6 études préliminaires SNCF/RFF, lancées en 2010, ont été clôturées en 2013. Elles concernent Auxonne, Nuit Saint Georges, Chagny, Montchanin, Cosne-sur-Loire, Auxerre (programme 2010, adopté par l'assemblée régionale du 14 décembre 2009). Elles sont financées par la région à hauteur de 95 000 € (20 000 € pour SNCF 75 000 € pour RF) sur un coût total s'élevant à 204 000 €.

- études préliminaires sur les gares du schéma directeur national d'accessibilité sont finalisées pour les gares de Chalon-sur-Saône, Dijon, Mâcon, Laroche Migennes et Nevers.
- Gare de Paray-le-Monial :

Des travaux de mise en conformité sont programmés début 2015 sur le périmètre SNCF pour un montant de 359 000 € financés à 75% par la région :

- Agencement du bâtiment voyageur de ses abords et des sanitaires ;
- Mobilier d'attente et d'information voyageur dans le hall et sur les quais ;
- Remplacement du distributeur de billets régional par un distributeur accessible.

Sur le périmètre RFF, les travaux ont un coût prévisionnel de 1 235 185 € financés pour moitié par la région :

- Rehaussement de quais ;
- Revêtement bitumineux ;
- Installation de portillons ;
- Mise en place de bandes d'éveil de vigilance ;
- Reprise de l'éclairage ;
- Remplacement de la signalétique de sécurité ;
- Aménagement des pentes des passages de voies.

Mise en œuvre du dispositif « Accès TER ».

Ce service d'assistance aux personnes handicapées et aux personnes à mobilité réduite, complémentaire au service déjà existant dans 20 gares « Accès Plus » pour l'aide à l'achat et l'inter modalité notamment, est proposé sur le territoire bourguignon depuis le 16 septembre 2013. Il équipera au total 20 gares retenues au SDRA non pourvues du service « Accès plus » avant mi-octobre 2014 : Autun, Auxonne, Avallon, Cercy-la-Tour, Chauffailles, Clamecy, Genlis\*, Is-Sur-Tille, Le Creusot-Ville, Les Laumes-Alésia, Louhans, Nuits Saint Georges, Saint Florentin\*, Saint Jean de Losne, Joigny\*, La Charité-sur-Loire\*, Pont-sur-Yonne\*, Tonnerre\*, Villeneuve-la-Guyard\*, Villeneuve-sur-Yonne\*. 8 gares sont équipées au 1er septembre 2014

Dans une deuxième phase, le déploiement du service sera étudié sur 9 gares supplémentaires, en option, au regard de l'obligation réglementaire de mise en accessibilité des gares avec présence humaine : Corbigny, Cravant, Digoin, Gilly-sur-Loire, Imphy, La Clayette, Luzy, Monéteau-Gurgy, Nuits-Sous-Ravières

Afin de définir les engagements et les dispositions financières de chaque partenaire dans le cadre de ce service Accès TER, un protocole d'accord tripartite a été signé en juin 2014 entre SCNF, RFF et la région.

Dans chacune des gares « Accès TER », des équipements spécifiques ont été déployés pour un total de 108 706 € HT financés par la région :

- 12 fauteuils roulants;
- 9 plateformes élévatrices ;
- 9 rampes mobiles;
- Totems double face.

<sup>\*</sup> prise en charge avec taxi depuis ou vers une gare accessible pour les utilisateurs de fauteuil roulant (UFR)

D'autres aménagements ont été apportés dans les gares du Creusot-Ville, de Seurre, Chauffailles, Autun, Is, Genlis et Mâcon Ville.

Enfin, une nouvelle plateforme de traduction dédiée aux usagers TER souffrant de surdité va être lancée d'ici fin 2014.

## Mettre en place une gouvernance interne durable

Le rapport sur la situation en matière de développement durable doit également comporter une analyse de la gouvernance interne en matière de développement durable.

De même que pour le volet concernant les politiques conduites par la région, cette analyse peut se faire autour de 5 principes : la participation des acteurs, l'organisation du pilotage, la transversalité de l'approche, les dispositifs d'évaluation partagés et la stratégie d'amélioration continue. Un certain nombre de ces principes ont été intégrés dans la charte de management et la politique de gestion prévisionnelle des effectifs et des compétences.

# La charte de management et de fonctionnement : 3 axes : le management, la transversalité, la communication interne

Dans ce cadre, la région Bourgogne a engagé une réflexion reposant sur trois fondamentaux :

- donner du sens à l'action publique, en structurant les politiques et programmes d'actions autour des objectifs de mandat,
- développer une véritable écoute de la part de l'encadrement et favoriser une meilleure prise en compte des initiatives et des bonnes pratiques en formant notamment l'ensemble des managers,
- développer la transversalité entre les services afin de promouvoir une approche intégrée et pluridisciplinaire des politiques.

Un travail complet de réflexion a été engagé sur le fonctionnement de l'administration régionale et a permis de dégager trois priorités : le management, la transversalité et la communication, en répondant à deux valeurs structurantes du développement durable : la participation de l'agent aux décisions qui le concernent ainsi que l'évaluation et le souci de s'inscrire dans une démarche d'amélioration constante. En 2014 les formations concernant l'encadrement ont été engagées.

La participation : l'élaboration de la charte s'est construite en deux étapes : le "diagnostic" qui a permis d'associer tous les agents volontaires, dans le cadre d'entretiens et de groupes de travail d'une douzaine d'agents accompagnés par un cabinet extérieur, garantie d'indépendance. La deuxième étape, dite de l'élaboration, a été l'occasion de laisser une place de choix au dialogue social.

L'évaluation et le souci du progrès constant : la mise en œuvre de la charte se structure autour d'un comité de suivi représentatif des agents de la collectivité et garant de la bonne exécution des décisions.

# La mise en œuvre du Plan Climat Energie Territorial et du Plan Bâtiments de Demain

La mise en œuvre du Plan Climat Energie Territorial a été est un facteur de ré-interrogation du contenu des politiques publiques et de leur gestion en interne par les services du conseil régional. Elle a induit la création d'une mission transversale au sein de la direction de l'environnement et du développement durable et la mise en œuvre d'une logique projet avec un dispositif de suivi-évaluation et une gouvernance interne dédiée. Ainsi, en 2014, la direction générale des services a validé l'organisation transversale du PCET autour de la mise en œuvre d'un comité de pilotage et d'un comité technique. Un comité technique faisant état de l'avancement du Plan Climat s'est réuni le 1<sup>er</sup> septembre 2014.

#### La gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences

La gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences est une démarche inscrite dans la charte de management et de fonctionnement de l'administration. La démarche s'appuie sur 22 outils, déjà en place ou en cours de développement.

Le contexte actuel renforce la nécessité d'agir avec plus d'efficience.

#### Les perspectives

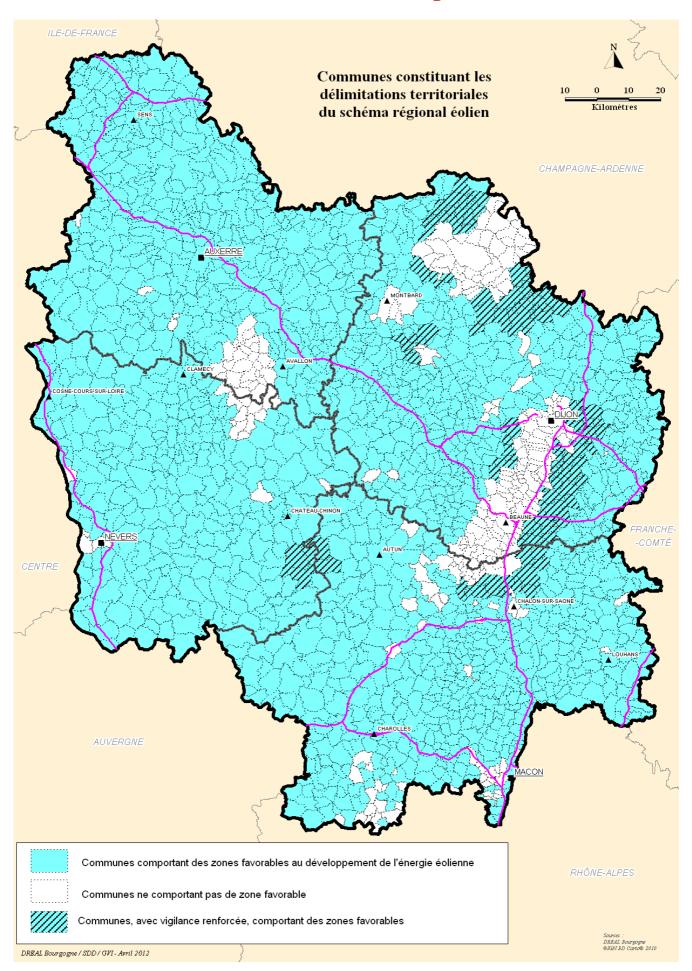
Avec l'acte 3 de la décentralisation, la région devrait assumer de nouvelles responsabilités particulièrement structurantes pour la collectivité (développement durable du territoire, protection de la biodiversité, chef de file climat, air et énergie, mais également intermodalité et la complémentarité entre les modes de transports, autorité de gestion des fonds européens, orientation professionnelle) avec des transferts financiers et humains de l'Etat restreints.

En adoptant son Plan Climat et en devenant autorité de gestion des fonds européens, la région a su renforcer les bases d'une gouvernance durable incluant la participation de toutes les directions, un pilotage dédié, une approche transversale ainsi qu'un dispositif de suivi-évaluation. La transversalité dans la mise en œuvre des politiques ainsi que l'harmonisation des dispositifs de suivi-évaluation devront être approfondies en 2015.

Le conseil régional doit renforcer les compétences de ses agents en matière d'évaluation des politiques publiques, préparer l'avenir et identifier les leviers de croissance du territoire bourguignon et les métiers de demain. Ces évolutions fondamentales ne pourront réussir qu'en permettant aux agents de s'adapter à ces nouvelles situations. La GPEEC permet à chaque agent d'être acteur de sa carrière et à la collectivité d'ajuster ses moyens et organisations au plus près des besoins.

## **ANNEXES**

Annexe 1 : Carte du Schéma Régional Eolien



# Annexe 2 : Orientations stratégiques et Plan Climat Energie Territorial adoptés par l'assemblée le 25 novembre 2014

### Volet "Patrimoine et services"

Orientations stratégiques	Plan d'actions
Orientations strategiques	Poursuivre et améliorer l'efficacité des actions de rénovation
	dans les lycées
	Ajuster les surfaces mobilisées des lycées aux besoins
	Poursuivre et planifier le remplacement de systèmes de
	production thermique par des systèmes plus vertueux
	Etudier les opportunités de mobiliser les énergies renouvelables
	Poursuivre le déploiement de l'outil de gestion des énergies et
	des fluides sur l'ensemble du patrimoine bâti de la région
	Mettre en place une démarche d'éco-gestion en matière
	d'exploitation-maintenance
Orientation 1	Poursuivre la mise en œuvre de la démarche "Ecolycée"
Structurer un patrimoine bâti	Etudier la mise en place d'intéressement aux économies
sobre	d'énergie à l'échelle des lycées
soore	Poursuivre une stratégie immobilière permettant la réduction
	des locations et la maîtrise des consommations dans les
	bâtiments administratifs
	Etudier les opportunités de raccordement aux réseaux de
	chaleur
	Expérimenter un Contrat de Performance Energétique (CPE)
	sur un bâtiment-test
	Définir la stratégie de rénovation des bâtiments administratifs
	pour réduire le coût énergétique
	Sensibiliser et informer les gestionnaires et les utilisateurs des
	bâtiments publics aux économies d'énergie
Orientation 2	
Optimiser le réseau TER et	Ontimican la mésago TED et adonten les mayons nove
adapter les moyens pour	Optimiser le réseau TER et adapter les moyens pour
accompagner la hausse de	accompagner la hausse de fréquentation
fréquentation	
	Favoriser l'utilisation des transports en commun et des
	alternatives à la voiture individuelle dans le cadre des
	déplacements domicile-travail des agents
	Favoriser l'utilisation des transports en commun et des
	alternatives à la voiture individuelle dans les déplacements
Orientation 3	professionnels
Organiser la mobilité durable	
	Développer le recours à la visioconférence et aux autres
	dispositifs de réunion à distance
	Développer les formations à l'éco-conduite
	Favoriser l'usage du vélo
	Renouveler le parc automobile avec des véhicules peu émissifs
Orientation 4	Etudier les opportunités d'achats d'électricité renouvelable
Diminuer l'empreinte carbone	Favoriser les groupements de commande
des achats et de la restauration	Renforcer la politique d'achats durables du conseil régional
scolaire	Diminuer l'empreinte carbone de la restauration scolaire
	to the contract of the

### Volet "Tranversal"

Orientation 5 Renforcer la gouvernance autour des enjeux climat- énergie	Mettre en place une gouvernance permettant d'assurer la mise en œuvre des objectifs climat-énergie du PCET et intégrer la prise en compte des orientations du SRCAE dans les démarches et politiques du conseil régional  Consolider, coordonner et diffuser les études et observatoires sur les questions climat-énergie à l'échelle régionale
Orientation 6 Adapter le territoire et les activités au changement climatique	Améliorer la connaissance sur le changement climatique en Bourgogne et intégrer les enjeux de l'adaptation au changement climatique dans les outils d'aménagement et dans les dispositifs d'intervention  Anticiper les effets du changement climatique et réduire la vulnérabilité des exploitations agricoles  Accompagner les filières pour qu'elles d'adaptent au changement climatique
Orientation 7 Identifier et structurer les leviers pour agir	Développer la Recherche et l'innovation en matière d'adaptation au changement climatique et de transition vers une économie sobre en carbone  Structurer l'ingénierie territoriale et développer les compétences sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables  Développer l'ingénierie de financement (efficacité énergétique et énergies renouvelables)
Orientation 8 Mobiliser les citoyens	Structurer une stratégie de communication globale sur les enjeux énergie-climat  Sensibiliser le citoyen à la transition énergétique  Accompagner le changement des pratiques des citoyens en matière d'énergie et de climat  Promouvoir les pratiques éco-responsables des citoyens par la

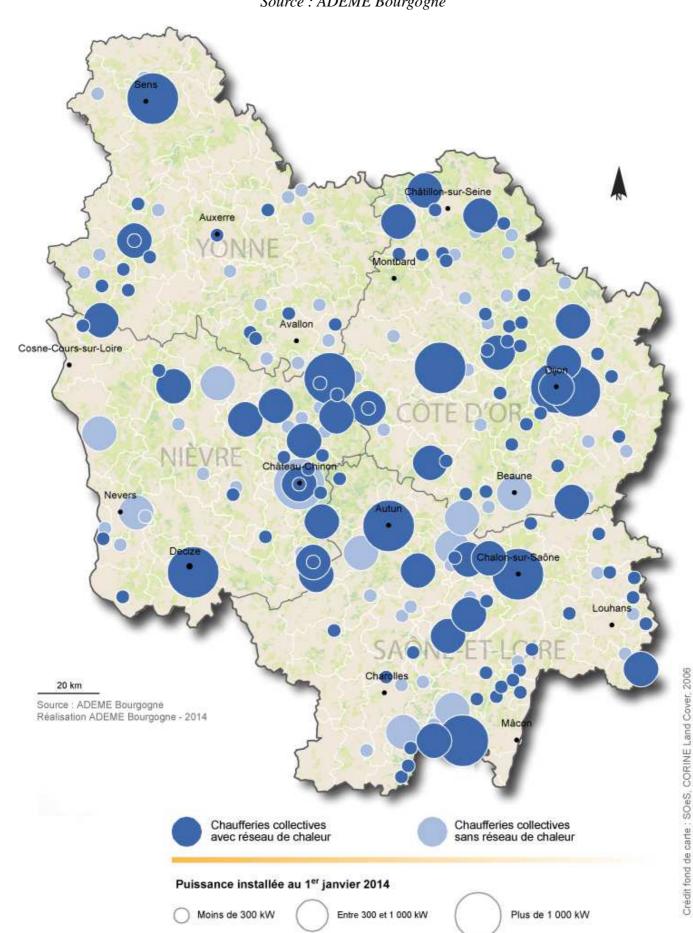
#### Volet "Territorial"

Orientation 9 Promouvoir un aménagement durable du territoire	Décliner sur les territoires la stratégie énergie climat du conseil régional
	Renforcer le rôle stratégique de la région en matière d'aménagement du territoire : définir le SRADDT en intégrant les orientations du SRCAE et du SRCE et porter ses orientations dans les SCoT et les PLUI  Favoriser un habitat accessible, de qualité environnementale, efficace énergétiquement et dans le cadre d'un aménagement durable
	Lutter contre l'étalement urbain, optimiser l'usage du foncier et préserver les continuités écologiques et le potentiel agricole et forestier
	Favoriser un aménagement durable en développant de nouvelles formes urbaines intégrant l'évolution de l'habitat et de la mobilité tout en incitant au changement des comportements

Orientation 10	Structurer l'accompagnement du conseil régional sur la
Structurer une filière locale du	rénovation énergétique du bâti
bâtiment durable sur la	Développer l'ingénierie technique
rénovation	Organiser l'ingénierie professionnelle
Orientation 11	
Consolider la gouvernance de	Coordonner les politiques de transport au niveau régional
la mobilité	
	Favoriser l'intermodalité
Orientation 12	Développer l'usage des mobilités actives, dont le vélo
Renforcer les transports	Favoriser une mobilité touristique sobre en carbone
alternatifs	Inciter au changement des pratiques de mobilité par l'éducation,
	la sensibilisation et l'accompagnement
Orientation 12	Développer le covoiturage
Orientation 13  Payisitar l'usaga de la voiture	Développer l'autopartage
Revisiter l'usage de la voiture	Accompagner le développement des véhicules de demain
Orientation 14	Moderniser et électrifier les lignes TER
Optimiser les infrastructures de transport	Mettre en place un schéma régional du fret alternatif
	Affiner la connaissance sur les consommations d'énergie des
	entreprises bourguignonnes, des process utilisés
Onionate in 15	Sensibiliser les entreprises sur le développement durable et les
Orientation 15	engagements climat-énergie et renforcer l'accompagnement
Accompagner les entreprises	technique des entreprises, en particulier des PME, vers des
dans la transition énergétique	process et technologies vertueux
	Intégrer les critères de développement durable énergie-climat
	dans les contrats de croissance
	Identifier et faire émerger / faciliter la mutation des filières et
Orientation 16	projets stratégiques en s'appuyant sur la transition énergétique
Favoriser l'intégration des	Favoriser un tourisme sobre en carbone
enjeux climat énergie dans les	Développer les compétences nécessaires à la transition
filières	écologique de l'économie dans la contractualisation avec les
	filières
	Développer les circuits économiques de proximité des produits
Orientation 17 – Favoriser	agricoles et du bois
une agriculture et une	Accompagner les exploitations vers une évolution des pratiques
sylviculture durables et	Encourager la sobriété et l'efficacité énergétique dans les
favorables aux objectifs	bâtiments et sur les machines agricoles et forestières
climat-énergie	Préserver et développer le bocage et encourager l'agroforesterie
	en s'appuyant sur l'amélioration des connaissances
Orientation 18 – Offrir de	Mobiliser la ressource forestière et mettre en œuvre les principes
nouvelles opportunités aux	de la gestion durable de la forêt
secteurs agricoles et forestiers	Accompagner des projets d'installation durables
Orientation 19 – Accompagner	
le développement des énergies	Promouvoir les énergies renouvelables
renouvelables	

Annexe 3 : Carte des puissances des chaufferies collectives installées au 1<sup>er</sup> janvier 2014

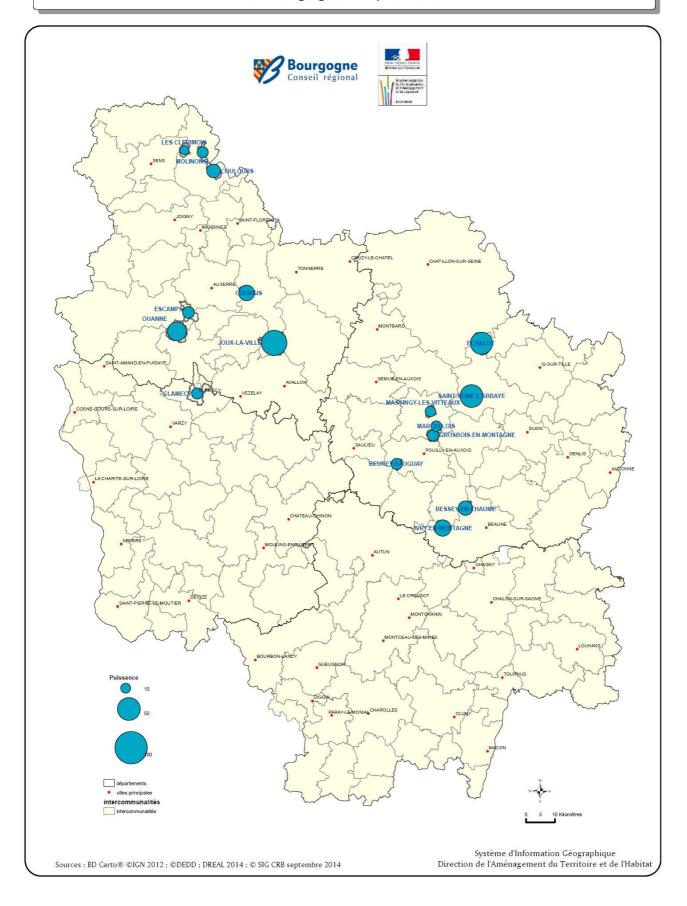
Source : ADEME Bourgogne



### Annexe 4 : Carte des puissances des projets éoliens installées en juin 2014

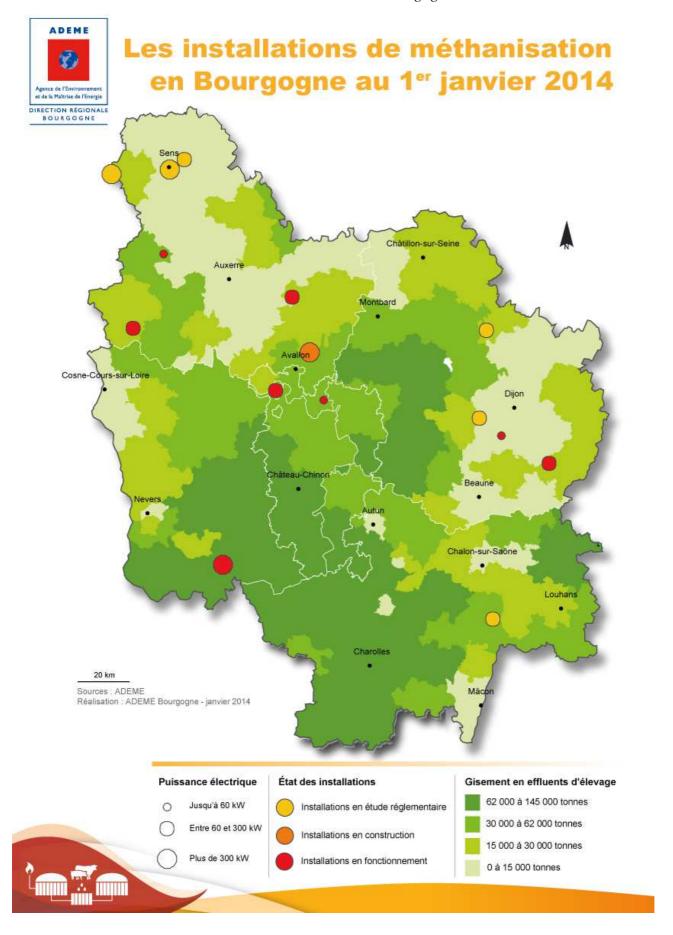
Source: DREAL Bourgogne

Projets éolien construits ou en construction en Bourgogne en juin 2014



Annexe 5 : Carte des installations de méthanisation au 1er janvier 2014

Source : ADEME Bourgogne



## Annexe 6 : Orientations stratégiques et objectifs opérationnels de la Stratégie Régionale de la Biodiversité (SRB)

La Stratégie régionale pour la biodiversité se décline successivement en :

- 5 principaux enjeux pour la biodiversité en Bourgogne ;
- 5 orientations stratégiques déclinées en 20 objectifs opérationnels ;
- une cinquantaine de pistes d'action concrètes à mettre en œuvre.

#### LES 5 ENJEUX PRINCIPAUX POUR LA BOURGOGNE

Mise en réseau des acteurs régionaux et articulation des politiques publiques.

Amélioration et partage de la connaissance et des enjeux sur la biodiversité régionale.

Préservation du patrimoine naturel et de la fonctionnalité des écosystèmes bourguignons.

Meilleure prise en compte de la biodiversité à tous les niveaux de décision.

Sensibilisation et formation de tous les citoyens.

5 orientations stratégiques		20 objectifs opérationnels
A Organiser une gouvernance partagée pour la cohérence des politiques et l'efficacité de l'action	1	Organiser et animer une gouvernance aux échelles régionale et locale
	2	Développer des réseaux d'acteurs favorisant les échanges pluridisciplinaires, la cohérence des politiques et des actions
	3	Suivre et évaluer les stratégies, les politiques et les actions en lien avec la biodiversité
B Structurer, développer et partager les connaissances	4	Mutualiser, structurer et valoriser les connaissances sur la biodiversité régionale
	5	Compléter la connaissance sur le patrimoine naturel bourguignon
	6	Développer la recherche sur la biodiversité et sur ses interactionavec les activités humaines
	7	Préserver les espèces, leurs populations et leur diversité
c Préserver	8	Maintenir et restaurer les milieux et leur fonctionnalité
la diversité du vivant	9	Construire une trame verte et bleue régionale
et la fonctionnalité des milieux	10	Anticiper les effets du changement climatique sur le patrimoine naturel
	11	Surveiller et contrôler les espèces invasives
	12	Aménager le territoire et gérer l'espace urbanisé en intégrant les enjeux de biodiversité
	13	Faire de la biodiversité un atout pour la production agricole
D Assurer un usage durable du capital naturel	14	Développer la prise en compte de la biodiversité dans la production sylvicole
	15	Assurer la durabilité des stratégies d'entreprises et des procédés d'exploitation et de transformation des ressources naturelles
	16	Valoriser la biodiversité au travers des produits de consommation et des circuits de distribution
	17	Intégrer les enjeux de préservation de la biodiversité dans les pratiques de pleine nature
E Faciliter l'appropriation par tous des enjeux de la biodiversité	18	Former et informer tous les professionnels aux enjeux de la biodiversité
	19	Faire émerger une culture de la nature chez tous les jeunes
	20	Susciter l'envie d'agir pour la biodiversité chez tous les Bourguignons